



# FONDEMENTS DE **SCIENCE** **POLITIQUE**

Thierry **BALZACQ**  
Pierre **BAUDEWYNS**  
Jérôme **JAMIN**  
Vincent **LEGRAND**  
Olivier **PAYE**  
Nathalie **SCHIFFINO**

 de boeck

 **NOTO**  
VERSION NUMÉRIQUE



FONDEMENTS  
DE **SCIENCE**  
**POLITIQUE**



# FONDEMENTS DE **SCIENCE** **POLITIQUE**

Thierry BALZACQ  
Pierre BAUDEWYNS  
Jérôme JAMIN  
Vincent LEGRAND  
Olivier PAYE  
Nathalie SCHIFFINO

 de boeck

Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web : **[www.deboeck.com](http://www.deboeck.com)**

---

© De Boeck Supérieur s.a., 2014  
Fond Jean Pâques, 4 - 1348 Louvain-la-Neuve

1<sup>re</sup> édition

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Imprimé en Belgique

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale, Paris : octobre 2014

Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles : 2014/0074/111

ISBN 978-2-8041-7072-1

À nos professeurs qui nous ont tant apporté,  
dont le goût de ce métier

À nos étudiants grâce auxquels nous puisons,  
dans la force de la jeunesse, l'élan de l'apprentissage

À nos familles qui acceptent que nous consacrons  
tant de temps à notre vocation



« Né citoyen d'un État libre, et membre du souverain,  
quelque faible influence que puisse avoir ma voix  
dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit  
pour m'imposer le devoir de m'en instruire »

Jean-Jacques Rousseau,  
*Du contrat social*, 1762



# Sommaire

<b>Liste des acronymes</b>	11
<b>Avant-propos</b>	19
<b>Chapitre 1 Qu'est-ce que la science politique ?</b>	27
<b>Chapitre 2 Le pouvoir</b>	65
<b>Chapitre 3 L'État</b>	95
<b>Chapitre 4 Le système politique</b>	133
<b>Chapitre 5 Les clivages</b>	159
<b>Chapitre 6 Les idéologies</b>	193
<b>Chapitre 7 Les régimes politiques</b>	225
<b>Chapitre 8 Les parlements et gouvernements</b>	269
<b>Chapitre 9 Les partis politiques et groupes d'influence</b>	307
<b>Chapitre 10 Les citoyens</b>	357
<b>Liste des encadrés</b>	391
<b>Bibliographie générale</b>	399
<b>Index des personnes</b>	415
<b>Index des notions</b>	419
<b>Table des matières</b>	431



# Liste des acronymes

AASP	Association africaine de science politique
ABSP	Association belge (francophone) de science politique
ACSP	Association canadienne de science politique
ADR	Parti réformiste d'alternative démocratique (parti luxembourgeois)
AELE	Association européenne de libre-échange
AEQES	Agence (belge francophone) pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur
AISP	Association internationale de science politique
AKP	Parti de la justice et du développement (parti turc)
APSA	American Political Science Association/Association américaine de science politique
ASA	American Sociology Association/Association américaine de sociologie
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASSP	Association suisse de science politique
BHV	Bruxelles-Halle-Vilvorde (circonscription électorale belge)
BP	British Petroleum
BRICS	Association d'États incluant le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du sud
BSP	Belgische Socialistische Partij/Parti socialiste belge (parti belge dont l'acronyme équivalent en français était PSB)
CD&V	Christen Democraten en Vlaams/Chrétiens-démocrates flamands (parti belge flamand)
cdH	Centre démocrate humaniste (parti belge francophone)
CDU-CSU	Union démocrate-chrétienne – Union sociale-chrétienne (parti allemand)

## Fondements de science politique

CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CEE	Communauté(s) économique(s) européenne(s)
CFB	Communauté française de Belgique
CGSLB	Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique
CIJ	Cour internationale de Justice
CiU	Convergence et union (parti catalan)
CPAS	Centre public d'action sociale
CPNT	Chasse, pêche, nature et traditions (parti français)
CPSA	Canadian Political Science Association/Association canadienne de science politique (acronyme anglais équivalent de l'acronyme français ACSP)
CRISP	Centre de recherche et d'informations socio- politiques (centre de recherche belge)
CSC	Confédération des syndicats chrétiens (syndicat belge)
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
CVP	Christelijke Volkspartij/Parti populaire chrétien (parti belge dont l'acronyme équivalent en français était PSC, puis parti flamand)
DC	Démocratie chrétienne (parti italien)
DPI	Documentation politique internationale (revue internationale de recension d'articles de science politique)
ÉCOLO	Parti écologiste (belge francophone)
ECPR	European Consortium for Political Research/Consortium européen pour la recherche politique
EEE	Espace économique européen
EJPR	European Journal for Political Research/Journal européen pour la recherche politique
EPS	European Political Science/Science politique européenne (revue)
EPS-Net	European Political Science Network/Réseau européen de science politique
EPSR	European Political Science Review/Revue européenne de science politique

## Liste des acronymes

ERC	Gauche républicaine de Catalogne (parti catalan)
Euratom	Communauté européenne de l'énergie atomique
FDF	Fédéralistes démocrates francophones (initialement Front démocratique des Bruxellois francophones ; parti belge francophone)
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique (syndicat belge)
FINUL	Force intérimaire des Nations unies au Liban
FLN	Front de libération nationale (parti du régime algérien, issu du mouvement de libération nationale éponyme)
FMI	Fonds monétaire international
FN	Front national (acronyme d'un parti belge francophone et d'un parti français)
FNSP	Fondation nationale des sciences politiques (institution scientifique française)
FSR-FNRS	Fonds scientifique de la recherche-Fonds national de la recherche scientifique (de la CFB)
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles (autre appellation officielle de la CFB)
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade (en français Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
GI	groupes d'influence
Groen !	Vert ! (parti écologiste flamand)
IAPSS	International Association for Political Science Students/Association internationale des étudiants en science politique
IBSP	Institut belge de science politique
IEP	Institut d'études politiques (institution française d'enseignement supérieur)
INUSOP	Institut universitaire de sondages de l'opinion publique (institut de recherche de l'ULB)
IPSA	International Political Science Association/ Association internationale de science politique (acronyme anglais)
IRRI	Institut royal (belge) des relations internationales (aujourd'hui dénommé Egmont)
ISP	Institut (belge francophone) de science politique

## Fondements de science politique

ISPOLE	Institut des sciences politiques de Louvain-Europe (institut de recherche de l'UCL)
ISSC	(UNESCO's) International Social Science Council/Conseil international des sciences sociales (de l'UNESCO)
JO	Jeux olympiques
KUL(euven)	Katholieke Universiteit Leuven/Université catholique de Louvain (université flamande)
LDD	Lijst Dedecker/liste Dedecker (parti flamand)
LSE	London School of Economics and Political Science/École d'économie et de science politique de Londres
LuxPol	Association luxembourgeoise de science politique
MCC	Mouvement des citoyens pour le changement (parti belge francophone)
MOC	Mouvement ouvrier chrétien (couple d'organisations sociales belge, puis belge francophone)
Modem	Mouvement démocrate (parti français)
Moderata	Parti du rassemblement modéré (parti suédois)
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation de la République démocratique du Congo
MPF	Mouvement pour la France (parti français)
MR	Mouvement réformateur (parti belge francophone)
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie/Nouvelle alliance flamande (parti belge flamand)
NB	nota bene
NIMBY	not in my backyard (expression anglo-saxonne désignant le refus par des citoyens d'implantations ou de projets locaux)
NSDAP	Parti national-socialiste des travailleurs allemands
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OECE	Organisation européenne de coopération économique

## Liste des acronymes

OGM	Organisme génétiquement modifié
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
Open VLD	Open Vlaamse Liberalen en Democraten/Parti ouvert des libéraux et démocrates flamands (parti belge flamand)
OSCE	Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
ÖVP	Parti populaire autrichien
PCB	Parti communiste belge
PCC	Parti communiste chinois
PCF	Parti communiste français
PCI	Parti communiste italien
PCUS	Parti communiste de l'Union soviétique
PD	Partito democratico/Parti démocrate (parti italien dont l'acronyme précédent était PDS)
PDC	Parti démocratique du Centre (parti suisse)
PDS	Partito democratico della sinistra/Parti démocrate de la gauche (parti italien prédécesseur du PD)
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PI	Politologisch Instituut/institut politologique (belge flamand)
PL	Parti libéral (parti belge)
PLP	Parti de la liberté et du progrès (parti belge)
POB	Parti ouvrier belge
PP	Parti populaire (acronyme d'un parti belge francophone et d'un parti espagnol)
PR	Parti radical (parti suisse)
PRL	Parti réformateur libéral (parti belge francophone)

## Fondements de science politique

PS	Parti socialiste (acronyme d'un parti belge francophone, d'un parti français et d'un parti suisse)
PSA	Political Science Association/Association (britannique) de science politique
PSB	Parti socialiste belge (parti belge dont l'acronyme équivalent en néerlandais était BSP)
PSC	Parti social-chrétien (parti belge dont l'acronyme équivalent en néerlandais était CVP, puis parti belge francophone)
PSL	Parti des paysans polonais
PTB	Parti du travail de Belgique
PVV	Partij voor de vrijheid/Parti de la liberté (parti néerlandais)
PVV	Partij voor vrijheid en vooruitgang/Parti pour la liberté et le progrès (ancien parti belge dont l'acronyme équivalent en français était PLP, puis parti flamand)
RDA	République démocratique allemande
RIPC	Revue internationale de politique comparée
RW	Rassemblement wallon (parti belge francophone)
SAP	Parti social-démocrate suédois des travailleurs
SP	Socialistische Partij/Parti socialiste (belge flamand)
SP.A	Socialisten en Progressieven Anders/Socialistes et progressistes autrement (parti belge flamand)
SPD	Parti social-démocrate (parti allemand)
SQSP	Société québécoise de science politique
TPI	Tribunal pénal international
TUC	Trade Union Congress/Congrès des syndicats (syndicat britannique)
TV	télévision
UCL	Université catholique de Louvain (université belge francophone)
UDC	Union démocratique du centre (parti suisse)
UDF	Union pour la démocratie française (parti français)
UDRT	Union démocratique pour le respect du travail (parti belge)
UE	Union européenne

## Liste des acronymes

UKIP	United Kingdom Independence Party/Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni
ULB	Université libre de Bruxelles (université belge francophone)
Ulg	Université de Liège (université belge francophone)
UMons	Université de Mons (université belge francophone)
UNamur	Université de Namur (université belge francophone)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNMC	Union nationale des mutualités chrétiennes (belges)
UNMS	Union nationale des mutualités socialistes (belges, dénommée désormais Solidaris)
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
USL – B	Université Saint-Louis – Bruxelles (université belge francophone)
VB	Vlaams Belang/Intérêt flamand (anciennement Vlaams Blok/Bloc flamand ; parti belge flamand)
VNV	Vlaams nationaal verbond/Ligue nationale flamande (parti belge flamand)
VPW	Vereniging voor Politieke Wetenschappen/Association pour les sciences politiques (association belge flamande et néerlandaise)
VU	Volksunie/Union du peuple (parti belge flamand)



# Avant-propos

Fruit d'un travail d'équipe, cette publication répond à plusieurs motivations, qui expliquent un certain nombre de choix éditoriaux, ainsi que le contenu des chapitres autour desquels elle s'articule.

## 1 | Origine et motivations

Pourquoi un manuel de science politique de plus ? D'abord, parce que le format « manuel » est beaucoup moins diffusé en science politique que dans d'autres disciplines, comme l'économie, par exemple. Ensuite, parce que la plupart des manuels de science politique sont en anglais, ce qui peut s'avérer problématique pour un public francophone ne maîtrisant pas (encore) nécessairement toutes les subtilités de la langue de Shakespeare. Enfin, parce que parmi les quelques manuels de science politique qui ont été publiés en français, la plupart privilégient une introduction à l'analyse politologique à partir de l'étude des phénomènes politiques en France.

### ENCADRÉ<sup>1</sup> N° 0.1 : POLITOLOGIE ET SCIENCE POLITIQUE, POLITOLOGUES ET POLITISTES

Au sens courant, « politologie » et « science politique » sont synonymes. L'adjectif « politologique » signifie ce qui a trait à la science politique. Le substantif « politologue » signifie littéralement « celui qui étudie la politologie » et désigne de façon générique le spécialiste de science politique. En France toutefois, le substantif « politiste » tend à être préféré à celui de « politologue ». L'usage du mot « politiste » vise à distinguer le spécialiste « authentique » de science politique, qui fait avant tout de la recherche « fondamentale », du « politologue », expert que ce soit dans l'interprétation sur le vif de l'actualité politique dans les médias (« commentateur politique ») ou dans l'élaboration de recommandations opérationnelles au monde politique (« conseiller du prince »). Les cadres d'analyse mobilisés par les « politologues » prendraient moins de distance avec les façons habituelles dont les praticiens (les acteurs politiques) et les médias comprennent et rendent compte des phénomènes politiques (cf. chapitre Qu'est-ce que la science politique ?) que ceux des politistes. Cette différence justifierait la nécessité de distinguer le « politiste » du « politologue ». Dans ce manuel, conformément à la pratique dominante en Belgique francophone, en Suisse romande ou au Québec, nous userons du substantif « politologue » au sens large, sans faire de distinction entre « politiste » et « politologue ».

<sup>1</sup> Dans le manuel, des encadrés mettent régulièrement en exergue certains éléments des développements : définitions, personnalités, événements, résumés d'une théorie. Une liste numérotée reprenant l'ensemble des encadrés apparaît en fin de volume.

La motivation première de ce manuel consiste ainsi à offrir une introduction à la science politique qui soit parlante à tout public francophone. Qu'il s'agisse d'étudiants et enseignants de l'enseignement supérieur, mais aussi de représentants, permanents et militants de partis politiques, de fédérations industrielles ou d'associations non marchandes (syndicats, mutuelles, ONG...), de cadres d'organisations d'éducation permanente, de journalistes politiques, d'enseignants traitant de politique dans les collèges et lycées, ou de tout citoyen soucieux d'améliorer sa compréhension de l'univers politique qui l'entoure. Même si le public belge francophone trouvera dans cette publication de nombreux liens avec l'histoire et la vie politiques belges, il ne s'agit pas, loin sans faut, d'un manuel « belgo-belge ».

À mille lieues de toute conception *provincialiste* du savoir, les auteurs partagent la ferme conviction que, dans le monde globalisé contemporain, la science politique, où qu'elle s'enseigne et se pratique, repose sur des cadres terminologiques et des apports théoriques significatifs *communs*, susceptibles d'éclairer n'importe quel contexte local ou régional. Aussi, ils ont systématiquement cherché à ne pas limiter les illustrations au cas belge. Et lorsque celui-ci est traité, c'est systématiquement au travers de catégories générales qui valent aussi pour d'autres États : *partitocratie*, pour l'Italie, État fédéral multilingue, à l'instar de la Suisse ou du Canada, *démocratie consociationnelle*, catégorie à laquelle se rattachent aussi les Pays-Bas ou le Liban, *régime néo-corporatiste*, comme l'Autriche, l'Allemagne ou le Venezuela d'avant Chavez....

Visant à faire d'une pierre deux coups, le manuel a poursuivi aussi un objectif institutionnel : faire en sorte que les étudiants qui s'initient à la science politique en Belgique francophone le fassent autant que possible à partir d'une base *commune*, et ce, quelle que soit la singularité de leur contexte d'apprentissage (établissement d'enseignement supérieur fréquenté, volume différent de crédits affecté au cours d'introduction à la science politique, programme d'enseignement différent dans lequel ce cours prend place...). Cette visée explique l'insertion dans le chapitre « Qu'est-ce que la science politique ? » de sections spécifiques sur le développement de l'enseignement et de la recherche en science politique en Belgique francophone.

En tant que titulaires d'un cours d'introduction à la science politique en Communauté française de Belgique (CFB), six professeurs – actifs dans quatre des cinq universités qui y organisent un premier cycle d'études universitaires en science politique – ont souhaité unir leurs efforts autour d'un projet éditorial commun. Le nombre et le statut des coauteurs du manuel donnent l'assurance d'une base d'enseignement similaire des fondements de la science politique pour environ 2 500 étudiants inscrits, chaque année, à l'un des cours d'introduction à la science politique. Il en résulte une réelle plus-value pédagogique au bénéfice du manuel. D'abord, parce qu'un support de cours commun est davantage susceptible de faciliter la mobilité des étudiants durant leurs études. Ensuite, et plus fondamentalement, du fait qu'il y a plus dans six têtes que dans une, et qu'un manuel écrit à six plumes accroît dès lors les garanties d'un haut standard de qualité.

## 2 | Choix éditoriaux

Pour être à la hauteur des ambitions pédagogiques poursuivies, cinq grands choix éditoriaux ont été posés.

Première option : faire de l'ensemble du manuel une œuvre *collégiale*, ce qui renforce l'autorité de son contenu. D'une part, on l'a dit, les thèmes abordés, les théories et concepts considérés comme fondamentaux, la manière de les présenter, les exemples mobilisés pour les illustrer... ont ainsi été *validés* par les six professeurs, et non par un seul. D'autre part, la construction de la matière a bénéficié d'apports *complémentaires* de la part de chercheurs spécialisés dans des domaines différents de science politique.

### ENCADRÉ N° 0.2 : MÉTHODE DE RÉDACTION EN GROUPE APPLIQUÉE AU MANUEL

Concrètement, la construction du manuel a suivi le processus rédactionnel suivant, que nous exposons dans la mesure où il peut être une source d'inspiration pour l'élaboration de travaux de groupes. Dans un premier temps, après avoir déterminé ensemble la structure générale de l'ouvrage, les auteurs se sont répartis les chapitres à écrire en assignant à chacun les statuts de premier auteur (X1), deuxième auteur (X2), troisième auteur (X3). X1 était en charge de la première écriture du chapitre en question, que révisait ensuite X2, puis X3 après consensus préalable entre X1 et X2. Une fois un consensus atteint entre les trois auteurs en question sur la version à proposer, celle-ci était lue de façon approfondie par tous les auteurs du manuel et discutée en réunion plénière. Un premier chapitre « test » produit selon cette méthode de coécriture fut alors discuté tant sur la forme que sur le contenu avec l'éditeur. Ensuite, en suivant à chaque étape ce procédé (X1 + X2 + X3 + plénière), le plan de chaque chapitre fut élaboré, puis une première et ensuite une deuxième voire parfois une troisième version de son contenu furent produites. Une relecture finale de l'ensemble du manuscrit fut effectuée par l'un d'entre nous et soumise à discussion en plénière. La version prédéfinitive du manuscrit qui en résulta fut alors transmise par l'intermédiaire de l'éditeur à des *relecteurs* anonymes externes choisis par celui-ci – et que nous remercions vivement pour le travail fourni et les conseils prodigués. Enfin, les suites à réserver aux commentaires des relecteurs furent discutées en plénière, après quoi chaque X1 fut chargé d'ajuster en conséquence la version définitive du/des chapitre(s) dont il avait la charge.

Une deuxième option fondamentale, vu le contexte hétérogène des contextes d'initiation à la science politique, a consisté à produire un manuel *modulable*. Bien évidemment, le manuel s'articule autour de chapitres qui s'y succèdent selon une certaine logique (cf. la fin de cet avant-propos). Toutefois, les auteurs ont veillé à ce que chaque chapitre puisse être lu, et compris, indépendamment des autres en tenant compte du fait que tous les chapitres n'ont pas le même niveau d'accessibilité. « Pouvoir » ou « Système politique », par exemple, recouvrent un contenu plus abstrait, plus théorique, dont il est indiqué de prendre connaissance après les autres chapitres, voire après avoir suivi une introduction à d'autres sciences humaines et sociales, comme la sociologie par exemple. De plus, au sein même de chaque chapitre, le contenu a été pensé de façon à ce qu'il soit possible de faire l'impasse sur certains passages, sections ou sous-sections, dès lors que l'apprentissage des fondements de la science politique se voudrait moins approfondi que le développement « complet » de la matière que propose le manuel. Tel un meuble à tiroirs, le lecteur

peut ainsi choisir de n'ouvrir que certains chapitres et de n'y saisir que certains éléments, parmi les plus directement appréhendables. Cette perspective de modularité explique aussi qu'un phénomène politique puisse être appréhendé de façon différente dans plusieurs chapitres. Des renvois réguliers d'un chapitre à l'autre permettent au lecteur de compléter l'approche d'un phénomène politique qu'il tire de la lecture d'un chapitre.

Troisièmement, nous nous sommes volontairement restreints à procéder à un exposé des connaissances politologiques dans leurs *lignes essentielles*, étant donné que nous nous adressons à un public qui, pour la majorité, ne se destine pas au métier de la recherche en science politique. L'insistance est d'abord mise sur les éléments du savoir politologique que nous considérons aujourd'hui comme *généraux*. Même si nous assumons le fait d'avoir accordé une place assez large aux cadres d'analyse inspirés par le paradigme « intégrationniste » (cf. chapitre Qu'est-ce que la science politique ?), sans doute plus large que dans d'autres manuels (cf. par ex. le chapitre Système politique), façonnant ainsi une autre originalité de ces *Fondements de science politique*.

Ce choix d'aller à l'essentiel explique que, à la différence de certains *handbooks in political science*, nous ne dressons pas, pour chaque objet d'études traité dans un chapitre, un état de l'art, selon la formule classique que l'on retrouve dans les études scientifiques. Autrement dit, nous ne présentons pas de façon systématique la dynamique historique de production du savoir scientifique, en insistant sur les débats – et donc les dissensions – ainsi que l'apport personnel de chaque auteur au domaine de connaissances concerné. Ne se trouve ainsi mise en exergue dans ce volume qu'une petite poignée d'auteurs qui rétrospectivement apparaissent comme les figures les plus marquantes dans le domaine spécialisé de connaissances qui est traité dans un chapitre. Le parti de dépersonnaliser le plus possible les éléments de connaissance qui sont exposés dans les chapitres vise à encourager le lecteur à se concentrer sur le contenu de ceux-ci plutôt que sur ceux qui les ont produits.

Pour autant, nous n'avons pas souhaité évacuer totalement du manuel la part essentielle que représentent dans la vie d'une discipline les controverses et dissensions entre chercheurs. Le bien-fondé de toute thèse scientifique et de tout cadre d'analyse peut toujours être contesté, l'est d'ailleurs fréquemment... mais doit l'être, pour être pertinent sur un plan scientifique, selon des procédures d'enquêtes et de raisonnement rigoureuses et contrôlées par les pairs. Dans son activité, le chercheur est ainsi autant invité à produire des connaissances sur le monde ayant valeur scientifique qu'à discuter du bien-fondé scientifique de celles produites par ses collègues voire des siennes propres. Il se doit donc de faire preuve de *réflexivité* vis-à-vis de sa propre activité de production de connaissances scientifiques et d'avoir une *distance critique* au savoir produit par lui et par ses pairs, de nourrir un « *doute méthodique* » à l'égard de tout produit scientifique.

C'est pourquoi dans les chapitres qui traitent de phénomènes politiques dont la connaissance scientifique doit plus que d'autres à une ou plusieurs thèses d'auteurs en particulier, il a été décidé de faire écho aux principales critiques qui leur sont adressées. Ainsi, par exemple, de la théorie de Lipset et Rokkan dans le chapitre Clivages. Ce faisant, l'intention consiste à attirer l'attention du lecteur sur l'existence d'un débat scientifique autour des thèses produites et à l'inviter à faire

preuve de réflexivité à leur égard. Il ne s'agit ni de faire état, dans leur exhaustivité, de la dynamique des arguments et contre-arguments qui animent le débat, et encore moins, d'en apprécier la valeur relative ou de « trancher le débat ». Ce sont là des contributions à l'activité scientifique dont la place n'est pas dans un manuel *introductif* à la science politique.

Quatrièmement, puisque précisément il s'agit d'une introduction à la science politique, les référencements bibliographiques dans le texte des chapitres ont été volontairement maintenus en un nombre très *limité*, afin de favoriser la lisibilité du propos. L'on a également préféré le système de référencement anglo-saxon par « auteur, date », plus léger à la lecture que le système latin, avec référencement bibliographique complet en note infrapaginale à la première occurrence, puis référencement abrégé, par le biais des formules « *op. cit.* » et « *ibid.* », lors des occurrences suivantes. Dans cet ouvrage, les références bibliographiques se trouvent ainsi directement insérées entre parenthèses dans le texte. En cas d'éditions multiples, on indique l'année de l'édition que l'on a consultée, puis, s'il échet, s'il s'agit d'une publication originale ancienne ou en langue étrangère, l'année de l'édition originale, précédée d'une barre oblique (exemple : Weber, 1995/1922). En fin de chapitre, seules cinq références bibliographiques de base sont mentionnées et autant de « pour aller plus loin ». Les références de base renvoient soit à des œuvres que l'on peut considérer comme de référence, car représentant une contribution décisive pour le développement du domaine spécialisé d'études traité dans un chapitre, soit à des textes qui offrent une synthèse, complète et accessible, de l'évolution des connaissances dans ce domaine d'études. Les références « pour aller plus loin » renvoient à des publications qui donnent une connaissance plus approfondie de l'un ou l'autre aspect particulier de l'objet traité dans un chapitre, ou bien qui constituent des études de cas. Dans la bibliographie générale, les sources sont classées d'abord par ordre alphabétique de leurs auteurs, puis par ordre chronologique de leur édition. Les publications reprises ne se limitent pas à celles qui sont explicitement mentionnées dans les chapitres. La bibliographie générale est en effet conçue comme un fonds documentaire de base, venant compléter le contenu des chapitres, et utile – nous l'espérons – pour le politologue en herbe qui évolue dans un contexte francophone d'apprentissage. Pour cette raison, l'accent a surtout été mis sur des publications en français, même si référence est faite aussi à des publications en anglais, qu'il s'agisse des éditions originales de « grands » textes, ou bien de « bons » textes actuels de synthèse. Seules les ressources bibliographiques qui ne sont accessibles *que* sous format électronique sont référencées par une adresse url.

Cinquièmement, on l'aura compris, un soin particulier a été apporté dans la confection de cet ouvrage à sa dimension *didactique*. Aux côtés des nombreux dispositifs déjà évoqués, la traduction de ce souci se retrouve dans la structuration interne des chapitres. Chacun est introduit par un bref aperçu de l'objet traité, accompagné du plan de sa structuration en sections, voire, le cas échéant, en sous-sections. Chacun se termine par une liste de cinq questions destinées à tester la compréhension générale de quelques-uns des éléments principaux du chapitre. Les citations qui sont mobilisées dans les chapitres sont toutes en français. Le cas échéant, elles ont été traduites en français, et ce, afin qu'aucun biais linguistique ne vienne en obérer la compréhension. Enfin, des encadrés rythment le chapitre pour attirer l'attention du lecteur sur un concept, une thèse, un auteur ou un événement particulier.

### 3 | Plan du manuel

Il nous reste à préciser la logique de structuration des chapitres que nous avons suivie.

Le *premier chapitre* a une vocation introductive. Il présente un aperçu général de la science politique, posant la question : **Qu'est-ce que la science politique ?** Quel est son objet : qu'entend-on par « politique », par « politisation » ? Quelle est sa démarche : comment l'analyse politologique est-elle paramétrée, en quoi se distingue-t-elle d'autres types d'analyse spécialisée des phénomènes politiques ? Quelle est son histoire ? Quels sont ses principaux courants et sous-domaines d'études ?

Les autres chapitres s'échelonnent selon le degré plus « macro » ou au contraire plus « micro » de l'objet sur lequel ils portent – leur « unité d'analyse » –, en commençant par un chapitre sur le pouvoir et en terminant par un chapitre sur les citoyens.

#### ENCADRÉ N° 0.3 : LES TROIS NIVEAUX D'ANALYSE D'UN PHÉNOMÈNE POLITIQUE : MICRO, MÉSO, MACRO

Au niveau *micro*, l'analyse s'attache aux comportements des individus. La science politique étudie par exemple le comportement électoral des citoyens, qu'il est possible de singulariser. Il s'agit donc de comprendre et d'expliquer des unités d'analyse élémentaires, au niveau individuel, par exemple : l'action d'un parlementaire, un ministre, un électeur.

Au niveau *méso*, l'analyse s'attache ici à l'action collective, conçue comme la résultante d'actions individuelles (coordonnées ou informelles, prévisibles ou spontanées, etc.), et plus encore, aux organisations collectives comme, par exemple, les partis politiques ou les groupes d'influence. Ce niveau d'analyse est celui de l'agrégation, de l'addition d'actions individuelles, et celui de collectifs organisés.

Au niveau *macro*, l'analyse s'attache au fonctionnement d'une société considérée dans sa globalité ou à un ensemble d'éléments collectifs interconnectés. Il s'agit donc d'aborder un ensemble d'éléments historiques, systémiques, pris comme un tout, comme la démocratie, la mondialisation, le capitalisme.

Les chapitres se succèdent ainsi en deux grands ensembles. Le premier, couvrant les chapitres de 2 à 7, concerne les *structures* politiques, autrement dit, les cadres relativement durables dans lesquels se déroule la vie politique, animée par les acteurs politiques. Le second ensemble de chapitres, de 8 à 10, a trait, pour sa part, aux *acteurs* politiques (individuels ou collectifs) qui, agissant dans le cadre des structures politiques, font la vie politique. Cette division principale ne doit toutefois pas être prise au pied de la lettre : nous évoquerons aussi des perspectives *actorielles* dans les chapitres dont l'objet porte sur les structures, et inversement, des perspectives *structurelles* dans les chapitres dont l'objet porte sur les acteurs. Quel que soit le chapitre dans lequel un phénomène politique est abordé de manière privilégiée, l'analyse que le manuel en donne a toujours visé à prendre en compte un point de vue tant macro que méso et micro.

Le premier ensemble de chapitres, sur les structures, s'ouvre avec le *chapitre 2*, qui traite du **pouvoir**, objet central d'attention de la science politique, dès lors que celle-ci définit couramment le politique comme l'ensemble des institutions en charge d'assurer un ordre général des conduites dans une société et dotées à cette fin de moyens de contrainte légale et physique. Le *chapitre 3* porte sur l'**État**, cadre institutionnel premier dans lequel le pouvoir politique est établi et organisé dans la quasi-totalité des sociétés humaines en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Le *chapitre 4* a pour objet le **système politique**, au sens d'une représentation générale des activités gouvernementales au sein d'une société sur le mode cybernétique, à l'image d'une boîte de conversion d'éléments entrants (*input*) en éléments sortants (*output*), assurant une série de fonctionnalités sociales. Le *chapitre 5* traite des **clivages**, divisions profondes et durables qui dressent une partie d'une société contre une autre, à propos d'un enjeu majeur d'organisation sociale et génèrent des « camps sociaux » organisés en groupes d'influence et partis politiques significatifs et durables. Le *chapitre 6* porte sur les **idéologies**, ensembles relativement cohérents d'idées sur le monde, ayant vocation à donner un sens global aux phénomènes, et à orienter les idées et les conduites des acteurs politiques ainsi que le fonctionnement des institutions dans une direction aimantée à ce sens global. Le *chapitre 7*, enfin, est consacré aux **régimes politiques**, formes globales d'organisation du pouvoir, dont la démocratie libérale, inspirée de l'idéologie libérale, représente un type spécifique parmi d'autres dont des formes autoritaires ou, plus rarement, totalitaires.

Quant au second ensemble de chapitres, sur les acteurs, il commence par le *chapitre 8* qui traite des acteurs collectifs *publics* (cf. encadré suivant), ciblant les deux principaux organes qui, *au sein de* l'État, sont habituellement chargés de la détermination de l'action publique : **les parlements et gouvernements**. Le *chapitre 9* porte également sur des acteurs collectifs mais *privés* cette fois, c'est-à-dire situés *en dehors de* l'État, en se consacrant aux **partis politiques et groupes d'influence**. Clôturant le manuel, le *chapitre 10* est consacré aux **citoyens**, appréhendés sur un plan individuel, mais aussi dans leurs mobilisations collectives.

ENCADRÉ N° 0.4 : LA CLASSIFICATION DE BASE DES ACTEURS POLITIQUES  
SELON LEUR RAPPORT AU POUVOIR

Types de rapport au pouvoir	Catégories d'acteurs	Statut juridique	Statut organisationnel
occupation + décision	<b>gouvernants :</b> - parlement - gouvernement - chef d'État	public	institutions
mise en œuvre (+ projet de décision)	<b>administration publique</b>	public	institutions
influence + occupation par procuration	<b>partis politiques</b>	privé	organisations collectives
influence	<b>groupes d'influence</b>	privé	organisations collectives
opinion (+ influence)	<b>citoyens (individuels)</b>	privé	individus + opinion publique

Source : élaboration des auteurs.

Enfin, pour conclure, indiquons qu'il est loisible à tout lecteur désireux de participer à l'amélioration du présent manuel de faire part de ses remarques et suggestions éventuelles tant sur le plan du contenu que de la forme. Que ceux et celles qui prendront le temps de transmettre leurs réactions en soient déjà vivement remercié(e)s.

Thierry Balzacq, Pierre Baudewyns, Jérôme Jamin,  
Vincent Legrand, Olivier Paye, Nathalie Schiffino<sup>2</sup>

<sup>2</sup> La présentation des noms des auteurs en couverture suit l'ordre alphabétique.

# CHAPITRE 1

## QU'EST-CE QUE LA SCIENCE POLITIQUE ?

### Sommaire

1. Politique : un concept polysémique	28
2. Les conceptions maximaliste et minimaliste du politique	34
3. Le concept et le processus de politisation	38
4. Une démarche scientifique d'analyse des phénomènes politiques	40
5. Science(s) politique(s) : au pluriel ou au singulier ?	42
6. De l'appréhension normative des phénomènes politiques à la science politique	44
7. Les caractéristiques d'une démarche scientifique non normative	46
8. L'essor international de la science politique : de la fin du xix <sup>e</sup> siècle à la Deuxième Guerre mondiale	49
9. Le développement international de la science politique à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale	53
10. Le développement de la science politique en Belgique francophone	57
11. La science politique : vue de l'intérieur	60
<b>Questions</b>	64
<b>Bibliographie</b>	64

### Résumé

*Ce premier chapitre donne un aperçu général de ce qu'est la science politique. Le nom lui-même de la discipline invite à la réflexion : que veut dire « politique » ? L'activité d'hommes et de femmes ayant reçu un mandat ? Pour quoi faire ? Exercer du pouvoir, piloter un État, organiser la vie en société ? Comment est-il possible d'étudier scientifiquement ces acteurs et leurs actions ? Comment une science particulière dévolue à l'analyse des phénomènes politiques s'est-elle constituée ? Voilà autant de questions dont le premier chapitre d'un manuel d'introduction à la discipline doit se saisir.*

Toute science se caractérise par un objet (un domaine d'étude) et une démarche (une manière de mener cette étude) propres. L'objet de la science politique réside dans l'étude des phénomènes politiques. Le terme « phénomène » désigne tout fait – événement, groupe, comportement, valeur, institution... – tel qu'on se le représente dans notre esprit. Si la science politique s'appelle telle, c'est donc de façon quelque peu impropre, puisque c'est son objet d'étude qui est politique, et non l'activité de connaissance qu'elle déploie pour en rendre compte qui se veut, elle, rigoureusement scientifique. Aussi, des appellations comme « science(s) du politique » ou « politicologie » – littéralement, discours raisonné sur la vie organisée en société, « politicologie » en néerlandais –, auraient sans doute constitué des expressions plus heureuses, d'un point de vue sémantique, puisque ce n'est pas la science qui est politique, mais son objet. Mais qu'entend-on exactement par « politique » ?

### 1 | Politique : un concept polysémique

Étymologiquement, l'adjectif « politique » dérive du grec « politikos » et nomme ce qui a trait à la « polis », la cité. On dirait aujourd'hui l'État, entendu au sens de communauté humaine organisée, soumise à un pouvoir suprême qui s'exerce précisément à la dimension du groupement humain ainsi constitué. En réalité, les formes auxquelles réfère l'adjectif « politique » sont multiples et variées, ses usages sont courants aussi bien que savants, et ses connotations – des plus positives aux plus négatives – évoluent dans le temps et dans l'espace. Si la science politique a longtemps été définie comme la discipline investiguant le pouvoir ou l'État (nous y reviendrons), nous savons aujourd'hui que l'éventail de ses objets d'étude est bien plus large que ne le laisserait penser, au premier abord, l'adjectif « politique ». À l'époque contemporaine, le politique, la politique, ou encore les politiques ne se réduisent pas au pouvoir et à l'État.

Sur la base de ce point de départ, nous pouvons aller plus loin. En effet, deux entrées sont possibles dans cette définition générale de politique : l'entrée par le pouvoir, la plus diffusée aujourd'hui en science politique, ou bien l'entrée plus ancienne, par la communauté.

#### 1.1. Politique : entre pouvoir et communauté

Ainsi, la célèbre définition de « groupement politique » que donne Max Weber (1995/1922 : 96-97), figure intellectuelle de référence de la science politique actuelle, insiste sur la notion de *pouvoir*. Weber définit un groupement comme étant « politique » ou « de domination » [caractérisé par la chance pour les ordres produits d'être suivis d'effets] « tant que son existence et la validité de ses règlements [découlant des ordres de ses dirigeants] sont garantis de façon continue à l'intérieur d'un territoire géographique déterminable par l'application et la menace de la contrainte physique de la part de la direction administrative ». Weber place ainsi l'accent dans sa définition du groupement politique sur le critère du pouvoir suprême, dont un ressort est la menace ou l'emploi de la violence physique sur l'ensemble de personnes présentes sur un territoire déterminé.

**ENCADRÉ N° 1.1 : MAX WEBER, UN INSPIRATEUR MAJEUR DE LA SCIENCE POLITIQUE**

Max Weber (1864-1920) est l'auteur allemand notamment de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (2004/1904-05, retravaillé en 1920), *Le savant et le politique* (2003/1919), *Économie et société* (1995/1922, à titre posthume).

Producteur de définitions fines de notions devenues canoniques en science politique : communauté politique (qu'il appelle « groupement de domination politique »), État, parti politique,...

Inventeur de grilles d'analyse de l'action politique encore pertinentes aujourd'hui : différences entre « vivre de la politique » et « vivre pour la politique », entre « éthique de conviction » et « éthique de responsabilité », entre « le politique » et le savant, entre sources de légitimité traditionnelle, charismatique ou rationnel-légale (cf. chapitre Pouvoir, section 4.3, encadré n° 2.25).

Concepteur d'une épistémologie et d'une méthodologie permettant de construire le raisonnement scientifique en science politique comme dans les autres sciences humaines et sociales : distinction entre jugements de fait et jugements de valeur, neutralité axiologique (cf. *infra*, sections 6 et 7), idéal-type comme modalité analytique des phénomènes,...

Le rôle fondateur de Max Weber dans la science politique ne doit toutefois pas être mécompris. D'abord, sa contribution à la démarche scientifique notamment en science politique doit être différenciée de son investissement en politique, notamment son éducation libérale puis sa sensibilité socialiste, sa mobilisation pendant la Première guerre mondiale, son rôle de conseiller lors de la négociation du Traité de Versailles signé en 1919, etc. D'autre part, Weber n'a jamais voulu établir une science particulière dénommée « science politique ». Et pour cause, il entendait contribuer à la fondation de la – alors toute jeune – sociologie, ce qu'il a fait de son vivant en Allemagne, notamment par la création d'une revue. Enfin, les écrits de Weber ont parfois attendu des décennies après sa mort, avant d'être traduits et rendus ainsi accessibles au plus grand nombre de scientifiques à travers le monde. Il n'existe donc pas de lien direct entre l'œuvre de Weber et le développement institutionnel de la science politique.

Dans d'autres définitions, plus proches de la notion grecque de « politeia » (cf. Aristote dans le chapitre Régimes politiques, section 1, encadré n° 7.1), l'accent est davantage mis sur l'idée de *communauté* politique. Le rassemblement d'individus dans un groupement politique inscrit leur destinée individuelle dans un ensemble humain de référence, doté de pouvoirs sur ses membres, mais par cela même aussi d'une capacité d'action collective, de possibilités de coordination des conduites individuelles pour induire un développement commun à l'échelle du groupement orienté vers des fins jugées bonnes d'un point de vue collectif. L'idée sous-jacente ici est qu'un groupe de personnes vivant ensemble ou décidant de vivre ensemble, se dote de mécanismes et de structures pour s'imposer les unes aux autres, par toutes sortes de moyens y compris contraignants, dans les limites de la communauté qu'ils forment, des décisions que tous sont censés accepter pour un bien commun, alors même qu'ils peuvent avoir des valeurs, objectifs, projets, intérêts différents.

Le concept ou adjectif « politique » renvoie ici à une dynamique du « vivre ensemble ». Ceci possède plusieurs implications. Le « vivre ensemble » peut procéder par consensus ou conflit. Il peut passer par des structures et institutions mises en place pour l'entretenir. Il renvoie donc également au *pouvoir* que les individus et les groupes exercent entre eux, et les uns sur les autres. Autrement dit, il y a « politique » lorsqu'une collectivité humaine agit ou veut agir collectivement, ou qu'on veut la faire agir collectivement dans un certain sens, sans forcément que les conduites de ses membres s'orientent « spontanément » dans ce sens commun.

Outre l'entrée par le pouvoir ou la communauté, une autre manière d'appréhender le concept de « politique » consiste à en distinguer les acceptions selon son genre (« le », « la » politique) et son nombre (singulier/pluriel). Nous allons le voir, chaque usage grammaticalement différent du substantif politique – le, la, les, une, un – recouvre des significations différentes.

## 1.2. Le politique

Le politique correspond à la notion de « *polity* » en anglais. Il désigne la dimension politique d'une société, son ordre politique. Lui sont apparentées des notions anciennes comme la cité, la « *polis* », la république – du latin « *res publica* », la « chose publique » –, la patrie, communauté politique ou le régime politique (cf. chapitre Régimes politiques). Mais aussi des notions modernes comme l'État (cf. chapitre État) – à la fois comme organisation représentative d'un groupement humain et comme organe de gouvernement sur un territoire –, le système politique (cf. chapitre Système politique) ou le « champ du pouvoir » au sens de Bourdieu.

### ENCADRÉ N° 1.2 : LE CHAMP POLITIQUE ET LE CHAMP DU POUVOIR SELON PIERRE BOURDIEU

S'inscrivant dans les approches structurelles du pouvoir (cf. chapitre Pouvoir), le sociologue français Pierre Bourdieu (1930-2002) a fait appel à la notion de « champ » pour distinguer différents cadres du jeu social. Par « champ », il entend tout espace d'activités sociales spécialisées, doté de ses propres règles du jeu, ressources (« cartes à jouer » de valeur différente), enjeux, profits et intérêts pour le jeu (pour considérer qu'il vaille la peine de s'y investir). Il est ainsi possible de distinguer un champ économique, sportif, culturel, mais aussi littéraire, poétique... Bourdieu a isolé un « champ politique » (Bourdieu, 2000) et un « champ du pouvoir ». Le premier se limite aux « professionnels de la politique » en concurrence pour décrocher des mandats de représentation (Bourdieu 1981 : 9), alors que le second comprend les acteurs les plus importants des différents champs sociaux. Il constitue donc un méta-champ, un champ des champs (Bourdieu 1989 : 155), un champ des pouvoirs, celui au sein duquel se joue la domination d'un champ sur les autres. Pour Bourdieu, l'État bureaucratique est l'exemple le plus abouti d'un méta-champ. Il surplombe les autres champs sociaux en délimitant, avec plus ou moins de contrainte, leur périmètre, au travers d'un processus d'unification qui passe par un système de change – à l'image de celui qui prévaut entre les monnaies – entre les « capitaux », à la fois ressources et profits en jeu associés à ces différents champs sociaux.

Pour Paul de Bruyne (1995 : 1) de même que pour des auteurs comme Castoriadis, Gauchet ou Lefort (cf. chapitre Idéologies, section 1), le politique est immanent à la société, c'est-à-dire qu'il est impliqué dans celle-ci, grâce à trois fonctions qu'il y assure : il promeut l'intégration sociale, assure un ordre social et définit des finalités et des valeurs. Sans « le » politique, au sens de « *polity* », qui assure l'ensemble des régulations relatives au conflit et à la coopération des individus et des groupes au sein de la société, point de « vivre ensemble », de vie organisée en commun. Ceci rejoint l'entrée par la communauté que nous avons évoquée plus haut. Nous sommes donc ici dans une acception « noble » du concept, souvent délaissée aujourd'hui du fait de la connotation péjorative qui est associée au terme « politique » (cf. *infra*, section 1.3) en termes de luttes « intéressées » autour de la détention du pouvoir. Cette conception noble correspond à celle d'Aristote (1993/env. -330 : 85-93) par exemple, pour qui la politique est l'art du commandement social, l'activité pacificatrice permettant à une société divisée de s'ordonner à une finalité supérieure :

celle de la vie en communauté et pour qui « l'homme est un animal politique » : celui qui est parvenu à un degré élevé d'organisation (spécifiquement politique) par la cité, par l'institution du politique.

### 1.3. La politique

La politique correspond à la notion de « *politics* » en anglais et désigne l'ensemble des activités politiques, la vie politique, la mobilisation des acteurs politiques, entendus comme producteurs d'activités touchant au politique (cf. section 1.2.), ainsi que les rapports qu'ils entretiennent entre eux et les résultats que leurs interactions génèrent. Dans un sens étroit, « le plus politique » du terme (cf. *infra*, la notion de « monde politique »), la notion vise l'action d'un élu, d'un ministre, d'un chef d'État, ou d'un chef de parti d'opposition.

Dans un sens élargi (cf. *infra*, encadré n° 1.6), la notion recouvre l'activité d'un représentant syndical, d'un lobbyiste professionnel agissant pour le compte d'une multinationale, ou d'un citoyen signant une pétition en ligne pour promouvoir la protection de telle espèce d'animaux sauvages. Elle s'étend aussi à l'action d'un agent public de première ligne (un inspecteur des impôts, par exemple) ou encore d'un juge tranchant un différend particulier sur la base des textes juridiques en vigueur, produits par les acteurs politiques au sens strict.

La politique se déroule dans divers lieux, institués – comme un parlement, un conseil des ministres, une commission communale consultative en matière d'urbanisme... – ou non – une manifestation de rue, une réunion informelle dans un cabinet, une conférence-débat dans une université.

#### ENCADRÉ N° 1.3 : ARÈNES ET FORUMS

La politique se construit en différents lieux. Ceux-ci peuvent être publics ou non. Dans le domaine de l'analyse des politiques publiques, on fait la distinction parmi ces lieux, selon leur mode de délibération, entre arènes et forums. Dans les *arènes*, les acteurs en présence négocient (parfois à partir de positions déjà prises). Ils essaient de construire un rapport de forces le plus favorable à l'accueil maximal de leurs revendications. Les arènes (« *policy venues* ») sont des lieux institutionnels dans lesquels les acteurs portent et défendent des problèmes ou des projets en fonction de la façon dont ils les perçoivent (« *policy images* ») et les formatent (« *policy framing* ») (cf. *infra*, encadré n° 1.4). Dans les *forums*, les acteurs échangent des idées, s'engagent dans des discussions persuasives, essayant de (se) convaincre (mutuellement), dans un esprit ouvert à de possibles changements de position de leur part. Ces forums prennent une dimension particulière quand il s'agit, en démocratie, de construire des dynamiques participatives (cf. chapitre Citoyens).

Dans le sens courant, la portée de « la » politique est souvent réduite aux actions des seuls représentants politiques élus ou candidats à des fonctions parlementaires ou exécutives – considérés comme formant « le monde politique », au sens étroit d'un microcosme social particulier, parfois d'ailleurs aussi désigné sous l'expression « le politique » (« les citoyens interpellent le politique ») (cf. *infra*, encadré n° 1.6). Ainsi, dans cet éditorial de *La Libre Belgique* du 15 juillet 2007 intitulé « Vive les débats politiques » : « La politique, c'est quoi ? En bref, c'est l'art de gouverner la cité sur la base des idées formulées par des hommes et des femmes réunis

au sein d'associations que l'on nomme partis ». La politique se limite alors à l'activité des partis, considérant comme non politiques les actions d'autres acteurs, comme des syndicats, des ONG, des comités d'habitants ou des citoyens. Même si leurs actions visent un changement d'orientation des normes juridiques en vigueur et touchent ainsi à la façon dont le pouvoir est exercé dans une société et au contenu de l'ordre commun qui y règne, et donc concerne – en plein – le politique. Ainsi, à la question « Amnesty [International] se dit apolitique. Est-ce une bonne chose ? », Éric David, professeur émérite de droit international répondait : « Oui, car cela évite d'identifier Amnesty à un parti. Cela ne veut pas dire qu'Amnesty ne fait pas de politique : le combat pour la promotion des droits humains est un combat politique puisqu'il concerne la gestion de la cité » (*La Libre Belgique*, 28 mai 2011). Effectivement, dans son usage courant, « la politique » renvoie en fait souvent, de manière réductrice et péjorative au phénomène « partisan », qui fait par ailleurs lui-même l'objet d'une connotation péjorative.

Ce sens courant charrie donc également souvent une connotation négative de la politique, en appréhendant celle-ci dans ses « mauvais côtés », en ses aspects jugés négatifs d'un point de vue moral. La politique renvoie dans ce cas, de façon limitative ou caricaturale, à des pratiques telles que les « compromis-compromissions », « petits arrangements entre amis », favoritisme – les « nominations politiques » dans l'administration publique, la politisation des procédures d'attribution d'un marché public à une entreprise « amie », etc. – et les combines diverses – les « affaires » et « scandales » liés au financement occulte des partis, à la corruption de mandataires ou de fonctionnaires, à des abus de biens sociaux... Il est fort probable que c'est ce sens restreint et axiologiquement très chargé de « la politique » que les citoyens ont aujourd'hui le plus souvent à l'esprit lorsqu'ils sont invités à répondre à des enquêtes d'opinion sur leur intérêt pour la politique, leur confiance en la politique ou l'importance qu'ils reconnaissent à la politique dans la société.

### 1.4. Un politique

L'expression « un politique » désigne avant tout un type particulier d'acteur politique, un professionnel de la politique, entendu au sens restreint du terme, équivalent de « *political man* » ou « *politician* », en anglais, c'est-à-dire un « homme ou femme politique », un « politicien ». Mais en français dans le langage courant, ce mot est souvent connoté négativement. On retrouve ce sens dans le titre d'un article publié le 25 mars 2011 sur le site de l'hebdomadaire belge *Le Vif/L'express* : « À peine 13 % des Belges font confiance aux politiques ».

Dans une signification légèrement différente, « un politique » désigne quelqu'un qui a un sens politique, de l'intelligence politique, c'est-à-dire des « qualités » pour produire des actions efficaces dans le jeu politique ou bien qui se comporte, dans un contexte qui n'est pas nécessairement politique, comme se comportent les « habiles politiques » avec ici aussi éventuellement toutes les connotations négatives qui sont accolées à « la politique » ou à « politicien » (« manœuvres politiciennes »...) au sens courant de ces termes. On retrouve ce sens-là dans des expressions familières comme « ça c'est un vrai politique », « toi, tu pourrais faire de la politique », pour être capable d'avoir des idées ou des comportements pareils.

## 1.5. Une politique, les politiques

Une politique, substantif au singulier, équivaut à la notion de « *policy* » en anglais. L'expression désigne communément une ligne de conduite ou un programme plus ou moins intégré d'actions guidées par des principes et objectifs. Il peut s'agir, par exemple, de la politique de l'emploi proposée par tel parti. Mais également de la politique de recrutement ou des ressources humaines d'une entreprise. De la même façon qu'on retrouve cette signification dans des expressions de la vie courante comme « j'ai pour politique » (de ne jamais donner de l'argent aux mendiants, par exemple). Notons donc dans un premier temps que les phénomènes ainsi désignés ne s'inscrivent pas nécessairement dans un contexte politique.

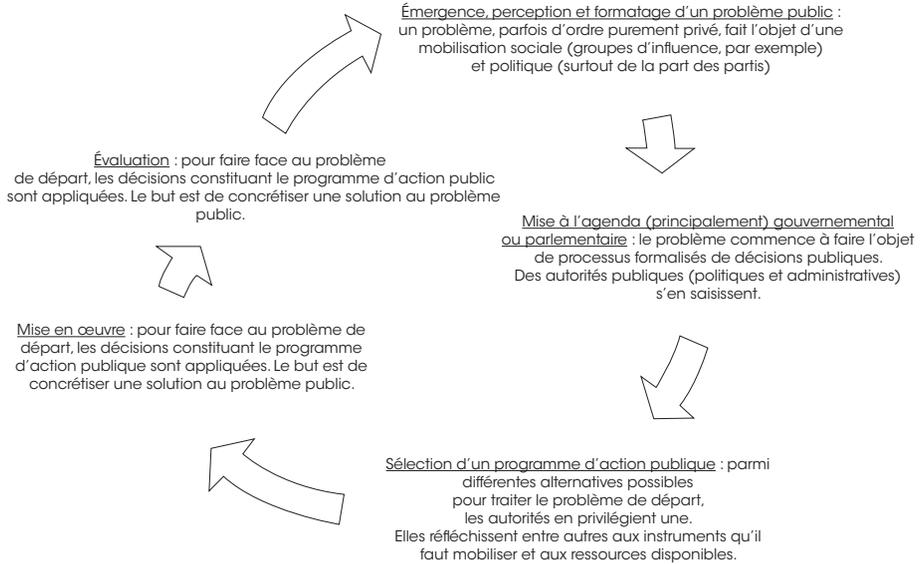
Mais, plus spécifiquement, en science politique, la notion « une » politique a un sens plus précis lorsqu'elle fait référence à une ou à des « politique(s) publique(s) » (« *policies* » en anglais). Ce peut être, par exemple, la politique de l'emploi d'un pays, menée par différents gouvernements. « Une politique publique » renvoie alors à l'ensemble de l'action publique qui est produite dans un « *secteur* » particulier, correspondant à un découpage spécifique des domaines d'intervention des pouvoirs publics : la politique des transports ou de la mobilité, la politique de protection de l'environnement, la politique d'égalité hommes-femmes, etc.

Cet ordre de phénomènes politiques fait l'objet d'un domaine spécialisé d'études en science politique dénommé l'analyse des politiques publiques ou, plus récemment, l'analyse de l'action publique (cf. *infra*, encadré n° 1.4). Dès les années 1930, Lasswell (1961/1936) expliquait que la grande question de l'analyse des politiques est « *who gets what, when and how ?* ». Dye (1984) considérait pour sa part – dans les années 1980 – que les politiques publiques consistaient en ce que les gouvernements décident de faire ou de ne pas faire. Cette conception a ensuite été élargie à ce que les autorités publiques entreprennent dans une société et l'*impact* que cela a sur celle-ci. Aujourd'hui, les politiques publiques impliquent plusieurs échelons de pouvoir (du local à l'international) et des réseaux complexes d'acteurs (des autorités publiques aux acteurs privés).

L'un des outils traditionnels d'analyse des politiques publiques consiste à se représenter le processus de production d'une politique publique ou d'une action publique d'un point de vue séquentiel, en faisant l'analogie à un cycle composé d'une succession d'étapes. Cela permet de (se) représenter le fait qu'une politique publique ou une action publique soit un ensemble de décisions cohérentes, intentionnelles, en vue – souvent – de résoudre un problème perçu comme collectif, rendu public et politique.

**ENCADRÉ N° 1.4 : LE CYCLE DES POLITIQUES PUBLIQUES**

Charles Jones (1970) a été un des pionniers de la conception séquentielle « des » politiques, depuis lors reprise et appliquée par de nombreux analystes des politiques publiques. Sa grille distingue cinq étapes.



Source : adaptation des auteurs à partir de Jones (1970) et Knoepfel, Larrue, Varone (2006).

Enfin, de façon encore plus pointue, dans un sens plus spécialisé, « les » politiques peuvent être conçues en science politique comme les produits, les « *outputs* », fournis par le système politique sous forme d'actions et de décisions (cf. chapitre Système politique et notamment encadré n° 4.13).

## 2 | Les conceptions maximaliste et minimaliste du politique

Dès lors que nous avons défini la portée de l'adjectif « politique » dans l'expression « science politique » comme désignant tout ce qui touche au politique dans une société, soit au pouvoir, soit au projet de vie commun de la communauté, la question suivante se pose : Qu'est-ce qui est politique dans une société ? Deux grandes réponses-types sont possibles, que ce soit sur un plan scientifique, visant à la connaissance de la réalité sociale, ou sur un plan idéologique, lié à une entreprise de conservation ou de transformation de la réalité sociale/de l'ordre social (cf. chapitre Idéologies) : une conception maximaliste et une conception minimaliste. Nous verrons que, sur un plan scientifique, une troisième conception intermédiaire, relativiste s'impose.

## 2.1. La conception maximaliste de ce qui est politique

Dans l'optique maximaliste, tout est politique. N'importe quelle activité humaine est politique. Ainsi, Crozier et Friedberg (1981 : 26) déclarent : « Tout est politique puisque le pouvoir est partout ». Nous retrouvons cette conception chez Foucault (cf. chapitre Pouvoir). Toute activité, même si elle n'est pas *a priori* étiquetée comme étant politique, le devient car elle contribue à transmettre les valeurs que le système politique doit allouer pour permettre la cohésion sociale (cf. chapitre Système politique) et elle reproduit donc l'ordre social : éduquer les enfants, prodiguer un enseignement à des élèves ou des étudiants, produire des biens de consommation, les consommer, etc. Remarquons d'ailleurs que « *Tout est politique* » était un des slogans des étudiants de mai 1968. De même, à la fin des années 1960, le mouvement féministe affirmait que « *le privé est politique* » pour dénoncer le fait que la domination masculine, selon ledit mouvement, s'exerçait par excellence dans la sphère privée tout en impactant le statut des femmes dans la société. Et que donc même la manière dont se déroulent les relations les plus intimes entre les hommes et les femmes – relations amoureuses et sexuelles, répartition des tâches ménagères et éducatives, articulation des vies familiales et professionnelles... – ont à voir avec l'ordre commun d'une société que le pouvoir engendre ou laisse se produire.

Bien sûr, la mise en œuvre de cette conception maximaliste du politique doit être différenciée selon que nous parlons d'un régime autoritaire, voire totalitaire, ou démocratique au sens de respectueux des droits humains (cf. chapitre Régimes politiques). Un régime totalitaire – l'Allemagne nazie sous Hitler, l'Union soviétique sous Staline, par exemple –, vise à politiser tous les aspects de la vie quotidienne des individus : l'enseignement, la littérature, les croyances et pratiques religieuses, la musique, l'architecture, le sport, la science, etc. L'objectif est de permettre le contrôle maximal par l'appareil gouvernemental de la société, dans toutes ses dimensions. Dans un régime de démocratie libérale, la réalité sociale n'est pas tranchée et organisée de la sorte. Il est vrai que, par exemple, une manifestation sportive (par exemple, un match de football) peut activer l'attachement de citoyens à leur État. De même, une œuvre artistique peut véhiculer un message pour encenser ou critiquer le parti au pouvoir ou le chef d'un État. Un journal ou une chaîne de télévision peut montrer une proximité avec une tendance politique plus qu'avec une autre dans sa manière de couvrir l'actualité. Mais, dans un régime de démocratie libérale, le processus de politisation de la société (cf. *infra*, section 3) ne résulte pas d'une stratégie délibérée et manifeste du pouvoir en place qui en fait une fin en soi.

## 2.2. La conception minimaliste de ce qui est politique

À l'opposé, des analystes comme des idéologues – mais pour des raisons différentes – donnent une représentation de la politique assignée à une place réduite, limitée dans la société, voire même inexistante. C'est le cas d'anthropologues politiques découvrant des sociétés dites primitives fonctionnant sans pouvoir centralisé institué en leur sein et montrant qu'une société humaine n'a pas besoin nécessairement d'institutions spécialisées – d'État – pour produire en son sein un ordre commun.

Cette conviction est aussi celle des mouvements politiques anarchistes (cf. chapitre Idéologies). Elle habitait aussi le jeune Marx lorsqu'il décrivait comme horizon de la révolution, après la phase socialiste transitoire du gonflement de l'État sous dictature du prolétariat, la phase communiste de la disparition de l'État et de l'autogestion de la société par elle-même. Dans une autre veine idéologique, un penseur libéral comme Francis Fukuyama (1992) prophétise, autant qu'il appelle son advenue, la fin de l'histoire au sens de la pérennisation d'un système politique alliant démocratie libérale et capitalisme de marché, dans lequel les fondamentaux ne font plus l'objet d'oppositions visant à en changer et qui tourne donc sur lui-même. Dans cette idée, également avancée au temps de la systématisation de l'État social (Donzelot, 1984), la fin de l'histoire signifie la fin du politique, au sens de la fin de luttes sur les fins dernières d'une société et les principales modalités de son organisation.

Une autre optique minimaliste réduit la politique à des procédures de décisions publiques et des choix structurels d'organisation sociale qui se doivent d'être les plus efficaces possibles. Nous sommes dans une logique managériale de la société : la politique sert à gérer la société, comme on gère une entreprise commerciale, sans autre forme de spécificité. Cette conception renvoie à deux autres notions : l'utilitarisme et la technocratie. *L'utilitarisme* est un courant d'abord philosophique apparu à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le monde anglo-saxon avec Bentham. Il vise à déterminer quels critères doivent régir nos décisions collectives afin que ces dernières soient caractérisées par l'objectivité, la neutralité, la rationalité. En vertu de ces considérations, une décision politique est légitime dès lors qu'elle est efficace.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la *technocratie* (découlant en partie de l'utilitarisme) a été largement développée en tant que gestion politique entre les mains principalement de techniciens, d'experts chargés de prendre des décisions efficaces compte tenu de leurs connaissances techniques, de leur champ spécialisé de compétences. La politique est alors l'affaire principalement d'un corps de spécialistes, comme la construction d'une maison ou les soins médicaux. La politique est réduite à un secteur spécialisé d'activités parmi d'autres, contrairement à l'idée originelle de démocratie qui a été mise en application à Athènes, durant l'Antiquité (cf. chapitre Régimes politiques et encadré ci-dessous, les propos de Protagoras dans son dialogue avec Socrate, d'après Platon).

### ENCADRÉ N° 1.5 : DIALOGUE ENTRE SOCRATE ET PROTAGORAS D'APRÈS PLATON

- Protagoras dit à Socrate qu'il enseigne un savoir différent des autres sophistes : « Ce savoir, c'est l'art de prendre des décisions dans les affaires privées comme dans les affaires publiques, c'est-à-dire comment gérer au mieux sa maison et comment être le plus apte à diriger la cité par les actes et les paroles ».
- Socrate : « Selon moi, c'est de l'art politique dont tu parles, et tu t'engages à former de bons citoyens ».
- Protagoras : « Exactement, c'est là l'engagement que je prends ».
- Socrate : « D'où me vient cette idée que cet art ne peut s'enseigner ni ne peut se communiquer d'un homme à l'autre (...). (J)e constate que lorsque nous nous réunissons à l'Assemblée, si la cité doit s'occuper de faire construire un bâtiment, nous envoyons chercher des architectes pour prendre leur avis sur ces questions ; quand il s'agit de navires, nous consultons les charpentiers qui s'en occupent ; et ainsi de suite, à l'avenant, pour tous les arts dont on estime qu'ils relèvent d'un apprentissage ou d'un enseignement.

Et si quelqu'un d'autre veut donner un conseil et qu'on pense qu'il n'est pas spécialiste, serait-il beau, riche, ou bien né, nul ne l'écoute davantage. (...) En revanche, quand il faut discuter du gouvernement de la cité, chacun est admis à se lever, pour donner son avis, le maçon aussi bien que le forgeron, le cordonnier, le négociant ou l'armateur, le riche ou le pauvre, le noble et le roturier, et nul n'encourt de critique comme dans le cas précédent si, sans avoir rien appris, sans l'aide d'aucun maître, il s'apprête à donner un avis. Il est donc clair qu'on estime qu'il n'y a rien là qui relève d'un enseignement. (...) Telles sont les considérations qui me donnent à penser, Protagoras, que la vertu ne s'enseigne pas (...).

- Protagoras répond d'abord par une histoire. Contant les débuts de la civilisation humaine, il dit : « (...) Si leur activité d'artisan suffisait à les nourrir (les hommes préhistoriques), elle ne leur permettrait pas de lutter contre les bêtes sauvages. Car ils ne possédaient pas encore l'art politique, dont l'art de la guerre est une partie. (...) (À) chaque fois qu'ils se rassemblaient en cités, comme ils ignoraient tout de l'art politique ils se faisaient du tort réciproquement, si bien qu'ils se dispersaient de nouveau et de nouveau périssaient. Zeus alors, craignant la disparition de notre race tout entière, envoie Hermès porter aux hommes respect et justice pour unir les cités par des principes d'ordre et des liens d'amitié. Hermès donc demande à Zeus de quelle manière il doit distribuer respect et justice chez les humains : - Dois-je procéder comme pour les arts, c'est-à-dire en instituant un seul professionnel, de médecine ou de tout autre art, pour un grand nombre de gens ? Est-ce ainsi que je dois aussi établir respect et justice chez les humains ou dois-je les distribuer à tous ? - À tous répondit Zeus. Il faut que tous y aient part, car les cités ne pourraient exister si seulement un petit nombre d'humains y avait part comme c'est le cas pour les autres arts. (...) Voilà la raison, Socrate, pour laquelle les Athéniens, et tous les autres peuples, quand on discute de l'excellence d'un architecte ou de toute autre profession, n'accordent qu'à un petit nombre de gens le droit de donner un avis, (...). Mais quand ils discutent de l'excellence d'une décision dans le domaine politique, ce qui implique nécessairement justice et sagesse, il est normal qu'ils admettent que tout homme en parle car tout homme doit avoir part à cette forme de vertu, sinon il n'y a plus de cité. Telle est, Socrate, la raison de ce comportement ».
- Protagoras conclut ensuite par un raisonnement : « Existe-t-il, oui ou non, une chose à laquelle tous les citoyens doivent avoir part pour qu'une cité existe ? (...) Si cette chose existe et si cette qualité unique n'est ni l'art du charpentier, ni celui du forgeron ou du potier, mais est bien la justice, la sagesse, le respect de la loi divine, en un mot ce que j'appelle la vertu propre à l'homme, si c'est bien là ce à quoi tous doivent avoir part, si c'est là pour tout homme la condition *sine qua non* de tout savoir et de toute action, (...) il faut l'enseigner à tout humain (...) » (Platon, 1993/env. -430 : 76-89 ; 319A- 325C).

### 2.3. La conception intermédiaire de ce qui est politique

Entre ces deux conceptions extrêmes, maximaliste et minimaliste, du politique, il existe une posture intermédiaire, constructiviste, qui consiste à dire que tout n'est pas politique, mais que tout peut le devenir, que le politique peut potentiellement se retrouver n'importe où, et qu'est politique ce que les gens considèrent à un moment donné, dans une société donnée, comme politique. Un tel constat n'est pas normatif : il part du principe qu'en fonction de la représentation (socialement construite) qu'ont les acteurs d'une situation, du sens qu'ils donnent à une activité, des objectifs qu'ils poursuivent, ils peuvent conférer une portée politique à un phénomène qui ne relève pas directement du champ politique.

Prenons l'exemple des Jeux olympiques (JO). Il a souvent été rappelé qu'il s'agit d'une manifestation sportive dans laquelle le politique ne doit pas interférer. Pourtant, selon les conjonctures, ils peuvent devenir une occasion pour des individus ou des groupes d'attirer l'attention du monde entier sur une situation qui, selon eux, le mérite. Entre autres illustrations, nous pouvons retenir que les JO fournissant aux États une opportunité pour se positionner les uns par rapport aux

autres, Vladimir Poutine (alors Premier ministre de Russie) participe à la cérémonie d'ouverture des JO d'été à Pékin en 2008, car la Russie, dont il est le président, est un allié historique de la Chine ; alors que Angela Merkel (Chancelière allemande) ou Tony Blair (Premier ministre britannique) n'y participent pas car des États membres de l'Union européenne refusent de cautionner le régime chinois (en particulier sur le plan de la situation des droits de l'Homme qui y prévaut), notamment par une participation officielle à une cérémonie largement médiatisée.

Soulignons enfin que tous les problèmes d'ordre privé ne deviennent pas sociaux, et tous les problèmes sociaux ne deviennent pas forcément publics. L'analyse des politiques publiques s'attache à expliquer le processus par lequel un problème privé (par exemple, la cohabitation de parents homosexuels) devient social (par exemple, des groupes représentant les gays et lesbiennes dénoncent comme problématique le fait que le mariage et l'adoption soient limités aux couples hétérosexuels), voire politique (si des partis se positionnent en faveur ou contre l'octroi de nouveaux droits aux homosexuels). Le problème acquiert une dimension *sociétale* et proprement *politique*, à partir du moment où il implique débat et décisions publiques censées s'imposer à tous (par exemple, une loi autorisant le mariage et l'adoption par les personnes de même sexe). Le problème pourra donc faire l'objet d'une politique publique passant par les différentes séquences que nous avons décrites plus haut (cf. encadré n° 1.4 sur le cycle des politiques publiques). Cette évolution d'un problème dépend *in fine* de la construction qu'en font les acteurs.

### 3 | Le concept et le processus de politisation

Cette dernière conception de ce qui est ou devient politique nous amène à évoquer le concept et le processus de politisation.

En science politique, le concept de politisation permet d'une part, de mesurer le degré d'emprise du, de la ou des politique(s) sur les *phénomènes* et les manières et degrés divers dont certains phénomènes sont investis ou désinvestis d'une « prise en charge » politique (Lagroye, 2003) et de l'autre, de mesurer le degré d'engagement politique, d'investissement des *citoyens* dans des activités à portée politique.

Avant d'aborder ce concept dans ces deux dimensions/volets, rappelons que les phénomènes politiques peuvent être abordés à des niveaux d'analyse différents : micro, méso et macro (cf. avant-propos, encadré n° 0.3).

#### 3.1. La (dé)politisation des phénomènes

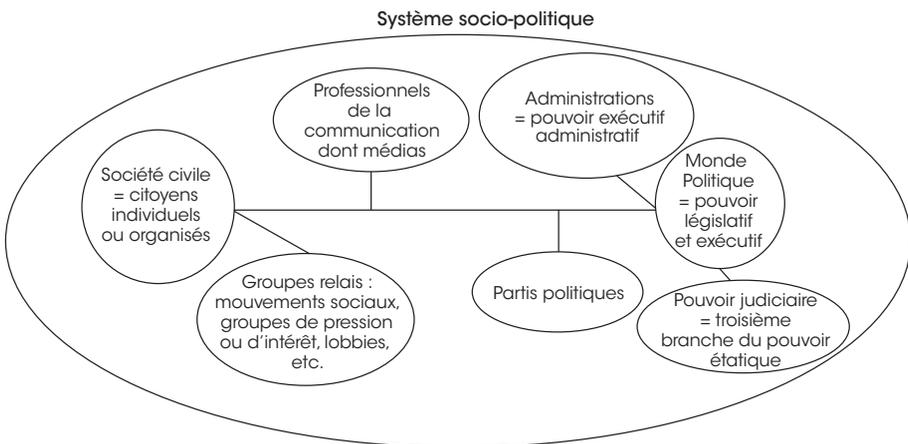
À un niveau *macro*, la politisation désigne un processus par lequel les éléments constitutifs du, de la, des politique(s) sont relayés par des acteurs influents dans diverses arènes ou forums (comme le parlement, le gouvernement) pour y faire l'objet de débats sociétaux (*versus* privés) qui amènent les décideurs politiques à se positionner par rapport à lui. Par exemple, le choix de fumer est longtemps resté une question privée ; c'est devenu un problème public à partir du moment où des associations se sont souciées des effets du tabagisme (passif) sur la santé, où des autorités publiques y ont ajouté le coût pour des traitements assumés par la sécurité sociale, jusqu'à faire l'objet d'une politique publique dont en Belgique un arrêté royal en 2005 interdisant de fumer dans les lieux publics.

Certains problèmes peuvent être plus ou moins politisés selon les périodes et les pays. Par exemple, longtemps, en Occident, la question des rapports hommes-femmes n'était pas considérée comme politique. Ce qui est aujourd'hui considéré comme des inégalités, notamment suite à la mobilisation d'un mouvement féministe, était perçu autrefois comme « naturel », « normal », allant de soi. De même, en ce qui concerne la question de la pauvreté qui a été prise en charge, pendant des siècles, seulement par des pratiques caritatives privées, avant que le mouvement ouvrier ne fasse pression sur l'État pour qu'il intervienne dans ce domaine (cf. chapitre État, section 3.3).

Par ailleurs, les types d'intervention de la puissance publique peuvent varier au cours du temps. Ainsi, en Belgique, les pouvoirs publics ont par le passé plutôt favorisé la promotion de la naissance d'un certain nombre d'enfants par foyer. Depuis une cinquantaine d'années, ils sont passés à des politiques permettant une régulation des naissances par les partenaires concernés, via le subventionnement des centres de planning familial et le remboursement (partiel) par la sécurité sociale des moyens de contraception médicaux apparus dans les années 1960. Cette question de la procréation revêt une dimension fortement politique en Chine populaire, pays de plus d'un milliard et demi d'habitants, qui met en œuvre une politique « de l'enfant unique » visant à dissuader les couples d'avoir plus d'un enfant, et ce, en vue de maîtriser la croissance démographique nationale.

Enfin, le positionnement de la société civile (cf. chapitre Citoyens, section 1) et la mobilisation des acteurs sont également à géométrie variable. Par exemple, s'agissant des organismes génétiquement modifiés (OGM), des pics de mobilisation citoyenne (y compris activistes procédant à l'arrachage d'essais en champs), de débats médiatisés, impliquant un moratoire européen, ont été enregistrés davantage à la fin des années 1990 et au début des années 2000 que dix ans plus tard.

ENCADRÉ N° 1.6 : CONTINUUM ET IMBRICATION ENTRE SOCIÉTÉ CIVILE, MONDE POLITIQUE ET SYSTÈME GLOBAL



Source : élaboration des auteurs.

### 3.2. La (dé)politisation des citoyens

Au niveau *micro*, la politisation revêt un deuxième sens : celle de la socialisation et la participation politiques des individus. Elle dénote l'intérêt pour – l'investissement dans, voire la participation active des citoyens à – la politique. Bien sûr, elle varie d'une personne à l'autre et dans le temps : elle est réactivée par certaines conjonctures comme les campagnes électorales, les « affaires » ou des crises (par exemple la « Marche blanche » en Belgique en 1996, la votation d'initiative populaire sur l'interdiction des minarets en Suisse en 2009, la construction du port méthanier à Québec à partir de 2004). La politisation des individus s'effectue selon deux schémas idéaux-typiques.

Premièrement, la politisation peut être « pragmatique » en ce que les personnes poursuivent des objectifs, voire même des intérêts, en abordant des acteurs politiques qui sont perçus comme utiles pour les atteindre. Ces objectifs peuvent être collectifs ou individuels, de même que les acteurs politiques dont il est question pourront être des individus (un ministre) ou des organisations (un parti politique). Par exemple, les syndicats de travailleurs aux États-Unis ont toujours soutenu (y compris financièrement) le Parti démocrate. À la limite, cette politisation conduit au clientélisme et à l'extrême, aux pratiques mafieuses.

Deuxièmement, la politisation peut être « idéaliste » par le fait que des personnes considèrent la politique comme un combat pour de grandes causes prônant des valeurs de manière forte. Par exemple, la lutte contre un régime autoritaire au nom de la liberté (comme les étudiants mobilisés en Birmanie en soutien à l'opposante politique démocrate Aung San Suu Kyi et contre le régime de la junte militaire birmane depuis le milieu des années 2000), le dépassement des clivages pour l'indépendance d'un État (l'union en 1830 des catholiques et des libéraux dans le dépassement du clivage clérical vs anti-clérical pour l'indépendance de la Belgique face aux Pays-Bas dominés par les protestants, cf. chapitre Clivages), l'émancipation des travailleurs au nom de la justice sociale, etc. La politique est alors très mobilisatrice. Elle permet à un groupe de se sentir uni (cohésion sociale). Dans la doctrine marxiste, la politisation vise à donner une conscience politique à des individus inorganisés et tout particulièrement aux travailleurs conçus comme « aliénés » : la « conscience de classe ». À l'extrême, dans le contexte de la propagande employée par un régime non démocratique – au sens de la démocratie libérale –, soulignons que la politisation peut avoir comme effet pervers d'anesthésier le pluralisme, l'esprit de négociation et de compromis (par exemple, la Révolution bolchevique de 1917 en Russie, sous la direction de Lénine).

## 4 | Une démarche scientifique d'analyse des phénomènes politiques

En définissant les notions de « politique » et de « politisation », nous avons précisé quels étaient les phénomènes qui constituaient l'objet d'étude de la science politique. Nous nous attachons à présent à préciser en quoi consiste la démarche de la science politique, la manière spécifique dont elle entend élucider le sens des phénomènes politiques. La question n'est pas anodine, car, comme nous allons

le constater, la science politique n'est pas l'unique source de connaissance et de compréhension des phénomènes politiques.

#### 4.1. Science politique et savoir ordinaire

Comme en témoigne le mot « science » dans son appellation, la science politique entend produire une connaissance scientifique des phénomènes politiques. Le savoir scientifique se distingue avant tout du « savoir ordinaire », de la connaissance relativement commune que peut avoir du monde le profane, le citoyen lambda, l'« homme de la rue ». Comme indiqué dans l'avant-propos, ce qui fait la qualité d'un savoir scientifique, ce sont avant tout les procédures particulières de sa production. L'examen approfondi d'une question avant d'en tirer des enseignements « définitifs » quant à sa nature, son évolution, ses causes. L'assemblage d'une documentation particulière pour permettre d'établir les faits. La lecture préalable des analyses existantes qui peuvent être pertinentes pour la question traitée. L'argumentation des thèses soutenues, à cent lieues d'un savoir spontané sur le mode du « bon sens populaire ». Aussi bien fondée que puisse être une impression ou une intuition sur la réalité des choses, il manquera toujours à cette forme de savoir courant tout ce travail préalable qui est nécessaire à la production d'une connaissance scientifique et à sa validation à ce titre.

#### 4.2. Science politique et savoir pratique

Mais la connaissance spécialisée des phénomènes politiques n'est pas l'apanage de la seule démarche scientifique. Elle ne se limite pas aux seules analyses produites par des experts académiques. Elle comprend aussi le savoir des praticiens, entendus ici comme les acteurs de la politique. Le savoir propre au monde politique tire son caractère spécialisé d'autres éléments que ceux qui sont caractéristiques d'un savoir scientifique. D'une part, d'un rapport intime d'observation de la pratique à laquelle l'acteur politique participe personnellement. De l'autre, souvent aussi, d'un accès direct à des données confidentielles : des documents, des positions exprimées oralement « off the record » par d'autres acteurs (politiques)...

S'il n'est pas dénué d'intérêt, ne fût-ce que parce qu'il peut s'appuyer sur des données non directement accessibles aux scientifiques, il manque toutefois également au savoir des praticiens tout le travail préalable nécessaire au savoir scientifique. De plus, la mise en œuvre des procédures de production des connaissances scientifiques permet une plus grande prise de distance sur les phénomènes dont on entend rendre compte, amenant à les restituer dans un contexte plus vaste que la (micro-) situation impliquant les acteurs concernés, et à les aborder avec moins de subjectivité que lorsqu'on y est soi-même impliqué (cf. *infra*, section 7).

#### 4.3. Science politique et savoir journalistique

À la différence du savoir des praticiens, les connaissances du monde politique produites par les journalistes politiques sont générées, non pas par des acteurs politiques, mais par des observateurs de la vie politique – encore que leurs descriptions et analyses des faits politiques influencent l'action future des acteurs politiques (électeurs, responsables de partis...) –, ce que sont également les scientifiques. Rapporteurs « au quotidien » de l'action politique, témoins privilégiés des

confidences des acteurs politiques, les journalistes politiques bénéficient d'une position d'observation rapprochée des phénomènes politiques. Ils peuvent ainsi plus directement « capter » une série d'éléments de connaissance qui font la spécificité du savoir des praticiens.

Mais, revers de la médaille, à force de côtoyer les praticiens du monde politique, ils peuvent avoir tendance à adopter leurs manières de voir, à l'instar de ces journalistes sportifs qui relatent le déroulement des courses cyclistes en laissant de côté la problématique du dopage. De plus, dans le monde actuel des médias, en situation de concurrence (également pour les financements publicitaires), les exigences de l'audimat peuvent amener les journalistes politiques à produire une information selon des procédures peu compatibles avec les exigences déontologiques de leur propre profession : vérification de la fiabilité des sources, recoupement des informations, etc.

## 5 | Science(s) politique(s) : au pluriel ou au singulier ?

Mise au singulier, l'expression « science politique » connote plutôt l'homogénéité, mettant l'accent sur ce qui réunit des savants au sein d'une même discipline, à savoir ici leur vocation à étudier de façon scientifique un même objet spécifique, les phénomènes politiques. Tandis qu'au pluriel, l'expression connote davantage la diversité, soulignant l'éventail de démarches possibles dans l'analyse scientifique des phénomènes politiques.

En réalité, l'expression « sciences politiques » (au pluriel) revêt deux sens différents. Dans un sens chronologiquement premier, le plus large, « les sciences politiques » désignaient un certain nombre de disciplines générales des sciences humaines dont la connaissance était jugée nécessaire pour comprendre – et pratiquer – la politique, entendue comme processus de gouvernement d'une société humaine. Ainsi l'Académie française des sciences morales et politiques, créée sous la Révolution française en 1795 regroupait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle les disciplines suivantes : « philosophie », « morale », « législation », « droit public et jurisprudence », « économie politique et statistique », « histoire générale et philosophique »... Aucune « classe » spécialisée en « science politique » n'y était établie dans la mesure où celle-ci n'existait pas encore.

### ENCADRÉ N° 1.7 : SCIENCES SOCIALES ET SCIENCES HUMAINES

Les expressions « sciences sociales » et « sciences humaines » peuvent être utilisées comme des synonymes. Elles visent alors communément cet ensemble de sciences traitant des phénomènes spécifiquement humains et non des phénomènes naturels, comme les sciences de la nature (physique, biologie...). Aujourd'hui, la dénomination de sciences *sociales* désigne souvent la science politique, la sociologie, l'économie, ... à la différence des sciences *humaines*, qui renvoient à l'histoire, la philologie ou la philosophie (les « *Humanities* », en anglais), même si une partie des scientifiques de ces disciplines revendiquent leur rattachement aux sciences sociales (par exemple, la philosophie analytique, l'histoire sociale et la linguistique post-sausurienne). Les sciences sociales se distinguent alors des sciences humaines, moins du point de vue de leurs objets d'études que des perspectives générales pour en traiter. Le paradigme, au sens kuhnien du terme (cf. *infra*, encadré n° 1.10), des sciences sociales conduit les chercheurs à appréhender l'homme en société et le résultat de ces interactions (le « social »), et non l'Homme universel, considéré

de façon abstraite – comme dans certains courants de la philosophie. S'ajoute à cette différence paradigmatique de base, des différences dans la démarche. Comme nous allons le développer (cf. *infra*, section 7), la recherche en sciences sociales se veut notamment non normative, recourant à des techniques spécifiques et étayant une systématité des connaissances.

Dans un sens ultérieur, plus restreint, l'appellation « sciences politiques » (au pluriel) désigne l'ensemble des sous-parties « politiques » qui se sont développées au sein de la plupart des sciences humaines établies. Soit un certain nombre de sous-disciplines qui, dans le cadre intellectuel de leur discipline d'appartenance, se sont plus spécifiquement consacrées à l'étude des phénomènes politiques : la philosophie politique, l'histoire politique, la géographie politique – la géopolitique –, l'économie politique, la psychologie politique, la sociologie politique, l'anthropologie politique, et le droit public. Remarquons que ce dernier était anciennement dénommé « droit politique », comme en témoigne l'œuvre célèbre de Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social* (1762), sous-titré « Principes de droit politique » (cf. chapitre Régimes politiques, encadré n° 7.4).

Quant à l'expression « science politique » (au singulier), sa diffusion témoigne d'abord d'une volonté de fédérer les travaux entrepris, et les connaissances produites, par différents chercheurs, à propos des phénomènes politiques, dans une même communauté scientifique, une même discipline. Ce n'est que progressivement que l'appellation « science politique » (au singulier) a acquis son sens actuel, désignant une discipline unie par une épistémologie et des méthodes propres aux sciences sociales au sens positiviste du terme, et relativement différente des autres disciplines des sciences humaines et de leur partie « politique » (cf. *supra*, encadré n° 1.7). Elle s'est progressivement affirmée au XX<sup>e</sup> siècle, notamment dans les universités, et à partir des États-Unis d'Amérique après la Deuxième Guerre mondiale (cf. *infra*, section 8.3).

Ne donnons toutefois pas une importance démesurée à cette différence sémantique entre « science politique » au singulier ou au pluriel, même si celle-ci peut contribuer à expliquer l'ampleur et le rythme différents de l'institutionnalisation de la science politique selon les pays (cf. *infra*, sections 8 et 9). D'une part, même dans les pays latins où c'est sous l'appellation « sciences politiques » (au pluriel) que la politologie s'est institutionnalisée à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'intitulé « science politique » (au singulier) était déjà communément utilisé pour désigner des travaux scientifiques traitant spécifiquement des phénomènes politiques, peu importe l'optique disciplinaire adoptée. Ainsi, en France : Esquirou de Parieu, *Principes de la science politique*, 1870, Edmond Chevrier, *Les éléments de la science politique*, 1871, ou Paul Janet, *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*, 1872. D'autre part, même dans les pays anglo-saxons où l'institutionnalisation de la politologie s'effectue directement par le biais de l'appellation « science politique » (au singulier), ce à quoi cet intitulé renvoie au départ, c'est également à une variété de démarches disciplinaires différentes, qui tendent à être réunies dans de mêmes cadres institutionnels. Non à une démarche disciplinaire unifiée, revendiquant sa singularité vis-à-vis des autres démarches disciplinaires existantes, au sens où s'entend la science politique aujourd'hui. Cette constitution intellectuelle particulière de la science politique ne va advenir que dans un deuxième temps (cf. *infra*, sections 8 et 9). Mais partout elle va être entreprise au nom et sous le label de « science politique » (au singulier).

## 6 | De l'appréhension normative des phénomènes politiques à la science politique

Penser la vie organisée en société, ce qui fait société, ce qui fait « tenir » et se développer une communauté humaine particulière, en bref le « vivre ensemble », n'est pas chose récente. Analyser les modalités de production d'un ordre commun à l'échelle d'un ensemble humain, chercher à appréhender ses variantes, ses effets, est une activité qui existe depuis des millénaires. Sans remonter au-delà de l'Antiquité grecque (3<sup>e</sup> millénaire avant J.-C.), songeons, au IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C., à Platon et à sa réflexion sur les institutions et le savoir-faire nécessaire pour produire une « bonne » politique (*La République, Protagoras*), ou à Aristote et sa typologie des régimes politiques (*Les politiques*, cf. chapitre Régimes politiques).

Pour nous limiter au contexte occidental de la sortie du Moyen-Âge (à partir du XVI<sup>e</sup> siècle), un grand nombre d'auteurs qui font partie de notre héritage culturel se sont précisément rendus célèbres par des analyses des phénomènes politiques, et en particulier des modes de gouvernement des sociétés humaines et des rapports gouvernants-gouvernés. Que l'on songe à Machiavel (*Le Prince*, écrit en 1513 /publié en 1532, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, 1531), Jean Bodin (*Les six Livres de la République*, 1576), Grotius (*Le droit de la guerre et de la paix*, 1625), Thomas Hobbes (*Le citoyen*, 1642, *Léviathan*, 1651), John Locke (*Le deuxième traité sur le gouvernement civil*, 1690), Montesquieu (*De l'esprit des lois*, 1748), Jean-Jacques Rousseau (*Du contrat social*, 1762) ou Tocqueville (*De la démocratie en Amérique*, 1835 et 1840).

Sur la base d'une connaissance généralement très fouillée du passé et du contexte qui leur était contemporain, tous à leur manière ont livré des analyses politiques qui demeurent encore aujourd'hui marquantes. Cela est vrai du point de vue de leur démarche générale. Pensons à la mise en lumière par Machiavel de variables causales commandant l'accès et la conservation du pouvoir. Ou bien à la volonté des penseurs du contrat social comme Hobbes, Locke, Rousseau de fonder rationnellement l'ordre politique, selon un cheminement de raisonnement de type hypothético-déductif. Mais cela vaut aussi pour les concepts nouveaux qu'ils ont sinon inventés, auxquels du moins ils ont conféré une définition soigneusement élaborée : ainsi du concept de souveraineté chez Bodin ou de celui de représentation (politique) chez Hobbes.

Et pourtant, « la science politique n'est pas née avec Platon, Hobbes ou Rousseau, ces monstres sacrés de la philosophie politique. Entendue strictement, elle est une discipline contemporaine, apparue dans le sillage des grandes sciences sociales » (Braud, 2011 : 3). Comme l'exprime avec netteté le *Que-sais-je ?* qui lui est consacré, la science politique actuelle se conçoit comme une branche particulière – (entièrement) consacrée à l'étude des phénomènes politiques – des sciences sociales modernes dont la volonté est d'étudier les phénomènes humains comme les sciences de la nature étudient les phénomènes naturels. C'est-à-dire en cherchant à les observer et analyser avec le même rapport de distance, d'objectivité, en suivant ainsi les prescrits positivistes théorisés par Auguste Comte au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

ENCADRÉ N° 1.8 : AUGUSTE COMTE ET LE POSITIVISME

Le positivisme est un concept forgé par Auguste Comte (1798-1857) dans le quatrième volume de son *Cours de philosophie positive* (1839). Il vise à rompre avec la philosophie classique en calquant l'analyse des faits sociaux sur la façon dont les sciences dites exactes ou de la nature, telle la physique ou la chimie, analysent les phénomènes physiques, depuis la découverte par Newton, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, des « lois de l'attraction universelle ».

Comte part du constat que la philosophie classique (métaphysique ou théologique) analyse les phénomènes sociaux en essayant de déterminer leurs « fondements premiers », en se demandant « Quelle est la cause ? » (question philosophique typique), et en recherchant celle-ci en dehors des manifestations concrètes des phénomènes sociaux eux-mêmes, dans un « au-delà », dans des facteurs extra-temporels, de façon donc spéculative. Par opposition, le positivisme n'entend rechercher l'explication des phénomènes sociaux que dans « l'ici-bas ». Il veut dégager de l'étude de leurs manifestations concrètes des lois générales explicatives de fonctionnement, des « régularités tendanciennes », « empiriquement constatées » par la mise en œuvre de techniques d'observation particulières – c'est le volet *constatatif/descriptif* du savoir positiviste –, et valant, toutes choses égales par ailleurs, comme autant de probabilités de reproduction dans le futur – c'est le volet *prédictif* du savoir positiviste. Soucieux de fonder une « physique sociale », Comte entendait promouvoir la « sociologie » – au sens de science du social – comme pendant « scientifique » de la démarche philosophique de connaissance des phénomènes humains. Il a posé, de façon plus large, les bases des sciences sociales modernes auxquelles se rattachent aujourd'hui non seulement la sociologie, mais également la psychologie, l'économie et la science politique (cf. *supra*, encadré n° 1.7).

Il reste que, faisant lui-même partie de ce qu'il analyse, étant un humain parmi les humains, celui qui étudie des phénomènes politiques aura plus de difficultés de les traiter avec distance que l'astronome qui observe les planètes. Il lui importe alors d'autant plus de prendre conscience de la relation sociale particulière qu'il entretient à l'égard de son objet d'étude (cf. *infra*, la notion de « rapport aux valeurs » de Max Weber), et des raisons qui le poussent à étudier tel objet, dans telle optique. Dans une perspective positiviste, le scientifique se doit d'essayer de se rapprocher le plus possible d'une objectivité totale dans l'étude des phénomènes qu'il analyse. Ce que contestent les approches dites « critiques » (en référence à l'école de Francfort) qui considèrent comme illusoire l'atteinte par le chercheur d'une complète neutralité. Pour les critiques du positivisme, tout résultat de recherche – la qualification du programme de tel parti comme de « centre-gauche », l'évaluation de telle politique publique comme peu efficiente, le constat de la déliquescence de tel État, etc. – est nécessairement orienté, aussi parce qu'il constitue, que le chercheur le veuille ou non, une ressource argumentative potentielle pour les acteurs sociaux et politiques engagés dans des luttes pour conserver ou transformer l'ordre social et politique existant. Dès lors, les approches critiques préconisent que le chercheur assume explicitement le caractère engagé, c'est-à-dire axiologiquement orienté, de ses choix en matière d'objet et d'optique de recherche, et partant la dimension normative de son entreprise de recherche, plutôt que de chercher à les minorer comme l'y enjoint le positivisme.

## 7 | Les caractéristiques d'une démarche scientifique non normative

C'est donc en rupture avec les penseurs historiques des phénomènes politiques que la science politique contemporaine s'est fondée, dans la volonté de se distinguer d'abord de la philosophie politique, mais aussi, pour des raisons similaires, du droit public. Le désir de ses principaux promoteurs était de situer leur entreprise de connaissance savante des phénomènes politiques avant tout sur un registre de savoir d'ordre constatatif/descriptif/factualiste, et non pas normatif.

### 7.1. Ce qui « est » plutôt que ce qui « devrait » être

L'intention de la science politique est clairement d'abandonner à la philosophie politique et au droit public la production d'un savoir qui est d'abord normatif sur les phénomènes politiques, c'est-à-dire centré sur la définition de ce qui *devrait être*, sur la détermination d'un ordre idéal ou souhaitable des choses, que ce soit selon une échelle de valeurs construite par le chercheur, en philosophie politique, ou d'après les normes juridiques en vigueur, en droit public. Dans ces démarches-là, l'appréhension des phénomènes politiques effectifs n'advient, pour ainsi dire, que dans un deuxième temps et au travers de lunettes normatives. Il s'agit en effet alors de saisir le sens des phénomènes politiques par rapport à ce qui devrait être : traduisent-ils (suffisamment) le « bien », le « juste », l'« équitable », dans un questionnement de philosophie politique, ou bien, dans un questionnement juridique, sont-ils (suffisamment) conformes aux normes légales en vigueur ou à tel prescrit juridique précis (sur le déroulement des élections, les compétences d'un gouvernement, etc.) ?

Au contraire, dans une approche positiviste, l'attention est centrée directement sur ce qui « est », sur les phénomènes politiques effectifs, dans une perspective où il s'agit de savoir d'abord et avant tout comment ils se produisent, comment ils fonctionnent et ce qui explique pourquoi ils fonctionnent de telle ou telle manière. Il ne s'agit donc pas principalement de trancher la question de savoir si ce qui se produit est « bien » ou « mal », légitime ou illégitime, ou bien légal ou illégal. Pour le dire dans les mots de Max Weber, l'ambition de la démarche politologique est de séparer le plus strictement possible les *jugements de fait* sur les phénomènes politiques des *jugements de valeur*, en s'ancrant le plus possible d'abord dans le domaine des jugements de fait.

### 7.2. Les jugements de fait plutôt que les jugements de valeur

Telle est la première des trois grandes composantes qui garantissent la scientificité de la démarche politologique, en référence aux sciences sociales modernes : la séparation aussi rigoureuse que possible entre l'analyse « clinique » (d'un cas, d'une situation, d'un événement) et le jugement de valeur. Ce que Max Weber appelait la « neutralité axiologique » renvoie à ce que nous venons de développer : le chercheur en science politique tend à suspendre tout jugement de valeur dans le temps principal de son étude, consacré à comprendre ce qu'est un phénomène politique, sans le comparer à ce qu'il devrait être sur un plan moral ou juridique.

Ce qui ne signifie pas que le politologue écarte de son champ d'étude tout ce qui est normatif. Au contraire, il peut lui être profitable pour comprendre tel

phénomène politique – la popularité grandissante de partis d'extrême droite, par exemple – de prendre en considération les valeurs différentes qui lui sont attribuées dans la société – les partis d'extrême droite comme des partis xénophobes (discriminant les étrangers, l'« autre ») ou bien de défense du « nous », de « notre culture » de « notre gagne-pain ». Il peut lui être bénéfique aussi de prendre en considération les normes juridiques qui sont censées réguler ce phénomène – législation tolérante à l'égard de tout parti, quelle que soit la nature des idées promues, ou bien prohibitive, par exemple, à l'égard des partis qui promeuvent des idées contraires à la Convention européenne des droits de l'homme. Mais le politologue prend alors ces normes pour des faits, c'est-à-dire sans trancher la question de savoir quelles sont les bonnes normes à suivre, d'un point de vue moral ou légal, et sans se limiter à confronter un phénomène politique donné à ces normes pour en percer le sens. Telle est la ligne de conduite suivie par la majorité des politologues, même si dans certaines approches (les approches critiques, par exemple) et dans certains domaines (l'évaluation des politiques publiques, par exemple), l'étude des phénomènes politiques peut inclure plus directement une dimension normative, voire prescriptive (indication des « bons moyens » pour correspondre aux « bonnes normes »).

### 7.3. Une démarche nécessairement empirique

Deuxième composante essentielle d'une démarche de science politique, sa vocation à ne pas camper un savoir qui ne serait que théorique, c'est-à-dire où les faits seraient considérés comme connus et où l'essentiel de l'activité scientifique serait consacré à la production de cadres d'interprétation. Même si elle ne touche pas tous les domaines de la science politique de la même façon (cf. *infra*, la sous-discipline dénommée la « théorie politique »), la vocation de construire un savoir sur des bases empiriques est largement diffusée en science politique. Elle impose le recours à des méthodes d'investigation spécifiques, des procédures relativement formalisées d'attestation et d'interprétation des faits, des techniques de récolte et d'analyse des données qui sont l'équivalent des fioles et des machines d'analyse sanguine des laboratoires de recherche médicale.

De ce point de vue, l'une des particularités de la science politique est peut-être de ne pas avoir engendré de méthodes spécifiques, « se contentant » de puiser dans le stock de méthodes communes aux sciences sociales, alimenté par les méthodes canoniques propres à certaines disciplines : la recherche documentaire, la critique des sources et la mise en récit chronologique (issues de l'histoire), la définition de concepts et typologies, et la logique interne du raisonnement (issues de la philosophie), les entretiens et les enquêtes d'opinion (issus de la sociologie), l'analyse de discours (issue de la linguistique), la cartographie (issue de la géographie), l'observation de terrain (issue de l'anthropologie), l'expérimentation (issue de la psychologie), sans parler des mathématiques et des statistiques, fond méthodologique de l'économie.

### ENCADRÉ N° 1.9 : LES PRINCIPALES MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES EN SCIENCE POLITIQUE

Pour collecter des informations sur les phénomènes politiques qu'il étudie, le chercheur en science politique peut mobiliser diverses méthodes, dont nous présentons ici quelques éléments de base.

La documentation : le chercheur analyse des documents de manière précise, objective et systématique à partir d'une grille d'analyse ou d'une grille de codage. Les documents sont de plusieurs natures : privée (correspondances d'un homme politique, mémoires sous forme de journal intime d'un chef d'État, etc.) ; officielle (traités entre États, directives européennes, lois nationales, déclarations gouvernementales, etc.) ; d'archives (méthode historique : remonter à des sources anciennes) ; d'actualité (suivre les événements au moment où ils se présentent au travers d'une revue de presse) ; écrits, audio-visuels, photographiques, électroniques, etc.

L'observation : le chercheur enregistre de manière précise, objective et systématique ce qu'il voit et ce qu'il entend en examinant les activités des acteurs qu'il étudie. L'observation est dite « participante » lorsque le chercheur s'implique dans les activités étudiées. La neutralité axiologique l'aidera par ailleurs à considérer cette implication comme un travail empirique de terrain et non un engagement.

L'enquête : le chercheur interroge des individus pour qu'ils fournissent des informations sur son objet d'étude. Il existe plusieurs techniques d'enquête différenciées selon leur degré de profondeur, leur caractère qualitatif ou quantitatif, leurs modalités orales ou écrites, etc. Les techniques d'enquête comprennent notamment : récits de vie, entretiens ouverts, directifs ou semi-directifs, entretiens par questionnaires ouverts ou fermés (avec questions à choix multiples).

L'expérimentation : en science politique, il est difficile de mener des expériences en tant que telles, comme on le ferait dans un centre de recherche médicale par exemple. On ne peut pas reproduire la Révolution française en laboratoire, comme l'enseignait le professeur émérite de l'Université catholique de Louvain (UCL) Rudolf Rezsöházy ! Il existe toutefois des cas où le chercheur peut créer une situation artificielle à laquelle il soumet un groupe de personnes, comme, par exemple, en psychologie sociale, l'expérience de Stanley Milgram (1963), sur la soumission à l'autorité (cf. chapitre Pouvoir, section 4.1, encadré n° 2.24).

Palliant l'absence d'une méthode d'investigation privilégiée, comme l'est le travail sur archives en histoire, l'éclectisme méthodologique qui caractérise la science politique, s'il la prive d'un cachet disciplinaire, lui confère de riches possibilités de saisir la nature des phénomènes politiques. À condition, bien sûr, de recourir à cette ample palette de méthodes et techniques à bon escient : maîtrise des méthodes utilisées, réelle plus-value de leur emploi pour l'analyse des phénomènes étudiés, cohérence de leur mise en complémentarité, etc. Raison pour laquelle il importe que le chercheur en science politique s'interroge constamment sur la validité de ces méthodes et techniques pour en évaluer soigneusement les mérites, mais aussi les limites. De cette façon, après avoir formulé des hypothèses, le chercheur pourra les tester. De manière inductive, il pourra aussi extrapoler des montées en généralités à partir des faits particuliers observés.

### 7.4. La systématisation des connaissances

Dernière grande composante d'une démarche de science politique, l'ambition de systématisation des connaissances permettra de mobiliser, voire de produire des concepts autorisant un approfondissement de l'analyse, d'établir des régularités, voire des « lois », de forger des modèles qui permettent le cas échéant une prédiction. Le but de toute

démarche scientifique est de pouvoir généraliser à partir des cas étudiés, qui sont toujours pour partie singuliers. Bien sûr, les phénomènes politiques ne se répliquent jamais totalement à l'identique. Néanmoins, la science politique juge possible et utile, comme en physique ou en chimie, de mettre au jour des modèles généraux de compréhension et d'explication de la réalité. Ainsi, Davies (1962) a montré que la dynamique de déclenchement d'une révolution peut être schématisée sous la forme d'une courbe en J (cf. chapitre Citoyens, section 4.1, encadré n° 10.11). De même, de nombreuses études électorales menées au cours de la dernière décennie dans les États occidentaux établissent une corrélation claire entre un faible niveau d'éducation, un faible intérêt pour la politique instituée et, d'une part, une (plus) faible participation électorale, de l'autre, une (plus) forte propension à voter en faveur des partis d'extrême droite ou « anti-système » (cf. chapitres Clivages, section 9, et Citoyens, section 2.2).

En science politique, on considère dès lors comme indispensable que tout chercheur ait le souci d'aller au-delà de la « simple » connaissance du cas qu'il étudie, pour en tirer des enseignements qui contribueront à un savoir de portée plus générale sur un ordre particulier de phénomènes politiques (les révolutions, les comportements électoraux...). Cette ambition de « cumulativité du savoir » commande à tout chercheur, *avant* d'entreprendre une étude quelconque d'un phénomène politique, de faire le tour de la question, et de dresser à cette fin un « état de l'art », qui fait le point des connaissances scientifiques existantes sur le sujet, et des méthodes et techniques de leur production. Elle l'enjoint également, *après* son étude, de préciser la manière dont celle-ci apporte une plus-value aux connaissances scientifiques pré-existantes sur le sujet. C'est ce qu'on appelle la montée en généralité, nécessaire à toute étude qui entend participer au développement des sciences sociales modernes.

## 8 | L'essor international de la science politique : de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Deuxième Guerre mondiale

Une science ne vit pas que par des génies singuliers rédigeant « dans leur coin » des publications qui font autorité. Surtout dans les sociétés occidentales modernes, qui entendent démocratiser le savoir et mettre à profit la connaissance dans leur développement, la science est avant tout affaire de structures collectives de recherche et d'enseignement, et bien sûr de financement de ces structures. Centres de recherche, associations professionnelles organisant des congrès et publiant des revues, instituts d'enseignement, maisons d'édition, etc. figurent parmi ces structures qui participent à l'institutionnalisation d'une discipline scientifique, et lui confèrent sa dynamique en stimulant, contrôlant, diffusant les œuvres scientifiques produites par des chercheurs seuls ou collectivement.

### 8.1. Un premier essor organisationnel à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle

De ce point de vue organisationnel, la science politique naît d'un mouvement d'institutionnalisation qui a été amorcé dans les pays occidentaux à partir du dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, parallèlement à l'accroissement du rôle de l'État et au développement de l'administration publique (cf. chapitre État, section 3). Si des programmes d'enseignements,

et de doctorat, en science(s) politique(s) apparaissent dans une série de Facultés existantes – le plus souvent, dans les pays latins, les Facultés de droit –, la première structure exclusivement dévolue à l'enseignement d'un savoir sur les phénomènes politiques a été créée en France, en 1871, au tout début de la Troisième République, par Émile Boutmy (1835-1906). Il s'agit de l'École libre des sciences politiques, à laquelle succéderont, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, pour le volet « recherche », la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) et pour le volet « enseignement », l'Institut d'Études politiques (IEP) de Paris – plus connu sous l'appellation « Sciences Po Paris ». Les premières institutions nationales d'enseignement (uniquement) de science(s) politique(s) se créent dans la foulée : en Italie, en 1875, la *Facoltà di Scienze Politiche Cesare Alfieri*, intégrée aujourd'hui à l'Université de Florence ; aux États-Unis, en 1880, la *School of Political Science* de l'Université de Columbia ; au Royaume-Uni, en 1895, la *London School of Economics & Political Science* (LSE).

Parallèlement, se mettent en place les premières structures de publication. Dès 1882, les « Johns Hopkins University Studies in Historical and Political Science » inaugurent la première collection d'ouvrages en science politique. L'année suivante, la Faculté « Cesare Alfieri » lance la première revue : la *Rassegna di Scienze sociali e politiche*. Suit la publication à partir de 1886 des *Annales de l'École libre de sciences politiques*, ainsi que du *Political Science Quarterly*, qu'édite la *School of Political Science* de l'Université de Columbia. Quant à l'une des revues actuelles les plus réputées, l'*American Review of Political Science*, elle paraît pour la première fois en 1906. Elle est éditée par la première association professionnelle de science politique, l'*American Political Science Association* (APSA). Créée en 1903, elle compte aujourd'hui plus de 15 000 membres, individuels et institutionnels. Sa création entraînera en 1912 celle de l'Association canadienne de science politique (ACSP/CPSA), bilingue français-anglais.

Comme il a été dit, dans un premier temps, ces structures fédèrent des démarches de connaissance des phénomènes politiques de nature très différente (cf. *supra*, section 5). Toutefois, c'est également de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle que datent les premières œuvres considérées rétrospectivement comme pionnières par, et pour, la science politique d'aujourd'hui. Les travaux déjà évoqués de Max Weber datent de cette époque (cf. *supra*, encadré n° 1.1), de même que ceux des auteurs rattachés à l'« école élitaire italienne » : Gaetano Mosca (*Sulla teorica dei governi e sul governo parlamentare*, 1884), Vilfredo Pareto (*Traité de sociologie générale*, 1917), et Roberto Michels (*Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, 1914 pour l'édition française). Ce dernier est un des pionniers, avec Moiseï Ostrogorski (*La démocratie et les partis politiques*, 1903), des études sur les partis politiques (cf. chapitre Partis politiques et groupes d'influence, section 4.2.1). Comme le sont Arthur Bentley (*The Process of Government : A Study of Social Pressures*, 1908), pour les groupes d'influence, et André Siegfried (*Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, 1913), pour les comportements électoraux (cf. respectivement chapitres Partis politiques et groupes d'influence, section 8.2, encadré n° 9.28 et Citoyens, section 3.1.1).

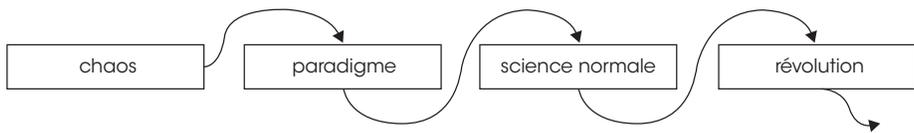
## 8.2. Le tournant paradigmatique fondateur

Au-delà de leurs multiples différences sur le plan épistémologique et méthodologique, ces travaux sont pionniers en ce que, pour rendre compte de façon scientifique des phénomènes politiques qu'ils étudient, ils partent tous d'un autre postulat de base sur la nature profonde du politique que le postulat alors dominant. Cette optique nouvelle

les conduit à aborder, et, littéralement, à *voir* différemment le politique, et donc à y rechercher et découvrir d'autres aspects que ceux mis en lumière jusqu'alors. Ce changement de paradigme va ainsi provoquer ce que Thomas Kuhn appelle une « révolution scientifique », qui sera fondatrice de la discipline politologique actuelle.

**ENCADRÉ N° 1.10 : PARADIGME ET RÉVOLUTIONS SCIENTIFIQUES SELON THOMAS KUHN**

Docteur en physique de l'Université de Harvard, Thomas Kuhn (1922-1996) est un historien des sciences naturelles qui, sur la base d'études empiriques fouillées, a défendu dans un ouvrage devenu célèbre (*La structure des révolutions scientifiques*, 1972/1962), la thèse selon laquelle le ressort du progrès scientifique tient plus dans des changements de paradigmes, d'optiques sur les phénomènes étudiés, que dans l'accumulation des connaissances. Concept central de sa théorie, la notion de paradigme tel que l'utilise Kuhn ne recouvre pas un sens très stabilisé. On peut toutefois le définir comme un ensemble d'hypothèses de base et de présupposés sur la nature d'un phénomène, qui fait consensus au sein d'une communauté scientifique. Ces hypothèses étant tenues pour acquises, elles ne sont pas susceptibles d'être mises en question lors du travail d'investigation. Elles orientent les études scientifiques sur ce phénomène, et donc le champ des découvertes possibles à propos de ce phénomène. Contre l'idée d'un progrès scientifique dont le ressort tiendrait avant tout à l'accumulation des connaissances considérées comme scientifiques, Kuhn développe une vision sinusoïdale du progrès scientifique qui dépendrait plus de révolutions scientifiques : de ruptures qui tiendraient d'abord dans un changement de « grille de lecture » et d'appréhension générale du phénomène étudié : un changement de paradigme.



Source : élaboration des auteurs à partir de Kuhn, 1972/1962.

Le processus d'accumulation des connaissances scientifiques dans une discipline donnée ne s'effectue en effet que dans une certaine optique. Et quand cette optique change, ce qui est rare et lent, toutes ces connaissances qui étaient alors tenues pour vraies sont invalidées, tandis que la représentation nouvelle de la réalité libère un nouveau potentiel de découvertes. La révolution copernicienne dans la dynamique des corps en fournit un exemple. Pour Kuhn, « durant les révolutions, les scientifiques aperçoivent des choses neuves, des choses différentes, alors qu'ils étudient avec des instruments familiers des questions qu'ils avaient déjà examinées. (...) les changements de paradigmes font que les scientifiques, dans le domaine de leurs recherches, voient tout d'un autre œil » (Kuhn, 1972/1962 : 136).

À partir de l'étude des premiers travaux de science politique dans la première moitié du <sup>xx</sup>e siècle aux États-Unis, John Gunnell, l'un des principaux historiens actuels de la science politique états-unienne<sup>1</sup>, résume ce changement de paradigme de la manière suivante. Au départ, dans la littérature qualifiée de science(s) politique(s), « ce à quoi le terme "État" faisait référence ne correspondait pas aux institutions concrètes de gouvernement mais au concept d'un peuple ou d'une communauté organique qui précédait à la fois la constitution et le gouvernement et traduisait les idées de souveraineté populaire et de démocratie » (Gunnell 2004 : 7 ; traduction des auteurs).

<sup>1</sup> Nous avons pris le parti d'employer souvent le qualificatif « états-unien(s) », plus précis qu'« américain(s) », pour désigner ce qui est en lien avec les États-Unis d'Amérique qui ne constituent qu'une partie du continent américain.

Dans cette conception essentialiste d'origine, l'État est vu et décrit au travers de ce qu'il *devrait être*, dans une vision *normative* de type démocratique (cf. *supra*, section 7.1). Peu à peu, ce « paradigme démocratique » de l'État va être déconsidéré, comme « une formulation légaliste archaïque et obsolète » (Gunnell 2004 : 6) et s'effacer au profit du « paradigme pluraliste ».

Celui-ci considère l'État comme une institution sociale particulière, distincte du peuple auquel il fait référence, lui aussi désagrégé en une pluralité de groupes sociaux, d'où le nom de paradigme pluraliste. En ouvrant la « boîte noire » de l'État, le nouveau paradigme ne véhicule pas seulement une autre conception de sa nature profonde, il engage aussi vers de nouvelles études, centrées sur de « nouveaux » acteurs politiques : les électeurs, les partis politiques, les groupes d'influence, les départements administratifs, les conseillers ministériels...

### 8.3. L'avancée de la science politique aux États-Unis dans l'entre-deux-guerres

Ce « tournant pluraliste » ne s'est évidemment pas opéré du jour au lendemain, mais sur plusieurs décennies à partir du milieu des années 1930. Le débat théorique entre approches et courants divers de science politique – systémisme, pluralisme (au sens strict), théorie du choix rationnel, né-institutionnalisme... – s'il mettra en jeu également des paradigmes différents (cf. *infra*, section 11), ne remettra pas en cause le postulat disciplinaire de base de la science politique, correspondant au paradigme pluraliste.

Parallèlement à son mûrissement épistémologique, la science politique a continué à se développer sur un plan organisationnel dans l'entre-deux-guerres, mais dans des proportions bien plus significatives aux États-Unis qu'ailleurs. Ce développement doit beaucoup à une figure peu connue en dehors des États-Unis : Charles Merriam.

#### ENCADRÉ N° 1.11 : CHARLES MERRIAM, MOTEUR DE L'INSTITUTIONNALISATION DE LA SCIENCE POLITIQUE AUX ÉTATS-UNIS

Ayant soutenu une thèse intitulée *A History of Sovereignty since Rousseau*, Merriam (1876-1953) publie, en 1903, *A History of Political Theories*. Après la Première Guerre mondiale, à l'Université de Chicago, il dirige deux importants programmes de recherche : l'un sur les partis politiques, l'autre sur les causes des guerres. De façon plus générale, on lui doit la création au sein de l'APSA d'un *Committee on Political Research*, spécifiquement consacré à coordonner et stimuler la recherche en science politique, et c'est en grande partie grâce à ses efforts qu'est créé en 1923 le premier *Social Science Research Council*, dont il devient le premier président.

En 1924, il fait paraître avec Harold Gosnell, une publication de référence sur l'étude des comportements électoraux et des opinions politiques, intitulée *Non-Voting : Causes and Methods of Control*. Œuvre pionnière car, pour la première fois, est employée la technique de l'interview brève par téléphone d'un échantillon de population (sélectionné parmi les abonnés du téléphone). Cette technique sera reprise ensuite par ce qui allait devenir les instituts de sondages politiques, à partir de l'élection présidentielle états-unienne de 1932. En 1925, Merriam plaide dans *New Aspects of Politics* (2<sup>e</sup> édition, 1931) pour l'usage par la science politique naissante de techniques répandues dans d'autres disciplines des sciences sociales, surtout les méthodes expérimentales employées en psychologie.

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, le *leadership* des États-Unis dans le domaine de la science politique, renforcée par l'arrivée de politologues fuyant le nazisme, était à un point tel que l'on a pu parler de la science politique comme d'une « science américaine » (Gunnel, 2002).

**ENCADRÉ N° 1.12 : LE LEADERSHIP HISTORIQUE DES ÉTATS-UNIS DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE POLITIQUE**

« J'ai été frappé lors de la réunion destinée à former l'IPSA (International Political Science Association/Association internationale de science politique) à Paris (en 1949) par le manque d'associations de science politique dans le monde et par le manque de conviction parmi les participants qu'une science politique était possible. En tant que disciplines cherchant à utiliser le plus possible les méthodes objectives qui ont été développées dans les sciences naturelles, les sciences sociales en sont devenues presque un phénomène états-unien au cours de ces 50 dernières années. On n'a pourtant pas dépensé beaucoup pour les sciences sociales aux États-Unis, mais cela a représenté infiniment plus que dans les autres pays. L'une des tâches des associations internationales créées dans le domaine des sciences sociales est donc d'essayer de diffuser au reste du monde ce que nous connaissons à propos des sciences sociales aux États-Unis » (Quincy Wright, premier président de l'IPSA, 1949, cité par Bernston E. 'Schools of Political Science' and the Formation of a Discipline, Congrès IPSA 2009, non publié, p. 2. Traduction des auteurs).

## 9 | Le développement international de la science politique à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale

C'est au sortir de la Deuxième Guerre mondiale que la dynamique d'institutionnalisation de la science politique dans le monde va passer à la vitesse supérieure.

### 9.1. Le rôle moteur de l'UNESCO

Fraîchement créée, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), va y jouer un rôle moteur à la fois en stimulant le développement organisationnel de la science politique dans les différents pays et au plan international, et en contribuant à l'édification de la discipline, sur un plan épistémologique, théorique et méthodologique. Dès sa première conférence générale, en 1946, la sous-commission des « sciences sociales, de la philosophie et des humanités » allait se doter d'un programme de travail propre au développement des sciences sociales.

En 1948, ce programme de développement des sciences sociales dans le monde reprend sept objets prioritaires dont « méthodes des sciences politiques ». Les raisons de cette inscription de la science politique comme axe de développement prioritaire ne tiennent pas qu'à la promotion de la connaissance pour la connaissance. L'espoir est que la connaissance « clinique » des phénomènes politiques mène les acteurs politiques à plus de sagesse, aident à l'adoption de meilleures politiques publiques, et, par-dessus tout, à éviter des désastres humains comme l'a été la Deuxième Guerre mondiale, dont l'Europe sort à peine à l'époque.

Le comité d'experts en charge du programme sur les « méthodes des sciences politiques » endossa une position assez « œcuménique » à propos des méthodes mobilisables, en retenant, en gros, toute méthode des sciences humaines (y compris la philosophie politique et le droit public) appliquée à l'étude des phénomènes politiques. Cette position était en recul par rapport à l'intégration épistémologique plus étroite réalisée aux États-Unis (cf. *supra*, section 8.3). Le comité distingua aussi quatre grands axes d'études. Premièrement, la « théorie politique », plus proche de la philosophie politique, y compris sur le plan normatif, consacrée essentiellement à la définition de grands concepts (État, nation, démocratie...), et à l'étude de la pensée politique à la fois les théories des « grands auteurs » (Hobbes, Rousseau, Tocqueville,...) et les grandes idéologies (libérales, socialistes ; cf. chapitre Idéologies). Deuxièmement, les « institutions politiques », recouvrant ce qu'on appelait alors les « sciences gouvernementales et administratives », encore fortement imprégnées d'une vision juridique des institutions politiques, dont les études étaient axées sur les régimes politiques, les processus décisionnels tels que définis sur un plan formel/institutionnel et l'action des pouvoirs publics. Troisièmement, les « relations internationales », largement dépendantes d'approches juridiques, centrées sur le droit international et les dispositions des traités régissant le fonctionnement des organisations internationales, et/ou d'approches historiennes, articulées autour de la chronique d'événements marquants des relations entre États, au cœur de l'histoire « diplomatique ». Enfin, le domaine de recherche « partis, groupes et opinion publique », dont les méthodes d'analyse étaient alors les plus proches de celles des sciences sociales modernes. Sur un plan pratique, les experts invitèrent aussi, avec le soutien financier de l'UNESCO, à créer une Association internationale de science politique (AISP ou IPSA selon l'acronyme anglais, le plus fréquemment utilisé).

## 9.2. L'Association internationale de science politique (IPSA) et les associations nationales

L'IPSA fut portée sur les fonts baptismaux à Paris en 1949 par quatre associations nationales de science politique : l'états-unienne APSA, la française AFSP, la canadienne ACSP, et l'indienne : Indian Political Science Association. Mission générale : promouvoir le développement de la science politique à un niveau national et mondial. Quatre instruments principaux pour y parvenir. Premièrement, l'encouragement à la création d'associations nationales de science politique, membres privilégiés de l'IPSA, ce qui va rapidement advenir : en 1950, aux Pays-Bas, en Israël, en Suède, au Royaume-Uni – la renommée PSA, *Political Science Association*, qui publie aujourd'hui six revues dont la plus connue est *Political Studies* (PS) ; en 1951, au Mexique, en Allemagne, en Grèce et... en Belgique : l'Institut belge de science politique (IBSP). À l'origine unitaire, l'IBSP s'est scindé en 1979 en deux organisations, l'une néerlandophone, le Politologisch Instituut (PI), toujours existant aujourd'hui, et l'autre francophone, l'Institut de science politique (ISP) qui a donné naissance, en 1996, à l'Association belge de science politique de la Communauté française de Belgique (ABSP) (cf. *infra*, section 10). L'Association suisse de science politique (ASSP ; trilingue allemand-français-italien) sera créée pour sa part, en 1959. Aujourd'hui, l'IPSA compte 52 associations nationales membres.

Celles-ci sont parfois « doublées » à une échelle sous-nationale, comme pour l'ABSP et le PI, ou encore la Société québécoise de science politique (SQSP), par exemple, ou bien à une échelle régionale, comme dans le cas de l'Association africaine de science

politique (AASP), fondée en 1973, ou de la Vereniging voor Politieke Wetenschappen (VPW), qui associe depuis 2010 les politologues néerlandais et belges flamands. En règle générale, ces associations professionnelles abritent des réseaux thématiques de recherche, organisent des congrès, font du relais d'information à caractère politologique auprès de leurs membres, éditent des collections d'ouvrages et publient des revues généralistes. Depuis 2005, à l'initiative de l'AFSP, l'ABSP, l'ASSP et la SQSP, – rejointes notamment par LuxPol, l'Association luxembourgeoise de science politique, créée en 2008 – une série d'associations francophones de science politique ont formé un réseau dont la principale activité consiste en la tenue d'un congrès biennal commun.

Deuxième instrument de promotion de la science politique dans le monde utilisé par l'IPSA : l'organisation régulière (triennale puis biennale) de congrès mondiaux. S'y ajoutent des conférences pendant les années sans congrès. Troisième support : la création de réseaux thématiques de recherche transnationaux, les *Standing Groups*, au nombre de 52 aujourd'hui, qui organisent leurs propres rencontres, voire publications. Dernier outil, dès 1951, l'IPSA a produit une revue bimestrielle intitulée *Documentation politique internationale (International Political Abstracts/DPI)* contenant un résumé, en français ou en anglais, des articles de revues politologiques présentés par auteur, dans un ordre alphabétique, et ce, par grands domaines de recherche en science politique. Par la suite, l'IPSA lancera, en 1977, un bulletin interne, *Participation*, et en 1980, la *Revue internationale de science politique/International Political Science Review*. Tout récemment, l'IPSA a parrainé l'*International Encyclopedia of Political Science* en 8 volumes publiée en 2011, sous la direction de Bertrand Badie, Dirk Berg-Schlosser et Leonardo Morlino.

**ENCADRÉ N° 1.13 : LES REVUES PUBLIÉES PAR LES ASSOCIATIONS FRANCOPHONES DE SCIENCE POLITIQUE**

Les revues généralistes de science politique les plus connues publiées – totalement ou partiellement – en langue française émanent en général des associations « nationales » de science politique. Ainsi en va-t-il de :

- la *Revue française de science politique* (RFSP), lancée en 1951 par l'AFSP ;
- la *Revue canadienne de science politique* (bilingue français-anglais), publiée par l'ACSP, qui prit le relais en 1968 du *Canadian Journal of Economics and Political Science*, publié dès 1935 ;
- la *Revue québécoise de science politique*, lancée en 1982 par la SQSP et publiée aujourd'hui sous l'appellation *Politique et sociétés* ;
- la *Revue suisse de science politique*, publiée en 4 langues (anglais, allemand, français et italien), qui prit le relais en 1995 de l'Annuaire suisse de science politique, publié à partir de 1960.

En ce qui concerne la Belgique, *Res Publica* a longtemps incarné la « revue belge de science politique », depuis son lancement en 1959 par l'IBSP. Avec la scission de celui-ci en deux ailes en 1978, le comité éditorial en vint à être composé exclusivement de politologues belges flamands. Depuis 2009, il n'y a plus d'articles en français dans la revue qui se présente, depuis 2010, comme « het politiek-wetenschappelijk tijdschrift van de Lage Landen », la revue de science politique des Pays-Bas, entendus ici au sens large, s'étendant à la Flandre, puisqu'elle est publiée par la VPW, qui réunit les politologues néerlandais et belges flamands (cf. *supra*).

Enfin, depuis 1998, il existe une association internationale des étudiants en science politique dont l'acronyme est IAPSS (International Association for Political Science Students), née à l'initiative des associations néerlandaise et italienne d'étudiants en science(s) politique(s). L'IAPSS est forte aujourd'hui de 10 associations nationales membres, représentant 1 000 étudiants et d'environ 10 000 membres individuels provenant de plus de 50 pays différents. Elle publie une revue, *Politikon*, propose des cours et conférences de science politique en libre accès (*IAPSS Open Learning*), organise des forums en ligne (*IAPSS online Working Groups*) et une conférence annuelle, couplée à une assemblée générale.

### 9.3. L'ECPR, principale association européenne de science politique

Sur le plan européen, nul doute que le développement de la science politique doit beaucoup à la création en 1970, avec le soutien financier de la Fondation Ford, de l'European Consortium for Political Research (ECPR), fondé à l'initiative de trois politologues : le norvégien Stein Rokkan (cf. chapitre Clivages) et les français Jean Blondel et Serge Hurtig, lequel deviendra directeur de la FNSP de 1971 à 1995. Hébergée à l'université d'Essex, au Royaume-Uni, l'ECPR ne fonctionne qu'en anglais, et concerne exclusivement la recherche. Le consortium compte aujourd'hui environ 400 institutions membres, provenant de 50 pays, y compris non européens, comme le Japon ou la Nouvelle-Zélande.

L'ECPR soutient le développement de la recherche en science politique par différents biais. Des *Standing Groups* thématiques, au nombre de 46 aujourd'hui. Des revues scientifiques : dès 1973, le *European Journal for Political Research* (EJPR), depuis 2005, le *European Political Science* (EPS), co-publié avec l'EPS-Net (European Political Science Network) et valant comme journal professionnel européen de référence, et, enfin, depuis 2009, la *European Political Science Review* (EPSR), plus centrée vers les recherches innovantes. Des collections : depuis 1996, les *ECPR Studies in European Political Science* publiées chez Routledge et depuis 2005, les *ECPR Press* publient elles-mêmes leurs propres séries, qui se composent aujourd'hui de quatre collections : *ECPR Monographs*, *ECPR Classics*, *ECPR Studies in European Politics* et *Essays*. Des sessions de formations méthodologiques à l'adresse des jeunes chercheurs, sous forme de « *Summer schools* » ou « *Winter schools* », notamment en méthodes qualitatives et quantitatives. Des Conférences générales (en septembre) et, surtout, des sessions thématiques annuelles (*joint sessions*, au printemps) qui, largement ouvertes aux chercheurs juniors, attirent chaque année plus de 500 participants dans des universités hôtes, à chaque fois différentes. Enfin, depuis plus récemment, le Consortium développe des activités spécialement ciblées sur les porteurs d'un diplôme de master en science(s) politique(s) au travers de son *Graduate Student Network*.

## 10 | Le développement de la science politique en Belgique francophone

### 10.1. L'enseignement des sciences politiques : précoce mais peu spécialisé

En Belgique, le début de l'institutionnalisation de la science politique se fait de manière plutôt précoce en ce qui concerne l'enseignement. Une première « École de sciences politiques et sociales » est créée en 1889 par Ernest Solvay – capitaine d'industrie, patron social et mécène des arts et des sciences y compris humaines. Elle est intégrée à l'Université libre de Bruxelles (ULB) en 1897. En 1892, une structure dénommée de façon similaire est créée au sein de l'Université catholique de Louvain (UCL), alors unitaire et située dans la ville flamande de Louvain (Leuven). L'année suivante, en 1893, les deux universités d'État, de Liège (ULg) et de Gand, mettent également sur pied des enseignements en sciences politiques.

À Liège comme à Louvain, les départements d'enseignement en sciences politiques sont localisés au sein de la Faculté de droit. Si cette localisation est toujours d'actualité à l'ULg, sous l'appellation élargie « Faculté de droit, de science politique et de criminologie », elle ne l'est plus depuis 1950, à l'UCL, date de la création de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques (ESPO). Celle-ci se dédoubla lorsque l'Université catholique de Louvain se scinda en deux en 1970, la Katholieke Universiteit Leuven (KULeuven) demeurant à Leuven (Louvain), et l'Université, francophone, catholique de Louvain (actuelle UCL), voyant le jour à Louvain « la-Neuve », dans la campagne à proximité de la ville d'Ottignies, située dans le Brabant wallon. À l'Université libre de Bruxelles (ULB), une « Faculté des sciences sociales, économiques et politiques » (SOCO), a intégré en 1946 l'École des sciences politiques et sociales, avant que cette dernière ne retrouve une destinée autonome, depuis 2010, sous la dénomination de « Faculté des sciences sociales et politiques » (FSP). Dans les autres universités francophones (UNamur, UMons, Université Saint-Louis – Bruxelles), lorsqu'ils ont lieu, le lancement de programmes d'enseignement en sciences politiques et la création de structures facultaires du type ESPO/SOCO (même si la dénomination ne fait pas directement référence aux sciences politiques) datent des années 1960-début des années 1970, correspondant à la première vague de massification de l'enseignement universitaire.

Cette création d'enseignements en sciences politiques n'a pas signifié nécessairement l'organisation de programmes *spécifiquement* fléchés « sciences politiques ». Ainsi, on peut encore observer jusqu'en 1996, dans plusieurs universités belges francophones, des programmes de premiers cycles universitaires en « sciences économiques, sociales et politiques » ou en « sciences sociales et politiques ». Dans plus d'une université belge francophone, aujourd'hui encore, la première année du programme de bachelier en sciences politiques est entièrement identique à celle de la première année du programme de bachelier en information et communication et/ou en sociologie et anthropologie. S'il y a bien une caractéristique qui frappe les politologues étrangers lorsqu'ils se penchent sur les formations en sciences politiques offertes par les universités belges francophones, c'est le fait que la science politique y reste (trop) souvent enseignée comme un élément d'une formation multidisciplinaire, y compris au niveau du deuxième cycle.

**ENCADRÉ N° 1.14 : L'APPRÉCIATION DES POLITOLOGUES ÉTRANGERS DU CONTENU  
PROPREMENT POLITOLOGIQUE DES PROGRAMMES EN SCIENCES POLITIQUES ORGANISÉS  
PAR LES UNIVERSITÉS BELGES FRANCOPHONES**

« (La science politique comme élément d'une formation multidisciplinaire) (c)'est la démarche adoptée partout en bachelier, ce qui se justifie pleinement par le souci de ne pas enfermer les étudiants dans des spécialisations prématurées mais, au contraire, de leur laisser des portes ouvertes sur une plus large palette de masters. (...) La démarche qui fait de la science politique un simple élément de formation générale soulève davantage de questions au niveau des masters. Les règlements en vigueur concernant les habilitations (pour organiser des masters selon les dénominations officielles suivantes) : Sciences politiques : orientation générale, Sciences politiques : orientation relations internationales, Administration publique, et Études européennes suggèrent en effet que ces masters devraient atteindre un certain niveau de spécialisation disciplinaire. Indiscutablement, certains d'entre eux ont une densité suffisante en termes d'offre d'enseignements de science politique, mais cela n'est pas le cas partout, faute de moyens humains. Quand il existe un décalage entre l'étiquette officielle de la formation et le contenu des programmes proposés, cette situation est lourde de désillusions pour les étudiants qui espèrent une formation authentiquement spécialisée (...). »

Source : Comité d'experts en charge de l'évaluation des programmes en sciences politiques organisées dans les universités francophones de Belgique, *Analyse transversale*, Bruxelles, Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement supérieur en Communauté française de Belgique/AEQES, 2010, pp. 12-13.

Cette caractéristique peut s'expliquer par le fait que jusqu'au début des années 1990, la grande majorité des enseignants dans les programmes en sciences politiques, y compris parmi ceux en charge des cours de science politique (au singulier), n'étaient pas des politologues, au sens où ils n'étaient pas titulaires d'un doctorat en sciences politiques. Dans certaines universités qui dispensent des programmes de premier cycle en sciences politiques, l'engagement de premier(s) enseignant(s)-chercheur(s) à temps plein, docteur(s) en sciences politiques, remonte seulement à la fin des années 1990, voire même au début de la décennie 2000.

Cela dit, les programmes en sciences politiques organisés dans les universités belges francophones ne cessent d'attirer davantage d'étudiants, les effectifs globaux ayant augmenté de 50 % au cours de la décennie 2000, pour s'établir aujourd'hui à plus de 3 000 étudiants par an.

**10.2. La recherche en science politique : une impulsion première en dehors des universités**

En ce qui concerne la recherche, il ne faudrait pas se méprendre sur la portée tant de l'institutionnalisation précoce de programmes d'enseignement en sciences politiques dans les universités belges francophones que de la fondation, elle aussi relativement précoce, d'une association professionnelle nationale, l'IBSP, en 1951 (cf. *supra*). En ce qui concerne l'IBSP, il faudra par exemple attendre la modification statutaire et la recomposition de l'organe d'administration de son aile francophone en 1985, pour y observer la montée en puissance d'académiques – non de praticiens – se revendiquant de la science politique, tels les trois présidents qui s'y succéderont de 1985 à 1996 : André-Paul Frogner (UCL), Paul-Henri Claeys (ULB) et Jean Beaufays (ULg). Au vrai, en matière de recherche, l'impulsion a été donnée par deux organismes créés en dehors du monde universitaire et qui sont toujours actifs aujourd'hui.

D'une part, l'Institut royal des Relations internationales (IRRI) – aujourd'hui dénommé « Egmont », en référence au palais éponyme situé à Bruxelles où se déroulent la plupart des événements publics de l'Institut – fondé par le Ministère belge des Affaires étrangères en 1947. Toujours dirigé par un diplomate, et doté d'un comité scientifique comprenant des académiques – aux côtés de praticiens (diplomates) –, l'IRRI/Egmont édite depuis 1959 la revue *Studia Diplomatica*, au départ bilingue français-néerlandais et qui publie par la suite aussi des contributions en anglais. L'IRRI a surtout joué un rôle de catalyseur des réflexions et analyses menées en Belgique dans le domaine des politiques étrangères et des relations internationales, qu'elles proviennent de praticiens ou d'académiques. Ce n'est que depuis peu qu'Egmont se présente comme un « *think tank* indépendant » et compte un personnel de recherche propre.

D'autre part, et surtout, le Centre de recherches et d'informations socio-politiques (CRISP) à qui l'ont fait plusieurs analyses pionnières quant à l'appréhension générale du système politique belge. Ainsi, à propos de la description du phénomène de polarisation : *La décision politique en Belgique. Le pouvoir et les groupes*, ouvrage publié sous la direction de Jean Ladrière, François Perrin et du politologue suisse, spécialiste des groupes d'influence, Jean Meynaud (1965). Ou, à propos du consociationalisme, la monographie réalisée par le politologue américain, Val R. Lorwin, *Conflicts et compromis dans la politique belge* (1966). *L'histoire politique de la Belgique* de Xavier Mabilley (2011), édité pour la première fois en 1986, deviendra également un classique du genre, appliquant une grille de lecture inspirée notamment de la théorie des clivages (cf. chapitre Clivages).

**ENCADRÉ N° 1.15 : LA NAISSANCE DU CRISP, PREMIER CENTRE DE RECHERCHE POLITOLOGIQUE EN BELGIQUE FRANCOPHONE**

Le CRISP voit le jour, sous la forme d'une société coopérative, à la fin 1958, sous l'impulsion de Jules-Gérard Libois (1923-2005), alors rédacteur en chef de l'édition belge de la revue *Témoignage chrétien*. Ce dernier était l'initiateur à Bruxelles d'un groupe « Esprit » réunissant de jeunes progressistes, chrétiens et laïques, inspiré par la démarche du philosophe personnaliste chrétien français Emmanuel Mounier (1905-1950), créateur en 1932 de la revue du même nom, qui fait toujours référence dans le débat public francophone de nos jours. Les groupes « Esprit » visaient à penser les grands enjeux du monde contemporain, afin de proposer des réponses politiques les plus appropriées, en dehors des institutions habituelles de savoir et dans une dynamique résolument pluraliste. Après un cycle d'exposés sur l'étude des pouvoirs réels en Belgique, il fut décidé de créer le CRISP, afin de donner un cadre plus stable à la production des réflexions. Le comité de direction d'origine comprenait – outre Jules-Gérard Libois –, notamment le philosophe Jean Ladrière (1921-2007), professeur à l'UCL et le juriste François Perin (1921-2013), alors substitut au conseil d'État, futur professeur à l'ULg et parlementaire régionaliste wallon puis libéral. Jean Van Lierde (1926-2006), le premier objecteur de conscience belge, est le premier employé à temps plein du CRISP. Il est rejoint, en 1960, par Xavier Mabilley (1933-2012), qui succédera plus tard à Jules-Gérard Libois au poste de directeur général et jouera un rôle fondamental au sein du CRISP. La richesse factuelle et la rigueur font très tôt la réputation du Centre et de ses publications, nombreuses, à commencer par ses « Courriers hebdomadaires » (CH) résultant souvent de collaborations avec des académiques, publiés dès 1959, au rythme de 40 numéros/an, puis les Dossiers du CRISP et la collection « POL-HIS » publiée chez De Boeck.

Si l'on excepte la création en 1970 du premier Institut universitaire de sondages de l'opinion publique, l'INUSOP, créé à partir de l'Institut de Sociologie de l'ULB, à l'initiative de la sociologue Nicole Delruelle, pionnière des études électorales, ce n'est qu'à partir des années 1980 et, surtout, des années 1990, que se créeront les premiers centres de recherche universitaires en science politique en CFB. En 1994, est lancée à l'initiative d'André-Paul Frogner, la *Revue internationale de Politique comparée* (RIPC), éditée par De Boeck, dont le secrétariat est localisé au sein de l'Institut des Sciences politiques de Louvain-Europe (ISPOLE, UCL).

Impulsés par une nouvelle génération de docteurs en sciences politiques se revendiquant de la science politique (au singulier), la dizaine de centres universitaires de recherche en science politique qui existent aujourd'hui en Belgique francophone comptent ensemble une centaine de chercheurs, juniors ou seniors, boursiers, sur contrat ou nommés à titre définitif. Depuis 1996, le développement de la science politique en CFB bénéficie du soutien d'une association professionnelle spécifique, membre de l'IPSA : l'ABSP, créée sur les cendres de la moribonde ISP (cf. *supra*, section 9.2), sous l'impulsion d'André-Paul Frogner (UCL), qui en deviendra le premier président, et de Bérengère Marques-Pereira (ULB), qui lui succédera.

Abritant des groupes de travail thématiques, l'association organise un congrès triennal et est responsable d'une collection « science politique » chez Academia-L'Harmattan. Son site web (<http://www.sciencepolitique.be/>) propose notamment des liens vers des ressources documentaires thématiques en science politique. Enfin, l'ABSP collabore aux activités de l'École doctorale interuniversitaire en science politique (« EDT Science Po »), créée en 2006. Reconnue par le FSR-FNRS (Fonds de la recherche scientifique de la CFB), cette École doctorale met en réseau les quelque 150 doctorants en science politique en CFB et les centres de recherche et enseignants-chercheurs des universités belges francophones. Ses offres de formation doctorale sont accessibles à tout doctorant, quelle que soit l'université où il est inscrit en thèse. Elle organise également des manifestations communes sur des thèmes d'intérêts transversaux pour les doctorants.

## 11 | La science politique : vue de l'intérieur

Pour terminer cette présentation de la science politique, nous proposons un aperçu général des grands domaines et sensibilités de recherche qui y ont cours.

### 11.1. Les subdivisions traditionnelles de la science politique

Longtemps, la science politique s'est subdivisée en deux grands territoires relativement autonomes de recherche et d'enseignement (de deuxième et troisième cycles) : la science politique interne et la science politique internationale.

Les politologues « internistes » se consacraient à l'étude des phénomènes politiques nationaux, qui se déroulaient au sein de l'État (principalement occidental). Une deuxième subdivision distinguait les « institutionnalistes » et les « sociologues politiques ». Les premiers s'attachaient au décryptage des institutions et acteurs publics/gouvernementaux, souvent dans une sensibilité « historico-institutionnelle »,

consacrant leurs études aux régimes politiques, à l'idéologie du gouvernement, à l'organisation de l'administration publique, aux actions parlementaires et gouvernementales. Les seconds proposaient soit des études d'ordre plus théorique, sur les systèmes politiques ou la pensée politique par exemple – domaine de la théorie politique –, soit consacraient leur attention à l'étude des acteurs politiques privés (cf. avant-propos, encadré n° 0.4). Ces derniers se subdivisaient eux-mêmes le plus souvent en spécialistes des partis politiques et des comportements électoraux d'une part, des organisations sociales, mouvements sociaux et groupes d'influence, de l'autre. Ce clivage entre « institutionnalistes » et « sociologues politiques » vint à s'estomper avec le développement dans les années 1980 de l'analyse des politiques publiques qui construisit une approche de « l'État au concret » (Padioleau, 1982) ou de « l'État en action » (Jobert, Muller, 1987), largement puisée dans la sociologie politique.

Les politologues « internationalistes » se penchaient pour leur part sur les phénomènes politiques internationaux, liés aux relations entre États : politiques étrangères, organisations internationales et, plus largement, modes de coopération et de confrontation entre États et rapports structurels de puissance. Mais se rattachaient aussi aux « internationalistes », les spécialistes « internistes » d'États non occidentaux, dont les travaux étaient réunis sous l'intitulé « *area studies* » : monde arabe, pays d'Afrique sub-saharienne, États latino-américains ou asiatiques. Ces spécialistes étaient souvent localisés dans des centres d'études « du développement », dans le contexte international post-colonial de l'émergence du « Tiers-Monde » et des « relations Nord/Sud », à présent marqué par l'importance des « puissances émergentes » dans le processus de « globalisation » (cf. les « BRICS » regroupant le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud). Ces spécialistes développaient des approches de sociologie politique, souvent relativement éloignées des théories classiques des relations internationales.

## 11.2. La relativisation des subdivisions traditionnelles de la science politique

La subdivision classique de la science politique en deux parties « interne » et « internationale » va être mise en cause par un double mouvement. D'une part, le développement de deux nouveaux domaines spécialisés de recherche, la politique comparée et les études européennes. La politique comparée systématise dans sa démarche d'analyse une appréhension non « monographique » des phénomènes politiques, en les saisissant à partir de leurs points communs et différences par rapport à des phénomènes similaires se déroulant dans d'autres contextes étatiques, éventuellement non occidentaux.

Associées au développement du processus d'intégration européenne, à partir du Traité de Rome de 1957, les études européennes se donnent pour objet principal un objet institutionnel, la Communauté économique européenne (CEE), puis l'Union européenne (UE), qui se situe à l'intersection de l'interne et de l'international. En effet, l'UE est de moins en moins une organisation internationale comme les autres. Primo, l'initiative de la production des normes juridiques européennes (directives, règlements) appartient à la Commission européenne, organe composé de fonctionnaires répartis dans des directions générales ayant à leur tête des responsables politiques (les commissaires européens) qui ne sont pas censés représenter l'État dont

ils ont la nationalité. Secundo, il existe depuis 1979 un parlement composé d'élus directs, qui, aujourd'hui, dans la plupart des domaines de compétences de l'UE, partage le pouvoir de produire des normes juridiques (directives, règlements) à parts égales avec le Conseil des ministres, composé d'un ministre par État, mais qui, dans bien des domaines, peut décider à la majorité qualifiée, selon une logique de fonctionnement supra-étatique (cf. chapitre État).

Comme la politique comparée, cette perspective d'études sur l'action de l'UE va ouvrir un nouvel agenda de recherche transversal aux territoires « internes » et « internationaux » de la science politique. Y participent notamment les études consacrées à l'eupéanisation de l'action publique nationale ou locale – c'est-à-dire cherchant à cerner l'influence de l'UE sur les politiques publiques domestiques – ou celles dévolues à l'analyse de l'action publique à échelles multiples – visant à saisir les interactions entre acteurs politiques situés à des niveaux institutionnels différents (local, national, européen, mondial...) et leur impact dans la production d'une politique publique.

L'autre mouvement qui tend à faire éclater la frontière traditionnelle entre science politique interne et science politique internationale concerne une sociologisation générale des démarches de recherche. Quel que soit le terrain spécialisé de recherche, on observe une diffusion des modes d'étude des phénomènes politiques qui étaient classiquement rattachés à la « sociologie politique ». À tel point que plus d'un manuel en français de science politique s'intitule de « sociologie politique ». En réalité, ceci s'explique par le fait que les approches traditionnellement qualifiées de « sociologie politique » étaient celles dont la démarche générale était la plus proche de celle des sciences sociales modernes (cf. *supra*, section 7). Cette sociologisation de la démarche de science politique tend donc à en raffermir l'ancrage dans le socle épistémologique et méthodologique commun aux sciences sociales, contribuant ainsi plus largement à la « science socialisation » de la discipline.

### 11.3. Les approches théoriques en science politique : entre paradigmes actoriel et structuraliste

Si l'on observe aujourd'hui beaucoup plus de porosité entre les frontières bornant les territoires traditionnels et les méthodes de recherche en science politique, on ne peut en conclure pour autant à une intégration totale de la discipline. La différence entre les relations internationales et les autres domaines de la science politique, par exemple, reste nette. Cela dit, au-delà de ces différences, on peut globalement situer l'éventail des approches politologiques sur un continuum délimité par deux grands idéaux-types, l'un situant la perspective de départ à un niveau micro, le paradigme stratégique, et l'autre, à un niveau macro, le paradigme structuraliste qui se dédouble entre un pôle plus conflictualiste et un pôle plus intégrationniste.

Le paradigme stratégique, ou actoriel, dans la lignée des analyses de Machiavel dans *Le Prince*, est proche de celui de l'acteur rationnel en sociologie ou de l'*homo economicus* du courant néo-classique en économie. Il situe la focale à hauteur des actions posées par les acteurs, en les analysant sur le mode du « jeu », à la manière d'une partie de poker, c'est-à-dire une situation d'affrontement entre acteurs guidés par des intérêts opposés, avec des alliances possibles, et qui agissent selon une

rationalité relative, d'ajustement des moyens utilisés aux fins recherchées en fonction des informations en leur possession. L'action progresse au rythme des « coups » posés par les acteurs, dont le sens peut être compris par rapport aux coups – passés et prévisibles – des autres acteurs, aux opportunités différemment réparties entre acteurs de faire de « bons » coups et à une logique d'action commune à tous les acteurs consistant pour eux à « maximiser leurs intérêts », c'est-à-dire à chercher à faire triompher le plus possible leurs propres revendications. On retrouve une telle appréhension des phénomènes politiques par exemple dans les modèles stratégiques d'explication des comportements électoraux (cf. chapitre Citoyens, section 3.1) ou dans les récits chronologiques de la production de tel traité ou de telle loi ou du dénouement de tel conflit politique.

Le paradigme structuraliste se situe dans la lignée d'une part, des analyses conflictualistes de Marx en termes de rapports de production et de luttes des classes (cf. chapitre Idéologies), et de l'autre, dans celle des analyses intégrationnistes de Durkheim en termes de fonctionnalité sociale (cf. chapitre Système politique). Il a pour angle d'attaque des éléments du « jeu politique » qui dépassent les destinées et intentions individuelles des différents acteurs. Ceux-ci se trouvent placés dans conditions sociales, économiques, institutionnelles, culturelles qui déterminent leur marge d'action dans une mesure telle que les acteurs en eux-mêmes sont interchangeables. Jusqu'à un certain point, l'intentionnalité qui sous-tend les actions qu'ils produisent n'ont pas d'importance sur la suite de l'histoire, pour l'essentiel explicable par des éléments structurels. Par exemple, les acteurs dépendent de modes d'action institutionnalisés, hérités du passé, qui ont pour eux la force de l'existant. C'est le « déjà là », mis en exergue par un des courants « néo-institutionnalistes » de l'analyse des politiques publiques, celui que l'on appelle historique, puisqu'accordant justement un poids structurel à l'histoire.

Ce paradigme structuraliste se dédouble en deux grandes sous-perspectives. D'une part, une perspective conflictualiste, appelée aussi agonistique, du type de l'analyse marxiste, insistant sur les rapports d'opposition entre groupes, les éléments de tensions ou de contradiction du « système » qui en expliquent la dynamique, que ce soit dans le sens de l'approfondissement des oppositions ou dans celui d'un renversement du système. L'école réaliste des relations internationales, par exemple, donne une lecture des relations entre États comme conséquence d'une distribution de forces au plan mondial, analysable en termes de rapports de puissance (monde unipolaire, bipolaire...) plaçant certains États en situation de superpuissance, d'autres, de moyenne puissance et d'autres encore, de petite puissance. D'autre part, une perspective intégrationniste, appelée aussi fonctionnaliste, du type de l'analyse durkheimienne, plus attentive à la reproduction du système, aux éléments fonctionnels – sans nécessairement les juger bons, mais en détectant leur utilité pour « faire tourner » le système. Les analyses contemporaines des « arts de gouverner », comme les études sur la gouvernance, par exemple, s'inscrivent dans cette perspective intégrationniste, de même que l'analyse en termes de système politique (cf. chapitre Système politique) ou les études de management public.

Ce chapitre a montré comment la science politique, à travers ses approches, ses subdivisions, ses auteurs aborde de façon spécifique les phénomènes dits « politiques ».

Ceux-ci concernent le « vivre ensemble » tel qu'il s'impose à tous, à travers une communauté politique, les actions des praticiens de la politique, des décisions programmées. Dans la suite du manuel, nous abordons en détail une série de phénomènes politiques (l'État, le pouvoir, le gouvernement, etc.), en appliquant la démarche scientifique que nous avons décrite ici.

### Questions

- 1) Que recouvre le qualificatif « politique » ? À partir de quel moment une question ou un phénomène devient-il politique ?
- 2) En quoi consiste la différenciation entre le, la, un et les politique(s) ?
- 3) Quels sont les critères en vertu desquels la démarche politique est qualifiée de scientifique ?
- 4) Quelles sont les principales étapes de l'institutionnalisation de la science politique ?
- 5) Quelles sont les trois grandes perspectives théoriques qui traversent l'ensemble des études politiques ? En quoi se différencient-elles ?

### Bibliographie

#### RÉFÉRENCES DE BASE

- Cantelli F., Paye O. (2004), « *Star Academy* : un objet pour la science politique ? », in Y. Cartuyvels (dir.), *Star Academy : un objet pour les sciences humaines*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, pp. 65-89.
- de Bruyne P. (1995), *La décision politique*, Louvain – Paris, Peeters.
- Favre P., Legavre J.-B. (dir.) (1998), *Enseigner la science politique*, Paris, L'Harmattan.
- Lagroye J. (2003), *La politisation*, Paris, Belin, coll. « Socio-Histoires ».
- Sfez L. (dir.) (2002), *Science politique et interdisciplinarité*, Paris, Publications de la Sorbonne.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- Blondiaux L. (1998), « Les tournants historiques de la science politique américaine », *Politix*, n° 40, pp. 7-38.
- Déloye Y., Voutat B. (dir.) (2002), *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin.
- Favre P. (1995), « Retour à la question de l'objet ou faut-il disqualifier la notion de discipline ? », *Politix*, n° 29, pp. 141-157.
- Grawitz M., Leca J. (dir.) (1985), *Traité de science politique*, Paris, PUF.
- Weber M., (2003/1919), *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte/Poche.

# Index des personnes

## A

Albert II (Roi) 239, 304  
Alexander, J. 135  
Alexandre le Grand (Roi) 235  
Almond, G. A. 133-134, 136, 145-149,  
150, 154, 156-158, 317-318  
Anne (Reine) 240  
Arendt, H. 84, 140, 261-262  
Aristote 29-30, 44, 68, 89, 226-229, 231-  
232, 268  
Aron, R. 71, 195, 260  
Austin, J. L. 76

## B

Bachrach, P. 71-73  
Badie, B. 55, 102, 114  
Bailey, K. D. 136  
Balladur, É. 248  
Baratz, M. S. 71-73  
Barber, B. 233  
Barnett, M. 73  
Bartolini, S. 160-161  
Baubérot, J. 171  
Baudouin (Roi) 178, 239, 293  
Beetham, D. 69, 91-92  
Beke, W. 249  
Bentham, J. 36, 78  
Bentley, A. 50, 344, 353  
Berg-Schlosser, D. 55  
Bierstedt, R. 85  
Bobbio, N. 186, 201, 205-207, 213, 337  
Bodin, J. 44, 83  
Bokassa, J.-B. 267  
Bonaparte, L.-N. 266  
Boulding, K. E. 85, 139  
Bourdieu, P. 30, 74-77, 146  
Braud, P. 44, 70, 82, 345-346  
Buckley, W. 135-136

## C

Calvin, J. 228  
Campbell, D. 78  
Castoriadis, C. 30, 194, 358  
Castro, F. 268  
Charlemagne (Roi) 238  
Charles le Chauve (Roi) 238  
Chavez, H. 20  
Chevrier, E. 43  
Chirac, J. 248  
Churchill, W. 268  
Cicéron 227  
Clegg, S. 69, 82  
Coleman, J. S. 133-134, 136, 145-150, 154,  
156-158, 317-318  
Colomy, P. 135  
Comte, A. 44-45  
Crozier, M. 35

## D

Dahl, R. A. 69-73, 157, 233, 353  
Davies, A. 49  
de Bruyne, P. 30, 285  
De Gaulle (Général) 241, 247  
de Jouvenel, B. 66  
De Rosas, J. M. 259  
De Wever, B. 249  
Debrix, F. 79  
Dewinter, L. 160  
Di Rupo, E. 213, 246, 249  
Dollfuss, E. 264  
Donzelot, J. 36, 204  
Dumont, P. 160  
Durkheim, É. 63, 114, 134, 137, 199, 265  
Duvalier, F. 259  
Duvall, R. 73  
Duverger, M. 231-232, 242, 247, 252, 255,  
261, 294, 324-326, 339-340, 350  
Dye, T. R. 33

### E

Easton, D. 34, 87, 89, 118, 133-134, 138, 146, 150-153, 158

Edkins, J. 78

Édouard VII (Roi) 242

Eisenstadt, S. 258, 264, 267

Engels, F. 74, 196-197, 266

Ericsson, R. 80

Esquirou de Parieu, M.-L. 43

### F

Fishkin, J. 233

Flahaut, A. 249

Foucault, M. 35, 78-81, 110

Fraenkel, E. 233

Franco, F. 264

Friedberg, E. 35

Fukuyama, F. 36

### G

George V (Roi) 242

Giddens, A. 74, 82, 117

Gosnell, H. 52

Gramsci, A. 77

Grotius, H. 44

Guillaume III (Roi) 240

Gunnell, J. 51, 53

### H

Habermas, J. 233, 365

Haggerty, K. 80

Haugaard, M. 69, 82

Hempel, C. G. 135

Hitler, A. 35, 187, 261, 267, 319

Hobbes, T. 44, 54, 67

Hunter, F. 71, 73

### I

Inglehart, R. 183-185

### J

Jacques II (Roi) 240

Janda, K. 323

Janet, P. 43

Janus 126, 231-232

Jean sans Terre (Roi) 239

Jobert, B. 61

Jones, C. 34

Jospin, L. 248

Jowett, G. S. 88

### K

Kable, J. 86

Kaplan, A. 66

Katz, R. 324, 328, 330-331, 333-335, 337

Khomeiny 96, 223, 262, 268

Kirchheimer, O. 181, 324, 326-327

Kitschelt, H. 181, 315

Knoepfel, P. 34

Kuhn, T. 51

### L

La Palombara, J. 311-312, 314

Ladrière, J. 59

Lagroye, J. 38

Lapierre, J. W. 133-134, 154-158

Lasswell, H. D. 33, 66

Lavau, G. 189, 315, 319

Lefort, C. 30, 194, 263

Lénine, V. I. 40, 196, 268

Lijphart, A. 177, 244, 250

Lincoln, A. 232

Lipset, S. M. 22, 89, 159-162, 165-171, 176, 178, 180-181, 187-191

Locke, J. 44, 209, 233

Lopez de Santa Anna, A. 259

Lorwin, V. R. 59

Lothaire (Roi) 238

Louis le Germanique (Roi) 238

Lukes, S. 73-74

### M

Mabille, X. 59, 118

Machiavel, N. 44, 62, 66-67, 91, 228

Magnette, P. 246

Mair, P. 160, 249, 324, 328, 330, 333-335, 337, 340

Malinowski, B. 135

Manin, B. 253-255, 272, 294, 326, 328

Mao 261, 267

Marshall, G. 125

Martindale, D. 135

Marx, K. 36, 63, 74, 134, 193, 196, 197-199, 211, 213, 220, 262, 266, 268

Maslow, A. 185

Merkel, P. 316

Merriam, C. 52  
 Merton, R. K. 146, 149-150, 315-316  
 Meynaud, J. 59, 343  
 Michels, R. 50, 233, 322  
 Milgram, S. 48, 90-91  
 Mill, J. S. 233  
 Miller, D. 221  
 Mills, W. C. 71, 73, 137, 140  
 Mitchell, W. 145  
 Mitterrand, F. 248, 298  
 Mobutu 267  
 Mohamed (Prophète) 267  
 Montesquieu (de), C. 44, 227-229, 233-234, 239, 270  
 Morlino, L. 55  
 Morse, C. 143  
 Mosca, G. 50  
 Muller, P. 61, 248  
 Mussolini, B. 261, 267

**N**

Napoléon I<sup>er</sup> 266  
 Napoléon III 266  
 Nye, J. S. 85-86

**O**

O'Donnell, G. 264  
 O'Donnell, V. 86, 88  
 Orwell, G. 261  
 Ostrogorski, M. 50, 322

**P**

Padioleau, J.-G. 61  
 Pareto, V. 50, 136-137  
 Parsons, T. 67, 133-146, 149, 158, 162, 166, 168, 191  
 Pateman, C. 233  
 Périclès 235  
 Perin, F. 59  
 Perón, J. 264  
 Pétain (Maréchal) 266  
 Philippe (Roi) 239  
 Pieters, D. 249  
 Platon 36, 44, 66, 101, 226  
 Poulantzas, N. 74-75, 77  
 Primo de Rivera, M. 264

**R**

Radcliffe-Brown, A. R. 135  
 Reynders, D. 249  
 Rocher, G. 145  
 Rokkan, S. 22, 56, 116, 159-162, 164-171, 175-176, 178, 180-181, 187-191  
 Rousseau, J.-J. 43-44, 54, 228-229, 233, 365

**S**

Salazar, A. O. 264  
 Schmitter, P. 264, 353  
 Scott, J. 70-71, 73  
 Seiler, D. L. 162, 167, 188, 236, 238, 242-243, 313-314  
 Siegfried, A. 50, 372  
 Socrate 36-37, 101, 236  
 Sorokin, P. 137  
 Spencer, H. 137  
 Staline, J. 35, 91, 261  
 Stepan, A. 266  
 Sztompka, P. 135

**T**

Tocqueville (de), A. 44, 54, 233, 255  
 Trujillo, R. L. 259

**V**

Vande Lanotte, J. 249  
 Vargas, G. 264  
 Varone, F. 34  
 Verba, S. 146  
 Von Bertalanffy, L. 137, 139

**W**

Weber, M. 28-29, 45-46, 50, 70, 82-83, 89, 92, 97-102, 111, 113-114, 132, 258, 261, 264, 302, 311  
 Weiner, M. 311-312, 314  
 Wolin, S. 66  
 Wright, W. 324, 350  
 Wrong, D. H. 85



# Index des notions

## A

- Absolutisme 203, 209, 270  
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) 256  
Acteurs 31, 63, 70, 72-75, 82, 143, 148, 154, 201, 205, 363  
- collectifs privés 308, 346  
- collectifs publics 284, 347  
- politiques 19, 24, 26, 31-32, 40-41, 52-53, 61, 109, 177, 190, 204-205, 294, 361  
- sociaux 316  
Action 125, 145, 154, 202  
- collective 24, 29, 81, 161, 314, 349  
- étatique 99, 131, 202, 308  
- informelle 24, 352  
- publique 33, 62, 113, 127, 131, 342-344, 346, 353, 366  
Administration 111, 113, 125, 202, 240, 245  
Afghanistan 130, 223, 262  
Afrique (continent) 181, 266  
Afrique du Sud 61, 267, 363  
Agusta-Dassault (affaire) 87  
Airain (loi d') 322  
Albanie 260  
Algérie 267  
Alignement 165  
- (électoral) 162, 181, 326  
Allemagne 20, 105, 112, 114, 119, 129, 187, 266-267, 273, 298, 319, 353  
- hitlérienne 267  
- nazie 35, 203, 261  
Allochtone 186  
Altermondialisation 104  
Amérique 43, 84, 106, 110, 113, 119, 121-122, 124-125, 234, 240  
- du Nord 113  
- du Sud 181, 205, 215, 246, 273  
Amériques (continent des) 273  
Amnesty International 32, 84, 347-348, 351  
Ancien Régime 203, 208, 240-241, 273  
Angleterre 112-113, 234  
Antiquité 229, 235, 271  
- grecque (voir aussi *Grèce antique*) 112, 229  
- romaine (voir aussi *Rome antique*) 236  
Anti-système 165, 177, 182, 188-191, 243  
Apartheid 267, 363  
Appartenance (sentiment d') 103, 160  
Après-guerre 262  
Arabie saoudite 223, 267  
Argentine 108, 259, 264, 267  
Aristocratie 226-228  
- économique (Duverger) 255  
- manufacturière (Tocqueville) 255  
Arménie 347  
Asie 181, 266  
Assemblée générale des Nations unies (ONU) 129  
Associations non marchandes 20  
Athéisme 260  
Athènes 36, 112, 115, 235, 363  
Auschwitz 262  
Australie 166  
Autochtone 113, 186  
Autocratie 238  
Autodétermination 97, 104-105  
Autonomie 115, 119-120, 358, 385-386  
Auto-régulation 136, 139, 210  
Autorité 91, 100-101  
Autriche 20, 125, 172, 177, 264, 353  
Avortement 180, 209, 239, 293, 379  
Axe fonctionnel 167-170  
Axe territorial 167-170  
Ayatollah 96, 223, 268

### B

- Belgique 38-39, 55, 76, 87, 92, 97, 102-103, 105-106, 108-109, 114, 118-122, 126, 129, 149, 157, 166-167, 170-180, 183, 185, 187, 189-190, 230, 234, 239, 249, 251, 273, 275, 277, 278-279, 282-283, 286, 292, 298-299, 310, 319, 327, 341, 380
  - belgo-belge 20
  - flamand 178
  - francophone 19, 57, 166, 173, 178, 186, 379
- Benelux 243
- Bicaméralisme 245, 271, 274-275
- Big brother* 261
- Bill of rights* 113, 234, 239-240
- Bloc de l'Est 109, 125, 213, 233, 259, 295
- Bloc québécois 312
- Boîte noire 52, 151, 154-158, 310
- Bourgeoisie 167, 178, 264
- Brésil 61, 110, 264
- Bureau 321
  - du Parlement 285-286
- Bureaucratie 99, 101-102, 113, 125, 256, 302

### C

- Caciquisme 259, 264
- Cadres 113, 118, 124-125, 127, 129, 144, 161-162, 191, 230
  - d'analyse 19, 167-169, 176, 182, 188-189
  - terminologiques 20
- Calvinisme 228
- Cambodge 261
- Canada 20, 105, 124, 129, 230, 273-274, 298, 312
- Capacitaire 230
- Capital 69, 76, 211
- Capitalisme 197-198, 202, 205, 210, 212-213, 261
- Cartellisation 324, 329-330, 337, 339
- Catalogne 104, 121, 179
- Catholique 163, 171, 178-179, 373
- Caudillisme 259, 264
- Centralisation 111-113, 115, 118, 125
- Centre démocrate humaniste (cdH) 166, 185, 337, 379

- Centrisation 330
- Champ 30, 76
  - de forces 75
  - social 76
- Charbonneau (Commission) 87
- Charisme 92, 99, 181, 261, 315
- Chasse, pêche, nature et tradition (CPNT) 174
- Chef 112
  - de gouvernement 241-242, 245-247, 299
  - de l'État 201, 238, 241-242, 244-248, 292-293, 299
- Chiite 251
- Chine maoïste 261
- Chose publique 30, 103, 227, 231
- Christen Democraten en Vlaams (CD&V) 166, 310, 326, 336
- Christianisme 214
- Cinquième République 232, 241, 247
- Cité-État 112, 115, 226
- Citoyen 40, 103-106, 221, 229-230, 246, 357-388
- Classe (sociale) 134, 175, 189, 198, 217, 245
- Classemoyennisation 251, 327
- Classifications 186, 203-206, 298
- Cléricalisme 172
- Clientélisme 181, 265, 315, 352, 355
- Clivage 25, 93, 159-191, 339
  - capital-travail 163, 166, 168, 170, 174, 176, 180-181, 188
  - centre-périphérie 166, 168, 170, 172, 176, 179, 181, 189
  - communautaire 172-173, 180
  - Église-État 163, 168, 170, 175-176, 179-181
  - gauche/droite 174, 203, 206
  - philosophico-religieux 170, 172, 178, 180
  - politique 66, 192
  - social 168
  - urbain-rural 163, 168, 170, 174, 176-177, 181, 183
- Coalition 110, 204, 248-250
  - gouvernementale 165, 174, 190, 239, 242-243, 248-249, 298-299, 339
  - minimale gagnante (voir *minimal winning coalition*)
- Coercition 77, 82-85, 98, 112, 115, 146, 156, 221, 259

Collectivité(s) 105, 110, 126  
 – humaine 29  
 – locales 118-120, 273  
 Comité 54, 59, 321  
 Communautaire 178, 251, 369  
 Communautarisation 251  
 Communauté 28-30, 106, 115, 120, 229, 271  
 – flamande 108  
 – française 108  
 – germanophone 108  
 – humaine organisée 28  
 – politique 29, 89, 104, 134, 153, 216, 359  
 Communauté économique européenne (CEE) 124, 256  
 Communauté française de Belgique (CFB) 120  
 Communisme 127, 188, 202-203, 213-214, 217, 261, 266  
 Compétition 76, 202, 213, 253  
 Confédéralisme 121-123  
 Confédération helvétique 122, 238  
 Conflit(s) 63, 107, 160, 178, 217  
 – d'intérêts (procédure du) 251  
 – politique 108, 163  
 – social 265  
 Congo 97, 267  
 Congrès 240, 243, 246, 276, 321  
 Conseil constitutionnel 105  
 Conseiller (du prince) 19  
 Consensus 21, 51, 77, 120, 140, 156, 250  
 Consentement 84-85, 91, 110, 240  
 Consociationalisme 59, 244, 249-250  
 Consociativisme 231, 244  
 Constitution 100, 119-120, 238, 240, 289  
 Construction européenne 256  
 Consultation 266, 367-368  
 Consumérisme 251  
 Contrainte physique 28, 99, 109  
 Contrat social 44, 67, 228-229  
 Contre-pouvoir 234  
 Contre-réforme 163  
 Convergence et union (CiU) 179  
 Convergence idéologique 330  
 Coopératives 177-178, 326, 346  
 Corée du Nord 262  
 Corporatisme 215, 265-266, 343  
 Corps intermédiaires 215, 265  
 Corruption 87, 143, 264

Cosmopolitisme 186  
 Crise 157-158, 172, 304  
 – de la représentation 257, 366  
 – de la représentativité 281  
 – du pouvoir 112  
*Critical juncture* (voir *Moment critique*)  
*Cross-cutting* (voir entrecroisement des clivages) 178-179  
 Croyance 89, 91-92, 142, 161  
 Cuba 268  
 Culte de la personnalité 261  
 Culture 86, 141-142, 145, 147, 198  
 Cybernétique 25, 139

**D**

Débat 38, 71, 180, 194, 270, 275, 366-367  
 – parlementaire 179, 235, 254  
 – scientifique 22, 205  
 Debout la République 187  
 Décentralisation 118-121  
 Décisionnisme 72  
 Décisions publiques 36, 38, 118, 121, 170, 177, 253, 270, 310, 365-366, 371  
 Déclaration des droits (voir *Bill of rights*)  
 Déconcentration 118  
 Déconfessionnalisation 251  
 Dédifférenciation 114-115  
 Déficit démocratique 257, 365  
 Délibération 221, 366-367  
 Démagogie 227  
 Demandes 134, 140-143, 145, 147-153, 156-157  
 Démocrate-chrétien 216, 250  
 Démocratie 70, 100-102, 131, 148, 226-257, 263, 268, 270-271, 360-361  
 – consociationnelle 177  
 – de l'opinion (Manin) 254  
 – de masse 165, 325, 327  
 – délibérative 233, 257, 365-366  
 – des partis (Manin) 253-254  
 – directe 209, 229, 233, 235, 244, 252-253, 257, 365  
 – du parlement (Manin) 253-254, 326  
 – du public (Manin) 253-254, 272, 326, 328  
 – interne 322-323  
 – libérale 212, 232, 266, 307, 309  
 – parlementaire 189, 213, 270-271  
 – participative 233, 236, 257, 365

## Fondements de science politique

- partidaire (Manin) 254
- populaire 202, 233, 255
- représentative 110, 183, 188-189, 229, 232-233, 235-236, 272, 290, 309, 325, 359, 363, 365
- Démocratisation 259, 322, 360
- Dépilarisation 177, 251
- Despotisme 100, 114, 228
- Deuxième Guerre mondiale 36, 43, 49-50, 53, 96, 110, 116, 127-128, 147, 173, 175, 178, 215-216, 255, 273
- Dévolution 122, 256
- Dialectique 233, 272
- Dictature 258, 263
- Différenciation 114-115, 154
  - culturelle 272
  - politique 121, 147
  - sociale 115, 145, 161
- Diffusionnisme 135
- Direction 61, 101, 125
  - administrative 28, 98-99
  - politique 323
- Discipline 28, 51, 80-81, 101, 146
  - de parti 254, 309, 327
  - de vote 256
- Discriminations (lutte contre les) 230
- Distance
  - critique 22
  - idéologique 380
- Division 114-115, 138
  - culturelle 161
  - politique 191
  - sociale 160, 162
- Domination 75, 77, 92, 99, 111, 113, 198-199, 215, 219, 232, 322
- Doute méthodique 22
- Droite 189, 203-208, 281
- Droits 106, 149, 221, 230, 240, 359, 361, 363
  - civiques (lutte pour les) 267
  - de l'Homme 100, 124, 198, 218, 234, 372
  - fondamentaux 198, 201, 234, 240, 372

## E

- Échelon 131, 284, 297, 312, 366, 381
- Écolo 166, 310, 321, 337-338
- Écologie 183, 202, 218-219

- Éducation
  - libérale 29
  - permanente 20, 346
- Égalité des chances 117, 208, 210, 230
- Église 160, 163, 170-171, 264
- Égypte nassérienne 267
- Élection 236, 256, 271, 279-284, 359
  - candidat éligible 102, 229-230, 256, 371
  - électeur 101-102, 204, 229, 242
  - listes électorales 251, 282, 359
  - seuil d'éligibilité 256
  - seuil électoral 282, 328
- Élite(s) 115, 137, 162, 168, 173, 178, 189, 228, 255
  - économiques 71
  - politiques 71, 163, 165, 177, 289
- Émotions 271
- Empire
  - romain 236
  - Saint Empire 123
- Enquête
  - Commission d' 276, 294
  - d'opinion 372-373, 379
- Entrecroisement 178, 267
  - des clivages (voir *Cross-cutting*)
- Entre-deux-guerres 173, 187, 213, 264, 326
- Entrepreneurs politiques 163
- Environnementalisme 183, 219
- Épistémologie 29, 43, 89, 344
- Équilibre social 163
- Esclavage 228, 230
- Espace 30, 76, 96, 107, 127, 167
  - privé 262
  - public 106, 210, 262, 366, 369
- Espagne 104, 108, 121, 129, 264, 298
- État 25, 28, 30, 51-52, 83, 93, 95-132, 147, 163, 170, 217, 219-221, 232, 256, 295, 308, 353
  - de droit 83, 100, 149, 227, 234, 370
  - État-Nation 105, 131, 162
  - fédéral multilingue 20
  - organique 264, 266
  - prédateur 115
- États-Unis 40, 43, 51-53, 71-72, 84, 88, 90, 102, 104-106, 110, 113-114, 119, 121-122, 124-125, 146, 173, 175, 218, 234, 240, 246-247, 267, 310

Ethnie 104-105, 160-161  
 Ethnocentrisme 186  
 Europe 53, 119, 125, 194, 233  
   – centrale 188  
   – occidentale 109, 112, 162, 205, 213, 256, 353  
   – orientale 188  
 Évolutionnisme 111, 115, 135, 145  
 Exécutif 121, 240, 242  
   – pouvoir 126, 239, 244, 246, 252, 256, 272, 294  
 Extériorité 152, 308, 310  
 Extrême droite 186-188, 203, 206, 208, 218, 233, 361

**F**

Famille (de partis) 170, 182, 187  
 Fascisme 261  
 Fédéralisme 119-121  
 Fédéralistes démocrates francophones (FDF) 166, 173, 312, 327  
 Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) 230  
 Filtres 153, 309  
 Flandre 173  
 Fonctionnaires (de l'administration) 100-101, 113, 301  
 Fonctionnalisme 134-150, 311, 315  
 Fonctions 115, 127-129, 134-157, 315  
   – d'agrégation des intérêts 147-148, 156, 318  
   – de communication 148, 318  
   – de légitimation 318  
   – de socialisation 318  
   – de sorties 147, 149  
   – de structuration des suffrages 317  
   – d'encadrement 317  
   – d'entrées 147  
   – gouvernementale 147, 302, 317  
   – idéologique 317  
   – latente 149, 315  
   – manifeste 149, 315  
   – programmatique 317-318  
   – tribunitienne 189, 319  
 Formule magique (Suisse) 251-252  
 France 19, 76, 105, 112, 114, 118-119, 174-175, 186-187, 204, 214, 242, 247-248, 266, 271, 273-275, 282, 298-299, 319  
 Front de libération nationale (FLN) 267

Front National (FN) 173, 186, 319  
 Frontpartij 173

**G**

Gauche républicaine de Catalogne (ERC) 179  
 Gel (des clivages) 165-166, 182  
 Généalogie des partis 311-314  
 Genève 129  
 Génocide 83, 129  
 Genre 30, 161  
 Globalisation 131, 202  
 Glorieuse Révolution 228, 240, 272  
 Golfe (guerre du) 267  
 Goulag 91, 262  
 Gouvernance 257, 295-296  
 Gouvernement d'affaires courantes 249, 298  
 Grande-Bretagne 238, 240  
 Grèce antique (voir aussi *Antiquité grecque*) 89, 226  
 Groen 166  
 Groupement  
   – de domination 28, 99  
   – politique 28, 99  
 Groupe(s) 29-30, 37-38, 72, 76-77, 85, 98, 102, 105, 110, 112, 148, 160, 167-168, 178  
   – d'influence 165, 190, 307, 341  
   – linguistique 251, 286  
   – social 329, 344, 353  
 Guantanamo 84  
 Guerre civile (Liban) 251  
 Guerre froide 97, 109, 128, 202, 256  
 Guerres scolaires 172, 179

**H**

*Habeas corpus* 240, 372  
*Habitus* 75, 141  
 Habsbourg 238  
 Hachémite 267  
 Hainaut 250, 278  
 Haïti 259  
 Hégémonie 77  
 Heuristique 139, 150  
 Histoire 36-37, 78, 145, 163, 197-200  
 Holisme 136, 209, 211  
 Homéostasie 136, 138-139  
 Homosexuels (droit des) 76-77

## I

Idéal-typique 40, 62, 92, 99, 101, 105-106, 116, 122, 234, 259, 302, 324, 331  
Identitarisme 186  
Identité 168, 170-172, 174, 176, 181, 187  
– politique 166, 177  
– sociale 181  
Idéologie d'État 197, 202-203, 267-268  
Immunité de fonction 241  
*Impeachment* 241  
Individualisme 209, 211, 251  
Influence (pouvoir d') 70  
Infranational 229  
Ingénierie électorale 328  
Initiative populaire 40, 190, 253  
Institutionnel (réforme) 278, 286  
Intégration sociale 30, 316  
Interactions 74, 135, 137, 145, 151, 156, 271, 295, 308, 338  
Intérêt général 119, 227-228, 231, 290, 310, 365  
Intériorité 310  
Intermédiaires (groupes/cadres) 160, 334, 337  
Internationales de partis 320  
Internationalisme 182, 214  
Internet 366  
Irak baathiste 267  
Irlande du Nord 104, 177-178  
Irresponsabilité (politique) 241  
Isonomie 230  
Italie 88, 122, 129, 174, 176, 238, 243, 267, 282  
Italie fasciste 261

## J

Jordanie 267  
Journalisme (politique) 41-42  
Jugement 288  
– de fait 46  
– de valeur 46, 348, 361, 367, 385  
Juges 246  
Juif 261  
Juridique 92, 96, 100-101, 103, 120, 242, 308

## K

*Kernkabinet* 249  
Khmers rouges 261

## L

Laïcisation 171-172, 235  
Langue 105  
*Leadership* 53, 302, 304  
Législatif (pouvoir) 242-243, 270  
Légitimité 68, 89-92, 99-100, 153, 199, 219  
– charismatique 92  
– primaire 292  
– rationnelle-légale 92  
– traditionnelle 92  
Liban 128, 177, 251  
Libéralisme 127, 208-210, 214, 266  
Libertas 187  
Libertés  
– civiles 262  
– politiques 262  
Liberticide 236, 257  
Liège 57, 250  
Lijst De Decker (LDD) 190  
Limites territoriales 320  
Lisbonne 187  
*Lobbying* 290, 343  
Lotharingie 236-238  
Luxembourg 190, 250, 273, 282

## M

Macédoine 226  
Macro (niveau) 24, 38, 163, 178, 303, 355  
*Magna Carta* 113, 126, 234, 239  
Majorité 229, 287  
Majorité-opposition 256  
Manipulation 85, 88, 196-197, 199  
Marchandisation 202, 257  
Maroc 97  
Maronite 251  
Marxiste-léniniste 196, 260  
Mass media 82, 88, 328  
Matérialisme 183-185  
Mécanismes spéciaux de protection 250  
*Meetingpartij* 173  
Mésos (niveau) 24, 165, 355  
Mexique 110, 259  
Micro (niveau) 24, 40, 165, 303, 355  
Militant(s) 200, 202, 349  
*Minimal winning coalition* 249, 298  
Ministre 40, 240-241, 245, 247, 300-302, 304  
Minorité(s) 103, 229

Mobilisation collective 345  
 Modèle AGIL 142-143, 168-169  
 Moment critique (*Critical juncture*) 162-163, 188  
 Monarchie 226, 228  
   - absolue 83, 238-239  
   - constitutionnelle 238  
   - parlementaire 92, 238  
 Monarque 299  
 Mondialisation 131, 187, 202  
 Monisme 259-261, 265  
 Monocaméralisme 271, 273  
 Mouvement ouvrier chrétien (MOC) 310, 326  
 Mouvement pour la France 187  
 Mouvement réformateur (MR) 166, 327, 336-338  
 Moyen-Âge 111-112, 125, 194, 236, 271  
 Multiculturalisme 106, 229-230  
 Multi-niveau 295  
 Multipartisme 250, 340-341  
 Musulman 251  
 Mutuelles 177-178, 336

**N**

Namur 250  
 Nationalisme 105, 173, 216-218  
*Nation-building* 266  
 Nazisme 261  
 Néo-corporatisme 265-266, 351-354  
 Néo-patrimonialisme 258  
 Neutralité axiologique 46, 48  
 Nieuw-Vlaamse Alliantie (N-VA) 173, 312, 336  
 Niveau(x) 118  
   - d'analyse 24  
   - de pouvoir 131-132, 229, 300  
 Noblesse 30  
 Nominalisme 313  
 Nominations politiques 317  
 Non-alignement 266  
 Normes publiques 309  
 Norvège 125, 238  
 Notables (partis de) 259

**O**

Obéissance 67, 89-92, 222, 263  
 Oligarchie 226, 322-323

Open VLD 166  
 Opinion 92, 209  
 Opinion publique 190, 293  
 Oppositions  
   - sociales 168, 186  
   - territoriales 168  
 Ordre social 30, 140, 203  
 Organisation mondiale du commerce (OMC) 102, 124, 127, 129, 187, 256  
 Organisations 308-309  
   - collectives 265, 308-309  
   - partisans 313  
 Organisations non gouvernementales (ONG) 294  
 Ouest 113, 130, 181, 202, 204, 222, 256, 266, 271, 386

**P**

Pacte scolaire 179-180  
 Pairs 283, 345  
 Panoptique 79-81  
 Paradigme 51-52  
   - fonctionnaliste 134, 315  
   - pluraliste 52, 308  
 Parlement 25, 31, 62, 101, 228, 239-242, 246-247, 252, 256-257, 270-294  
 Parlementarisme classique 241-242  
 Parti 165-166, 176, 180, 201, 249, 260  
   - anti-démocratique 188  
   - anti-système 188, 313, 319  
   - attrape-tout 181, 324, 326, 331  
   - autonomisation 329  
   - cartel 324, 328  
   - confessionnel 326  
   - de cadre 324-325, 331  
   - de gouvernement 340  
   - de masse 324-325, 331  
   - État 260  
   - fasciste 188  
   - homogène 314  
   - indirect 325-326  
   - loyaliste 313  
   - machine politique 315  
   - ouvrier 170, 175, 320, 325  
   - pirate 313-314  
   - pivot 249, 340  
   - politique 25, 40, 153, 166, 170, 174, 181, 189, 202, 216, 242, 279, 294, 308

## Fondements de science politique

- politique européen 320
- poujadiste 175
- régionaliste 166
- spécialisé 310, 314
- unitariste 173
- Parti catholique 166, 171, 176-177, 326, 335-336
- Parti communiste chinois (PCC) 309, 322
- Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) 109, 196, 260
- Parti communiste français (PCF) 175, 189, 319
- Parti conservateur 176, 310, 340
- Parti de la liberté et de la justice 172
- Parti de la liberté et du progrès (PLP) 180
- Parti de la lumière 172
- Parti démocrate 166, 174, 176
- Parti des automobilistes 184
- Parti du Rassemblement modéré (*Moderata*) 175
- Parti fédéraliste 173
- Parti libéral 166, 171, 180, 205, 336, 340
- Parti ouvrier belge (POB) 166, 175-176, 326, 335-336
- Parti populaire autrichien (ÖVP) 172
- Parti réformateur libéral (PRL) 173, 327
- Parti social-chrétien (PSC) 185, 327
- Parti socialiste (PS) 166, 336
- Parti travailliste 166, 170, 175-176, 340
- Particratie / partitocratie 243-244
- Patronat 266, 356
- Pays
  - « sous-développés » 258
  - du Sud 258
  - en voie de développement 174, 258
- Pays-Bas 105, 123, 177, 238, 250, 273, 298
- Pays-Bas autrichiens 238
- Péronisme 264
- Persuasion 85-89, 200, 263
- Pétro-monarchie 267
- Phénomènes politiques 24, 28, 40-42, 44-45, 134, 202
- Philosophie politique 207, 230-231
- Pilarisation 177-178, 250, 336
- Pilier 177, 250
  - catholique 250
  - libéral 250
  - socialiste 250
- Pluralisme 72, 209, 233, 259, 263, 265, 351-354
- Plurinational 106
- Politeia* 29, 227
- Politikos* 28
- Politique(s) 28-40, 66-69, 124, 134, 231-232
  - belge 241, 249
  - publique(s) 33-34, 127, 290, 302
- Politisation 38-40, 115
- Politiste 19
- Politologie 19, 28, 57-58, 80, 115, 123, 177, 311, 316, 361
- Populisme 190-191, 227, 257, 365, 383
- Portugal 125, 264
- Positionnement 176, 183, 205, 337
- Possédants 116, 174, 181
- Post-Guerre froide (ère) 233
- Post-matérialisme 183-185, 218, 257
- Poujadisme 243
- Pouvoir(s) 25, 28-30, 65-93, 201, 227-228, 231-232, 235, 239, 259-260, 263, 271
  - approche institutionnaliste 69
  - approche interactionniste 69
  - approche substantialiste 69
  - dimension discursive 78
  - dimension rationaliste 70
  - dimension structurelle 73
  - judiciaire 126, 288
  - spéciaux 255
  - symbolique 76, 299
- Premier ministre 241-242, 245-247, 300
- Première Guerre mondiale 29, 52, 84, 107, 173-174, 217
- Premières nations 229
- Prémoderne 232
- Président 240-241, 245-247, 293, 299
- Privatisation 130, 205
- Procès Eichmann 90
- Processus de civilisation 80-81
- Productivisme 183
- Propagande 85-89, 259
- Protestant 163, 373
- Protocole 239
- Provinces-Unies 238

## Q

- Qualunquisme 243
- Québec 87, 298
- Question royale 178

**R**

Race 105  
 Rassemblement wallon (RW) 166, 173  
 Réalignement 180  
 Reconnaissance internationale 102  
 Recrutement (politique) 147, 317  
 Référendum 252-253, 257, 365, 367  
 Réflexivité 22  
 Réforme  
   - institutionnelle 251, 273, 286  
   - sociale 116  
 Régime  
   - autoritaire 186, 202, 233, 262-263  
   - autoritaire patrimonial 258  
   - bonarpartiste 264, 266  
   - bureaucratique-militaire 264  
   - consociationnel 251-252  
   - d'assemblée 252  
   - de Cabinet 242  
   - de concordance 252  
   - de démocratie raciale 267  
   - de la Terreur 240  
   - démocratique 35, 68, 153, 202, 232  
   - d'étatisme organique 265  
   - développementaliste post-colonial 266  
   - directorial 252  
   - néo-corporatiste 310  
   - néo-patrimonialiste 267  
   - non démocratique 257  
   - non démocratique moderne 259  
   - non démocratique traditionnel 258  
   - oligarchique clientéliste 264  
   - parlementaire 247  
   - partitocratique 308  
   - politique 25, 100, 102, 206, 225, 272, 360  
   - présidentiel 240, 246, 293  
   - représentatif majoritaire 244  
   - représentatif proportionnel 248  
   - semi-présidentiel 241, 247, 293  
   - sultanique 258  
   - totalitaire 35, 202, 233, 259  
 Régionalisation 120  
 Régulation 187  
   - politique 256  
   - publique 328  
 Religion 105, 195, 198  
   - nationale 163  
   - supra-nationale 163

Renaissance 193-194  
 Répertoire d'action 81, 350, 355, 383  
 Représentatif / représentative 232  
 Représentation (parlementaire) 240, 271, 277  
 Représentation systémique 155, 309  
 Republicanisme 233  
 République centrafricaine 267  
 République démocratique allemande (RDA) 233  
 République dominicaine 259  
 Réputation 71, 82  
 Réseau libre 180  
 Responsabilité politique 246  
 Rétroaction (boucle de) 140, 154  
 Rétrocession 156, 329  
 Révolution  
   - états-unienne (voir *Révolution américaine*)  
 Révolution 163, 167, 182  
   - américaine 196, 234, 240  
   - anglaise 126, 196, 240, 271  
   - bolchévique 163, 175, 188, 196  
   - culturelle (Chine) 261  
   - française 118, 163, 196, 204, 211, 214, 234, 240, 289  
   - industrielle 116, 162-163, 166-167, 170, 174, 183, 188, 210, 212, 214  
   - nationale 162-163, 166-167, 170, 172, 272, 289-290  
 Roi 106, 112, 125, 238, 240, 245, 292  
 Rome antique (voir aussi *Antiquité romaine*) 258, 319  
 Royaume-Uni 106-107, 114, 122, 125-126, 128-129, 175-176, 187, 242-243, 271, 273, 288, 293, 382

**S**

Saint-Empire romain germanique 123, 236-238  
 Savoir scientifique 41  
 Scandinavie 177  
 Science(s) 195-197  
   - état de l'art 22, 49  
   - humaines et sociales 42, 199  
   - politiques 19-20, 27, 295  
 Scrutin électoral 263, 279-284, 313, 374, 377  
 Second Empire 266

## Fondements de science politique

Secrétariat général 321  
Sections locales 312, 315  
Sécularisation 171, 179, 181  
Séparation des pouvoirs 234, 236, 239, 270  
Séparation Église-État 235  
Services publics 116  
Shoah 261  
Siècle des Lumières 117, 209, 235  
Socialisme 127, 210-213  
Socialisme réel 262  
Socialisten en Progressieven Anders (SPA)  
166  
Sociétal 38, 150-153  
*Soft power* 85-86  
Sondage d'opinion 254, 365  
Sonnette d'alarme (procédure de la) 251, 286  
Soutiens 152-153  
Souverain 80, 83, 221  
Souveraineté 78, 83, 97  
Souverainisme 187  
Spécialisation fonctionnelle 146-147  
*Spoil system* 115  
Stabilité 219, 242  
Standen 326  
*State-building* 266  
Stratarchie 323  
Stress 144, 152  
– qualitatif 153  
– quantitatif 153, 248  
Structures 139-142, 148-150, 273-284  
Structures politiques 146  
Suède 106, 125, 238, 273, 313  
Suffrage 221  
– capacitaire 102, 230, 273, 364  
– censitaire 176, 230, 273, 364  
– universel 230, 247, 325  
Suisse 114, 120, 122, 125, 174, 184, 190,  
235, 238, 251-252, 255, 273, 282-283  
Suisse romande 19  
Sunnite 251  
Supranational 104, 124, 229  
Syndicats 266  
Syrie baathiste 267  
Système 134, 139-140  
– compétitif 162  
– de partis 162, 170, 174-175, 181, 186,  
191, 338  
– politique 25, 133, 140, 180, 206, 309

## T

Taëf (Accords de) 251  
Talibans (régime des) 223, 262  
*Tea party* 310  
Techno-démocratie (Duverger) 255-257  
Terreur 261, 263  
Territoire 78, 96-98, 100, 105, 107-109,  
112, 217, 277  
Tête de liste de parti 256  
Thaïlande 174  
Théocratie 214  
Théorie structuro-fonctionnaliste 140-141  
Thèse lipso-rokkanienne du gel des clivages  
166, 168, 180, 182  
Thèse scientifique 22  
Tiers-Monde 80, 258, 266  
Timocratie 226  
Torture 84  
Totalitarisme 203, 261-263  
Tradition  
– fonctionnaliste 136  
– systémique 315  
Traité de Verdun (843) 238  
Traité de Versailles (1919) 29, 83  
Transformation sociale 163, 181, 183  
Travailleurs 116, 174, 211-212, 265, 386  
Troisième République 242  
Troisième voie 214, 266  
Tsigane 261  
Typologie 92, 114, 117-119, 226-232, 297-  
299, 324-325, 340-341, 346-366  
Tyrannie 226, 257

## U

Ultramontanisme 172, 214  
Union de la défense des commerçants et  
des artisans 175  
Union démocratique du centre (UDC) 184,  
186, 190  
Union des républiques socialistes  
soviétiques (URSS) 35, 109, 123,  
127, 203, 260-262  
Union européenne (UE) 61, 109, 122, 124,  
128-129, 140, 187, 230, 256-257  
Unionisme 171  
Universalisme 186  
Urbanisation 181

**V**

Valeurs 30, 92, 126, 143, 152, 157, 174,  
184-185, 198, 208, 217-218, 257  
Venezuela 271  
Vermont 175  
*Vermont Progressive Party* 175  
*Verzuiling* (voir *Pilarisation*)  
Vichy (régime de) 266  
Violence (typologie) 83  
Vision organiciste 137-138, 214-215  
Vivre ensemble 29-30, 126  
Vlaams Belang (VB) 173, 319  
Vlaams Nationaal Verbond (VNV) 173  
Volksunie (VU) 173  
Volonté  
- éclairée 255

- générale 228-229, 285  
- populaire 253, 255  
Vote 256, 279-284, 287, 292  
- de confiance 112, 245, 272, 293, 297  
- de méfiance 293, 297  
- des femmes 230, 233  
- droit de 102-103, 230, 364, 371  
- votation 252, 255, 365

**W**

Wallonie 108, 178, 250  
Wilson (affaire Plame-Wilson) 88

**Z**

Zaire 267  
*Zuil* (voir *Pilier*)



# Table des matières

<b>Sommaire</b>	9
<b>Liste des acronymes</b>	11
<b>Avant-propos</b>	19
1 Origine et motivations	19
2 Choix éditoriaux	21
3 Plan du manuel	24
<b>Chapitre 1 Qu'est-ce que la science politique ?</b>	27
1 Politique : un concept polysémique	28
1.1 Politique : entre pouvoir et communauté	28
1.2 Le politique	30
1.3 La politique	31
1.4 Un politique	32
1.5 Une politique, les politiques	33
2 Les conceptions maximaliste et minimaliste du politique	34
2.1 La conception maximaliste de ce qui est politique	35
2.2 La conception minimaliste de ce qui est politique	35
2.3 La conception intermédiaire de ce qui est politique	37
3 Le concept et le processus de politisation	38
3.1 La (dé)politisation des phénomènes	38
3.2 La (dé)politisation des citoyens	40
4 Une démarche scientifique d'analyse des phénomènes politiques	40
4.1 Science politique et savoir ordinaire	41
4.2 Science politique et savoir pratique	41
4.3 Science politique et savoir journalistique	41
5 Science(s) politique(s) : au pluriel ou au singulier ?	42
6 De l'appréhension normative des phénomènes politiques à la science politique	44
7 Les caractéristiques d'une démarche scientifique non normative	46
7.1 Ce qui « est » plutôt que ce qui « devrait » être	46
7.2 Les jugements de fait plutôt que les jugements de valeur	46
7.3 Une démarche nécessairement empirique	47
7.4 La systématisation des connaissances	48

## Fondements de science politique

<b>8</b>	<b>L'essor international de la science politique : de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Deuxième Guerre mondiale</b>	49
8.1	Un premier essor organisationnel à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle et au début du XX <sup>e</sup> siècle	49
8.2	Le tournant paradigmatique fondateur	50
8.3	L'avancée de la science politique aux États-Unis dans l'entre-deux-guerres	52
<b>9</b>	<b>Le développement international de la science politique à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale</b>	53
9.1	Le rôle moteur de l'UNESCO	53
9.2	L'Association internationale de science politique (IPSA) et les associations nationales	54
9.3	L'ECPR, principale association européenne de science politique	56
<b>10</b>	<b>Le développement de la science politique en Belgique francophone</b>	57
10.1	L'enseignement des sciences politiques : précoce mais peu spécialisé	57
10.2	La recherche en science politique : une impulsion première en dehors des universités	58
<b>11</b>	<b>La science politique : vue de l'intérieur</b>	60
11.1	Les subdivisions traditionnelles de la science politique	60
11.2	La relativisation des subdivisions traditionnelles de la science politique	61
11.3	Les approches théoriques en science politique : entre paradigmes actoriel et structuraliste	62
	<b>Questions</b>	64
	<b>Bibliographie</b>	64
	<b>Chapitre 2 Le pouvoir</b>	65
<b>1</b>	<b>Pouvoir et politique</b>	66
<b>2</b>	<b>Trois dimensions du pouvoir</b>	69
2.1	La dimension rationaliste	70
2.1.1	<i>L'école élitiste</i>	71
2.1.2	<i>L'école pluraliste</i>	72
2.1.3	<i>De la décision à la non-décision</i>	72
2.2	La dimension structurelle	73
2.3	La dimension discursive	78
<b>3</b>	<b>Les ressources du pouvoir</b>	81
3.1	La contrainte et la force	82
3.2	La persuasion et la propagande	85
<b>4</b>	<b>La légitimité</b>	89
4.1	Comment définir un concept aussi riche que celui de légitimité ?	89
4.2	Les effets d'un concept comme celui de légitimité	91
4.3	La célèbre typologie de Max Weber relative à la légitimité	92
	<b>Questions</b>	93
	<b>Bibliographie</b>	93

<b>Chapitre 3 L'État</b>	95
<b>1 Le concept wébérien d'État</b>	97
1.1 Les éléments matériels de la définition	98
1.2 La dimension de légitimité	99
1.3 Autorité constituée, État de droit et démocratie	100
1.4 Autorité bureaucratique, technocratie et démocratie	101
1.5 Légitimité démocratique et légitimité internationale d'un État	102
<b>2 La théorie des trois critères ou les composantes de l'État</b>	103
2.1 La population de l'État : citoyenneté, nation, minorités	103
2.2 Le territoire de l'État : un espace pour le définir	107
2.3 Le gouvernement : l'exercice d'un pouvoir de coercition effectif	109
<b>3 Les formes historiques de l'État</b>	111
3.1 L'évolution historique : de sociétés sans État vers des sociétés étatiques	111
3.2 La centralisation institutionnelle : caractéristiques des sociétés avec État	113
3.3 L'évolution des rapports socio-économiques et politiques : État-gendarme, État-social, État social actif	115
<b>4 Les formes d'organisation interne de l'État</b>	117
4.1 L'État unitaire centralisé	118
4.2 L'État unitaire décentralisé	118
4.3 L'État décentralisé ou fédéral	119
4.4 Séparatisme et confédéralisme : éviter les pièges conceptuels	121
4.5 Les modes de coordination internationale des États	123
<b>5 Les missions historiques de l'État et la mutation de ses fonctions contemporaines</b>	125
5.1 Les principales missions étatiques	126
5.2 Les fonctions de l'État dans un contexte de mutation	127
<b>6 Les jeux d'échelles</b>	131
<b>Questions</b>	132
<b>Bibliographie</b>	132
<b>Chapitre 4 Le système politique</b>	133
<b>1 Le soubassement des modèles fonctionnalistes</b>	134
1.1 Évolution du fonctionnalisme et concepts clés	134
1.2 Les courants fonctionnalistes et l'analyse des systèmes	136
<b>2 Identifier les fonctions des structures : Talcott Parsons</b>	140
2.1 Les fonctions du système politique	142
2.2 Le système politique et son rapport aux autres	143
2.3 La question du changement systémique	144

## Fondements de science politique

3	Distinguer les fonctions pour comparer : Gabriel A. Almond et James S. Coleman	145
3.1	Les caractéristiques du système politique et ses structures	146
3.2	Fonctions latentes et fonctions manifestes	149
4	Transformer les demandes sociétales en décisions politiques : David Easton	150
5	Examiner la « boîte noire » du système politique : Jean-William Lapierre	154
6	Crise du système politique	157
	Questions	158
	Bibliographie	158

## Chapitre 5 Les clivages 159

1	Le concept de clivage	160
2	Le texte fondateur de Lipset et Rokkan	161
3	Cadrage général de la théorie d'origine	162
3.1	Les clivages, sources historiques des principaux partis établis	162
3.2	Le rôle dual des partis à l'égard des clivages	165
3.3	Les effets durablement structurants des clivages sur le système de partis des États	165
4	Approfondissements conceptuels de la théorie d'origine	166
4.1	Une spécification : les dimensions territoriale et fonctionnelle des clivages	167
4.2	L'arrière-fond théorique : le modèle « AGIL » de Parsons	168
4.3	Le raccord entre la théorie des clivages et le modèle « AGIL » de Parsons	168
5	Au cœur de la théorie d'origine : les quatre clivages historiques	170
5.1	Le clivage Église/État	170
5.2	Le clivage centre/périphérie	172
5.3	Le clivage rural/urbain	174
5.4	Le clivage capital/travail	174
6	Structure des clivages et système politique : précisions complémentaires	176
6.1	Le positionnement des partis sur les autres clivages que celui qui les a vus naître	176
6.2	La saillance relative des clivages	177
6.3	Les relations entre les clivages	177
6.4	L'évolution des clivages et des positionnements identitaires des partis	179
7	Limites de la théorie : la relativisation des effets structurants des clivages sur les partis	180
8	Dégel des clivages, nouvelles révolutions, nouveaux clivages ?	182
8.1	La théorie des clivages et les partis écologistes	183
8.1.1	<i>L'émergence d'un nouveau clivage</i>	183
8.1.2	<i>L'opposition matérialisme/post-matérialisme selon Inglehart</i>	184

8.2 La théorie des clivages et les partis d'extrême droite	186
8.3 La théorie des clivages et les partis souverainistes	187
<b>9 Où classer les partis « anti-système » selon la théorie des clivages ?</b>	<b>188</b>
9.1 La théorie des clivages et les partis « anti-système » de gauche	188
9.2 La théorie des clivages et les partis « anti-système » de droite	189
9.3 La théorie des clivages et les partis populistes	190
<b>Questions</b>	<b>191</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>192</b>
<b>Chapitre 6 Les idéologies</b>	<b>193</b>
<b>1 Genèse des idéologies</b>	<b>194</b>
<b>2 Idéologie et science</b>	<b>195</b>
<b>3 L'idéologie chez Marx</b>	<b>197</b>
3.1 Infrastructure et superstructure	197
3.2 Idéologie et domination	198
<b>4 Idéologie et sciences sociales</b>	<b>199</b>
<b>5 Idéologie et distinction gauche/droite</b>	<b>203</b>
5.1 Usage de la distinction	204
5.2 Critique de la distinction	205
5.3 Les idéologies et le rapport à l'égalité	206
<b>6 Le libéralisme</b>	<b>208</b>
6.1 Le libéralisme culturel	208
6.2 Le libéralisme philosophique	209
6.3 Le libéralisme politique	209
6.4 Le libéralisme économique	210
<b>7 Le socialisme</b>	<b>210</b>
7.1 Le socialisme philosophique et politique	211
7.2 Le socialisme économique	212
<b>8 Le communisme</b>	<b>213</b>
<b>9 Le christianisme en politique et la démocratie chrétienne</b>	<b>214</b>
9.1 Une vision <i>organiciste</i> de la société	214
9.2 Une approche sociale et collective de la société	215
<b>10 Le nationalisme</b>	<b>216</b>
10.1 Nationalisme philosophique	217
10.2 Nationalisme politique et économique	217
10.3 Nationalisme et extrême droite	218
<b>11 L'écologie politique</b>	<b>218</b>
<b>12 L'anarchisme, une approche sceptique de l'autorité légitime</b>	<b>219</b>
<b>13 L'Islamisme</b>	<b>222</b>

## Fondements de science politique

Questions	223
Bibliographie	224
<b>Chapitre 7 Les régimes politiques</b>	225
1 Introduction : les typologies classiques (ou prémodernes) des régimes politiques	226
2 Les régimes démocratiques	232
2.1 Introduction : la démocratie <i>libérale</i>	232
2.2 Filiation historique des régimes démocratiques occidentaux	235
2.2.1 <i>Les régimes démocratiques anciens : la démocratie directe</i>	235
2.2.2 <i>Les régimes démocratiques modernes : la démocratie représentative</i>	236
L'érosion progressive de la monarchie absolue	239
L'avènement du parlementarisme classique de la fin XVIII <sup>e</sup> s. au début XX <sup>e</sup> s.	241
Le régime de Cabinet	242
La partitocratie	243
2.3 Typologie des régimes démocratiques contemporains selon le critère institutionnel (ou formel) de la distribution actorielle du pouvoir	244
2.3.1 <i>Les régimes représentatifs majoritaires</i>	244
Le régime parlementaire de type majoritaire	245
Le régime présidentiel	246
Le régime semi-présidentiel	247
2.3.2 <i>Les régimes représentatifs proportionnels</i>	248
2.3.3 <i>Les régimes représentatifs incluant des mécanismes de démocratie directe</i>	252
2.4 Typologie des régimes démocratiques contemporains selon le critère matériel (ou informel) du fonctionnement effectif du pouvoir	253
2.5 La tension raison-participation (ou volonté éclairée – volonté populaire) dans les régimes démocratiques représentatifs modernes	255
2.5.1 <i>La techno-démocratie : la « mise entre parenthèses » du Parlement</i>	255
2.5.2 <i>Démocratie représentative, délibérative et participative</i>	257
3 Les régimes non démocratiques	257
3.1 Introduction : régimes non démocratiques et dictature	258
3.2 Les régimes non démocratiques traditionnels	258
3.3 Les régimes non démocratiques modernes : autoritaires et totalitaires	259
3.3.1 <i>Les régimes totalitaires</i>	259
3.3.2 <i>Les régimes autoritaires</i>	263
4 Régimes politiques et idéologies : les idéologies d'État	267
Questions	268
Bibliographie	268

<b>Chapitre 8 Les parlements et gouvernements</b>	269
<b>1 Le parlement</b>	270
1.1 Définition et notions connexes	270
1.2 Les origines historiques du parlement	271
1.3 Les structures de parlement	273
1.3.1 <i>Le nombre de chambres</i>	273
1.3.2 <i>Les commissions parlementaires</i>	275
1.3.3 <i>La taille des chambres et l'enjeu des découpages</i>	277
1.3.4 <i>Les systèmes électoraux et les modes de scrutin</i>	279
1.4 Les acteurs et les organes du parlement	284
1.4.1 <i>Le président de l'assemblée</i>	284
1.4.2 <i>Le Bureau du parlement</i>	285
1.4.3 <i>Les groupes parlementaires ou politiques</i>	286
1.4.4 <i>Le support logistique au fonctionnement parlementaire</i>	287
1.4.5 <i>Le profil et le statut des parlementaires</i>	288
1.5 Les fonctions du parlement	289
1.5.1 <i>La fonction constituante : tâche première des parlements</i>	289
1.5.2 <i>La fonction de représentation : la base du système parlementaire</i>	290
1.5.3 <i>La fonction législative : le travail du parlement au quotidien</i>	291
1.5.4 <i>La fonction de contrôle : le parlement comme « garde-fou »</i>	293
<b>2 Le gouvernement</b>	294
2.1 La notion de gouvernement et ses implications	294
2.2 Les structures de gouvernement	296
2.2.1 <i>Verticalité et horizontalité du pouvoir exécutif</i>	296
2.2.2 <i>Typologie des gouvernements</i>	297
2.3 Les acteurs et les organes du gouvernement	299
2.3.1 <i>Le chef de l'État</i>	299
2.3.2 <i>Le chef de gouvernement et son équipe</i>	299
2.3.3 <i>Le Conseil des ministres</i>	300
2.3.4 <i>Le support logistique au travail ministériel</i>	300
2.3.5 <i>Le profil des ministres</i>	301
2.4 <i>L'administration publique ou la fonction exécutive... administrative</i>	301
2.5 Les fonctions du gouvernement	302
2.5.1 <i>La fonction d'impulsion des politiques publiques et de leadership</i>	302
2.5.2 <i>La fonction de représentation (symbolique et légitimatrice)</i>	303
2.5.3 <i>La fonction de coordination à l'époque contemporaine</i>	303
2.5.4 <i>Le leadership de crise : une gestion cruciale et à double tranchant</i>	304
<b>Questions</b>	305
<b>Bibliographie</b>	305

<b>Chapitre 9 Les partis politiques et groupes d'influence</b>	307
<b>1 Partis politiques et groupes d'influence : points communs et différences</b>	308
1.1 Point commun : des organisations collectives d'influence de l'action des pouvoirs publics	308
1.2 Différence : gouverner par procuration ou faire pression de l'extérieur sur des thématiques ciblées ?	309
<b>2 Qu'est-ce qu'un parti politique ?</b>	311
<b>3 Les fonctions des partis politiques</b>	315
3.1 Fonctions manifestes et latentes des partis : l'apport de Robert Merton	315
3.2 Les fonctions des partis politiques	316
3.2.1 <i>Fonction de recrutement et de sélection du personnel gouvernemental</i>	317
3.2.2 <i>Fonction gouvernementale ou d'encadrement</i>	317
3.2.3 <i>Fonction programmatique</i>	317
3.2.4 <i>Fonction de structuration des suffrages</i>	317
3.2.5 <i>Fonction d'agrégation des intérêts</i>	318
3.2.6 <i>Fonction de communication</i>	318
3.2.7 <i>Fonction de socialisation politique</i>	318
3.2.8 <i>Fonction de légitimation</i>	318
3.2.9 <i>Fonction tribunitienne</i>	319
<b>4 L'organisation des partis</b>	319
4.1 La morphologie des partis	319
4.1.1 <i>Les niveaux organisationnels de nature géographique</i>	320
4.1.2 <i>Les niveaux organisationnels de nature fonctionnelle</i>	321
4.2 Le pouvoir au sein des partis : démocratie interne, oligarchie, stratarchie	322
4.2.1 <i>Tendance générale à l'oligarchie</i>	322
4.2.2 <i>Stratarchie plus qu'oligarchie ?</i>	323
4.2.3 <i>Mesure de la démocratie interne des partis</i>	323
4.3 Les grands types organisationnels de partis	324
4.3.1 <i>Parti de cadres et parti de masse</i>	325
4.3.2 <i>Parti attrape-tout</i>	326
4.3.3 <i>Parti-cartel</i>	328
4.3.4 <i>Synthèse des différences entre les quatre types de parti</i>	331
<b>5 Les adhérents des partis</b>	334
5.1 La catégorisation des ressources humaines et des adhérents des partis	334
5.2 L'adhésion partisane : modes de calcul et évolution	335
5.3 Le profil des adhérents des partis	336
<b>6 Les idées des partis</b>	337
<b>7 Les systèmes de partis</b>	338
7.1 Qu'est-ce qu'un système de partis ?	338
7.2 Les types de systèmes de partis et leurs critères fondateurs	339

<b>8 Les groupes d'influence : définition</b>	341
8.1 Groupes d'influence, groupes de pression et lobbies	342
8.2 Groupe d'influence et groupe d'intérêt	344
8.3 Groupe d'influence, organisation d'influence et mouvement social	345
<b>9 Typologies des groupes d'influence</b>	346
9.1 Les typologies à critère unique	346
9.1.1 <i>Groupes d'influence privés et publics</i>	346
9.1.2 <i>Groupes d'influence « non-profit » et « for-profit »</i>	347
9.1.3 <i>Groupes d'influence catégoriels et promotionnels</i>	347
9.2 Les typologies multicritères	349
9.2.1 <i>Groupes d'influence de professionnels, de membres ou de masse</i>	350
9.2.2 <i>Les ressources et répertoires d'action des groupes d'influence</i>	350
9.2.3 <i>Modèles étatiste, pluraliste et néo-corporatiste de rapports État-groupes d'influence</i>	351
<b>Questions</b>	356
<b>Bibliographie</b>	356
<b>Chapitre 10 Les citoyens</b>	357
<b>1 Définition</b>	358
1.1 Citoyenneté et nationalité	359
1.2 Citoyenneté et régimes politiques	360
<b>2 Citoyenneté et participation</b>	361
2.1 La démocratie représentative	363
2.2 La démocratie participative, complément à la démocratie représentative	365
2.3 Démocratie délibérative et consultative	366
2.4 Droits civils, politiques, sociaux et économiques	370
2.5 Droits-libertés <i>versus</i> droits-créances	371
2.6 Droits de l'Homme	372
<b>3 Participation conventionnelle</b>	372
3.1 Le comportement électoral : des modèles explicatifs	372
3.1.1 <i>Modèles géographiques</i>	372
3.1.2 <i>Modèles déterministes ou psycho-sociaux</i>	373
3.1.3 <i>Modèles économiques, stratégiques</i>	378
3.2 Types de comportements électoraux : abstentionnisme, volatilité électorale et fragmentation du champ partisan	380
<b>4 Participation non conventionnelle</b>	383
4.1 Mobilisation et contestation citoyennes	383
4.2 Citoyenneté et émancipation sociale	385
<b>Questions</b>	388
<b>Bibliographie</b>	389

## **Fondements de science politique**

<b>Liste des encadrés</b>	391
<b>Bibliographie générale</b>	399
<b>Index des personnes</b>	415
<b>Index des notions</b>	419



# “Un homme, une voix”

À quand remonte le suffrage universel, incluant également les femmes ? Pourquoi y a-t-il un grand nombre de partis avec un poids significatif en Belgique contre principalement deux sur le plan fédéral aux États-Unis ? Quelle différence y a-t-il entre le socialisme et le communisme ? Entre un régime démocratique et un régime autoritaire, voire totalitaire ?

**Souvent perçue comme jeu de stratégie** ou conquête du pouvoir, parfois associée à des scandales et affaires de corruption, la politique est pourtant principalement l'art d'organiser le « vivre ensemble ». Cet ouvrage se veut une boussole pour pénétrer la jungle politique, un décodeur permettant de ne pas subir les événements sans les comprendre.

**Fruit de la rédaction collective de six auteurs** animés par un souci pédagogique fort, ce manuel entend être un véritable outil pour faire comprendre les phénomènes politiques qui nous entourent. Destiné à un public francophone, ses illustrations vont cependant bien au-delà de l'aire belge, française, suisse ou canadienne. Chaque chapitre peut être consulté de façon autonome, par des publics issus d'études et de niveaux différents. De nombreux encadrés thématiques, des orientations bibliographiques et un index enrichissent le propos.

**Pour les étudiants**, pour qui il constituera un ouvrage de référence tout au long de leur cursus grâce à son caractère synthétique et progressif.

**Pour les citoyens**, pour qui il représentera une ressource pour mieux comprendre le monde et l'actualité politiques.

Les auteurs enseignent la science politique :

**THIERRY BALZACQ** à l'Université de Namur.

**PIERRE BAUDEWYNS** à l'Université catholique de Louvain.

**JÉRÔME JAMIN** à l'Université de Liège.

**VINCENT LEGRAND** à l'Université catholique de Louvain.

**OLIVIER PAYE** à l'Université de Saint-Louis – Bruxelles.

**NATHALIE SCHIFFINO** à l'Université catholique de Louvain.



<http://noto.deboeck.com> : la version numérique de votre ouvrage

- 24h/24, 7 jours/7
- Offline ou online, enregistrement synchronisé
- Sur PC et tablette
- Personnalisation et partage



9 782804 170721

INSCPO  
ISBN : 978-2-8041-7072-1  
[www.deboeck.fr](http://www.deboeck.fr)